

FIA WORLD RALLY CHAMPIONSHIP CHAMPIONNAT DU MONDE DES RALLYES DE LA FIA

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La FIA organise le Championnat du Monde des Rallyes de la FIA (le Championnat) qui est la propriété de la FIA et qui comprend deux titres de Champion du Monde, un pour les pilotes et un pour les constructeurs. Il est constitué de 16 épreuves au maximum.

Le Championnat est régi par le Code Sportif International et ses annexes (le Code), les Prescriptions Générales relatives aux Rallyes (les Prescriptions) et le présent Règlement Sportif spécifique au Championnat.

2. VOITURES ADMISES

2.1 Groupes

Voitures de Production - Groupe N (y compris les voitures Super 2000).

Voitures de Tourisme - Groupe A (y compris les World Rally Cars).

2.1.1 Les voitures engagées par un Constructeur doivent être conformes à l'Annexe J de 2007.

2.1.2 Toutes les voitures à quatre roues motrices du Groupe A d'une cylindrée corrigée supérieure à 2000 cm³ doivent être conformes à l'Annexe J de 2005 ou après.

2.1.3 Dans les rallyes comptant pour le Championnat des Rallyes Junior, les voitures admises pour marquer des points dans le championnat sont :

a) Les voitures Super 1600.

b) Les voitures du Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 2000 cm³ à condition que l'homologation soit acceptée par la FIA comme éligible pour ce championnat,

c) Les Kit Cars du Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600 cm³ à condition que l'homologation soit acceptée par la FIA comme éligible pour ce championnat,

d) Les voitures du Groupe N d'une cylindrée corrigée inférieure à 2000 cm³.

En outre, tout concurrent non inscrit au Championnat des Rallyes Junior et qui participe au rallye avec une Super 1600 devra respecter les Articles 7 et 8 (Assistance et Pneumatiques) applicables à ce Championnat, à l'exception de la marque du pneumatique qui est libre.

2.1.4 Dans les rallyes comptant pour le Championnat du Monde des Rallyes des Voitures de Production, les voitures acceptées sont :

a) les voitures du Groupe N d'une cylindrée corrigée supérieure à 2000 cm³,

b) les voitures Super 2000.

1. GENERAL PROVISIONS

The FIA organises the FIA World Rally Championship (the Championship) which is the property of the FIA and which comprises two World Champion titles, one for the drivers and one for the manufacturers. It is made up of a maximum of 16 events.

The Championship is governed by the FIA International Sporting Code and its appendices (the Code), the Rally General Prescriptions (the Prescriptions) and the present Sporting Regulations specific to the Championship.

2. ELIGIBLE CARS

2.1 Groups:

Production Cars – Group N (including Super 2000 cars)

Touring Cars – Group A (including World Rally Cars)

2.1.1 Cars entered by a Manufacturer must be in conformity with Appendix J of 2007.

2.1.2 All Group A four wheel drive cars with a corrected cylinder capacity greater than 2000 cc must be in conformity with 2005 Appendix J or later.

2.1.3 In rallies counting towards the Junior Rally Championship, the cars accepted to score points in the championship are:

a) Super 1600 cars.

b) Group A cars with a corrected cylinder capacity of less than 2000 cc on condition that the homologation is accepted by the FIA as eligible for this championship.

c) Group A Kit cars with a corrected cylinder capacity of less than 1600 cc on condition that the homologation is accepted by the FIA as eligible for this championship.

d) Group N cars with a corrected cylinder capacity of less than 2000 cc.

Furthermore, any competitor not entered in the Junior Rally Championship and taking part in the rally with a Super 1600 car must respect Articles 7 and 8 (Servicing and Tyres) applicable to this Championship, with the exception of tyre make which is free.

2.1.4 In rallies counting towards the Production Car World Rally Championship, the cars accepted are:

a) Group N cars with a corrected cylinder capacity of greater than 2000 cc.

b) Super 2000 cars.

En outre, tout concurrent qui n'est pas inscrit dans le Championnat du Monde des Rallyes des Voitures de Production, et y participant avec une voiture telle que prévue aux points a) et b) ci-dessus doit respecter les Articles 7 et 8 (Assistance et Pneumatiques) applicables au Championnat du Monde des Rallyes des Voitures de Production. 2.2 Classes : Une classe pour être prise en considération doit comporter au moins 5 partants. Dans le cas contraire, les concurrents sont admis dans la classe supérieure. 3. CARACTÉRISTIQUES DES RALLYES 3.1 Types de revêtement A moins qu'une dérogation ne soit demandée par l'ASN des Organismes et accordée par la FIA, un revêtement d'un type unique (asphalte ou terre) doit être utilisé pour les épreuves spéciales d'un rallye. 3.2 Epreuves spéciales 3.2.1 La longueur totale de l'ensemble des épreuves spéciales est de 340 km minimum et de 360 km maximum. 3.2.2 Lorsque des conditions limitent le vol de l'hélicoptère, une épreuve spéciale peut être, sur décision conjointe du directeur de course et du délégué à la sécurité FIA, interrompue ou annulée si la durée d'un transfert en ambulance jusqu'à l'hôpital prévu est supérieure au temps estimé convenable après concertation entre le médecin chef et le délégué à la sécurité FIA. 3.2.3 Utilisation des drapeaux jaunes : a) Un drapeau jaune devra être disponible à chacun des points radio de l'épreuve spéciale (situés à des intervalles d'environ 5 km). b) Le drapeau jaune sera présenté aux équipages uniquement sur instruction du directeur de course. Les drapeaux ne pourront être déployés que par un commissaire de route portant une veste jaune facilement identifiable sur laquelle le symbole du point radio sera inscrit. Le temps de déploiement du drapeau sera enregistré et notifié aux Commissaires Sportifs par le directeur de course. c) Lors des reconnaissances, un panneau portant le symbole spécifié dans les Prescriptions Générales devra se trouver à l'emplacement de chaque point radio. Ce panneau pourra être plus petit mais devra être clairement visible pour les équipages effectuant les reconnaissances afin qu'ils puissent noter son emplacement dans leurs carnets de notes. d) Lorsqu'un pilote passe devant un drapeau jaune déployé, il doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de l'épreuve spéciale et suivre les instructions des commissaires de route ou des pilotes des voitures de sécurité. Les drapeaux seront déployés à tous les points radio précédant l'incident. Tout non respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs. e) Aucun drapeau autre que le drapeau jaune ne pourra être déployé sur une épreuve spéciale.	Furthermore, any competitor not entered in the Production Car World Rally Championship and taking part with a car as in a) or b) above must respect Articles 7 and 8 (Servicing and Tyres) applicable to the Production Car World Rally Championship. 2.2 Classes: A minimum of five starters per class is admitted. Should this number not be attained, the competitors in the class concerned are admitted in the next class up. 3. CHARACTERISTICS OF THE RALLIES 3.1 Types of road surface Unless a waiver is requested by the Organiser ASN and granted by the FIA, a road surface of a single type (asphalt or gravel) must be used for the special stages of a rally. 3.2 Special stages 3.2.1 The total length of the special stages is a minimum of 340 km and a maximum of 360 km. 3.2.2 Whenever conditions restrict helicopter flight, on the joint decision of the Clerk of the Course and the FIA safety delegate, a special stage may be postponed or cancelled if the transfer time by ambulance to the selected hospital is greater than the time decided to be appropriate after consultation between the chief medical officer and the FIA safety delegate. 3.2.3 Points regarding the use of yellow flags: a) A yellow flag must be available at each stage radio point (situated at approximately 5 km intervals). b) The yellow flag will be displayed to crews only on the instruction of the Clerk of the Course. The flags may only be displayed by a marshal wearing a distinctive yellow jacket on which is marked the radio point symbol. The time of deployment of the flag will be recorded and notified to the Stewards by the Clerk of the Course. c) During reconnaissance, a sign bearing the symbol specified in the General Prescriptions must be displayed at the location of each radio point. This sign may be smaller but must be clearly visible to crews performing reconnaissance in order that the location may be noted in their pace notes. d) On passing a displayed yellow flag, the driver must immediately reduce speed, maintain this reduced speed until the end of the special stage, and follow the instructions of any marshals or safety car drivers. Flags will be displayed at all radio points preceding the incident. Failure to comply with this rule will entail a penalty at the discretion of the Stewards. e) No flag other than the yellow flag may be deployed at any point in a special stage.
---	---

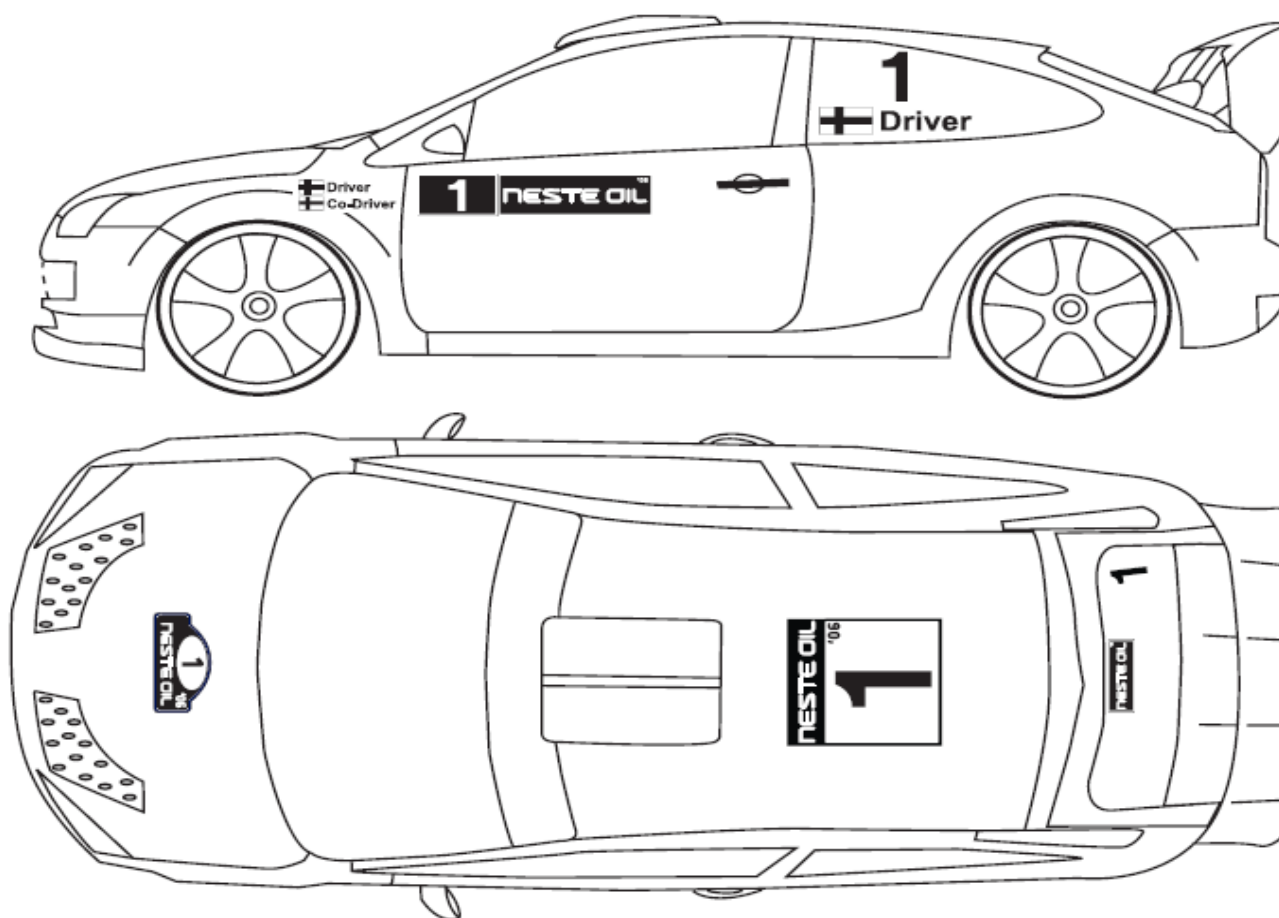
f) Différents systèmes de signalisation (par ex. lumières clignotantes) pourront être utilisés lors des épreuves super spéciales. Tous les détails devront figurer dans le Règlement particulier. 3.3 Vitesse moyenne dans les secteurs de liaison La vitesse moyenne des secteurs de liaison doit respecter la réglementation en vigueur dans le pays organisateur. Cette vitesse sera précisée dans le road book. 3.4 Vitesse moyenne maximum dans les épreuves spéciales La décision d'autoriser l'utilisation d'une épreuve spéciale sera déterminée uniquement au moyen d'une inspection menée par un/des inspecteur(s) de la FIA. La procédure de cette inspection est indiquée à l'Article 15 du présent Règlement. L'inspection peut être menée sur l'initiative de l'Organisateur en cas de nouvelles épreuves spéciales ou par la FIA si elle estime que le déroulement de la précédente spéciale nécessite que des rectifications soient apportées. 3.5 Ordre de départ, intervalles et nouveau départ 3.5.1 Cérémonie de départ Si un équipage dans sa voiture de compétition se trouve dans l'impossibilité de participer à la Cérémonie de Départ, il sera autorisé à prendre le départ du reste du rallye le vendredi matin, conformément à l'horaire qui lui aura été attribué, à condition que les Commissaires Sportifs en soient informés pendant leur réunion et sous réserve d'avoir passé avec succès les vérifications techniques nécessaires. L'équipage concerné devra tout de même assister à la Cérémonie de Départ. 3.5.2 Ordre de départ 3.5.2.1 Etape N°1 a) Les pilotes de 1^{ère} priorité (P1) et de 2^e priorité (P2) prendront le départ de l'Etape 1 dans l'ordre du classement provisoire du Championnat du Monde des Rallyes pour Pilotes de l'année en cours. L'ordre de départ de la première épreuve du Championnat sera celui du classement final de l'année précédente. La FIA décidera l'ordre des pilotes qui n'ont pas été classés au Championnat du Monde des Rallyes pour Pilotes précédent. b) Les pilotes de 3^e priorité (P3) (Pilotes inscrits au Championnat des Rallyes Junior ou au Championnat du Monde des Rallyes pour Voitures de Production) prendront le départ de l'Etape 1 dans l'ordre de leur position au classement provisoire de leur Championnat respectif de l'année en cours. Ces voitures, 30 au maximum, porteront les numéros de course de 31 à 60. L'ordre de départ de la première épreuve du Championnat sera celui du classement final de l'année précédente. La FIA décidera l'ordre des pilotes qui n'ont pas été classés l'année précédente. c) Tous les autres pilotes prendront le départ tel que recommandé par les Organisateurs. Ces voitures porteront les numéros de course à partir de 61. 3.5.2.2 Etapes N° 2 et 3 (toujours fondées sur le	f) Different signalling systems (e.g. flashing lights) may be used in super special stages. Full details must be included in the Supplementary Regulations. 3.3 Average speed in road sections The average speed of the road sections must comply with the legislation currently in force in the country holding the rally. This speed must be specified in the road book. 3.4 Maximum average speed in special stages The decision to permit the use of a stage will be determined by means of an inspection carried out by an FIA inspector/s. The procedure for such inspection is noted in Article 15 of the present Regulations. The inspection may be carried out at the insistence of the Organiser in the case of new stages or by the FIA if in its opinion the previous running of the stage requires corrections to be put into place. 3.5 Starting Order, Intervals and Re-Start 3.5.1 Ceremonial Start Where a crew in its competing car is unable to participate in the ceremonial start, it shall be permitted to start the remainder of the rally on Friday morning at its allocated time provided that the Stewards are notified in their meeting and subject to passing the necessary scrutineering checks. The crew concerned must still attend the ceremonial start. 3.5.2 Starting Order 3.5.2.1 Leg 1 a) The First (P1) and Second (P2) Priority drivers shall start Leg 1 in the order of the provisional classification of the World Rally Championship for Drivers for the current year. For the first round of the Championship, the start order shall be that of the final classification of the previous year. The FIA shall decide the order of drivers who have not been classified in the previous World Rally Championship for Drivers. b) The Third Priority (P3) drivers (drivers entered in the Junior Rally Championship or Production Car World Rally Championship) shall start Leg 1 in the order of the provisional classification of their respective Championships for the current year. These maximum 30 cars shall carry competition N° 31 to 60. For the first round of the Championship, the start order shall be that of the final classification of the previous year. The FIA shall decide the order of drivers who have not been classified in the previous year. c) All other drivers shall start as recommended by the Organiser. These cars shall carry competition Nos. 61 onwards. 3.5.2.2 Legs 2 and 3 (always based on the
---	---

classement établi à l'arrivée de la dernière épreuve spéciale finale à l'exclusion de l'épreuve Super Spéciale finale de l'étape précédente). a) Les pilotes P1 et P2 prendront le départ en groupe, sachant que les Commissaires Sportifs pourront appliquer l'Article 141 du Code. Les 15 premiers pilotes dans ce groupe prendront le départ en ordre inverse. Les pilotes restants prendront le départ dans l'ordre de leur position au classement général provisoire. b) En règle générale, les pilotes P3 prendront le départ en groupe après les pilotes P1 et de P2 dans l'ordre de leur classement provisoire, sachant que les Commissaires Sportifs pourront appliquer l'Article 141 du Code. c) Sous réserve de toute décision des Commissaires Sportifs pour des raisons de sécurité, tous les autres pilotes prendront le départ, en groupe, après les pilotes prioritaires dans l'ordre de leur position au classement général provisoire. 3.5.3 Intervalles de départ 3.5.3.1 L'intervalle de départ pour une cérémonie de départ est laissé à la discrétion de l'organisateur. 3.5.3.2 Les heures de départ du rallye des 20 premiers pilotes P1 et P2 seront espacées d'au moins 2 minutes. Lors des étapes ultérieures, les 20 premiers pilotes P1 et P2 au classement officiel partiel partiront avec un intervalle de deux minutes. 3.5.4 Nouveau départ 3.5.4.1 Epreuve Super Spéciale en ouverture du rallye (jeudi) Lorsqu'un Organisateur prévoit une épreuve Super Spéciale en tant que Section 1 de l'étape 1 en ouverture du rallye le jeudi soir, un concurrent ne parvenant pas à participer ou finir cette épreuve se verra infliger une pénalité conformément à l'Article 3.5.4.3 ci-après. Pour les voitures qui ne parviennent pas à terminer l'épreuve Super Spéciale, elles seront placées par les organisateurs sur la route en dehors de la «Zone de contrôle stop» de l'ESS 1. Les réparations peuvent ensuite être effectuées conformément à l'Article 4.6 (pendant un maximum de 3 heures) et le concurrent peut prendre le départ de la Section 2 de l'Étape N° 1. 3.5.4.2 Tout équipage ayant abandonné lors de l'Étape 1 et/ou 2 pourra reprendre le rallye au départ de l'étape suivante. 3.5.4.3 Pour tous les équipages qui prennent un nouveau départ une pénalité en temps sera infligée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps réalisé dans le groupe de pilotes prioritaires (P1, P2, P3) pour chaque épreuve spéciale manquée, qui comprendra l'épreuve spéciale ou l'épreuve Super Spéciale dans laquelle l'équipage a abandonné. Pour les pilotes non prioritaires, cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si l'abandon a lieu après la dernière épreuve spéciale ou Super Spéciale, l'équipage sera cependant considéré comme n'ayant pas couru cette dernière épreuve spéciale ou Super Spéciale.	classification determined at the finish of the final special stage of the previous leg excluding any Super Special Stage): a) P1 and P2 drivers shall restart as a group recognising that the Stewards may apply Article 141 of the Code. The first 15 drivers in this group shall start in reverse order. The remaining drivers will restart in order of their provisional overall classification. b) P3 drivers will normally restart as a group after the P1 and P2 drivers in order of their provisional classification recognising that the Stewards may apply Article 141 of the Code. c) Subject to any decision of the Stewards on grounds of safety, all remaining drivers will restart as a group after the priority drivers in order of their provisional overall classification. 3.5.3 Starting Intervals 3.5.3.1 The start interval for a Ceremonial Start is left to the discretion of the Organiser. 3.5.3.2 At the start of the rally, the first 20 P1 and P2 drivers will have an interval between their start times of at least 2 minutes. For subsequent legs, the first 20 P1 and P2 drivers in the partial unofficial classification will have an interval of at least 2 minutes. 3.5.4 Re-Start 3.5.4.1 Super Special Stage to open the rally (Thursday) When an Organiser schedules a Super Special stage as Section 1 of Leg 1 to open the rally on the Thursday evening, a competitor who fails to take part in or finish that stage will be given a penalty in accordance with Article 3.5.4.3 below. For those cars that fail to finish the Super Special Stage, the Organisers will place them on the road outside the "Stop Control Area" of SSS 1. Repairs may then be carried out in accordance with Article 4.6 (for a maximum of 3 hours) and the competitor may take the start of Section 2 of Leg 1. 3.5.4.2 Any crew which has retired from Leg 1 and/or Leg 2 may re-start the Rally from the start of the next leg. 3.5.4.3 For all crews which restart a time penalty will be applied. This time penalty will be added to the fastest time of the drivers' priority group (P1, P2, P3) for each missed stage, which shall include the special stage or Super Special Stage on which the crew has retired. For non-priority drivers, this time penalty will be added to the fastest time achieved in its class. Should retirement occur after the last special stage or Super Special Stage, the crew will nonetheless be deemed to have missed that last special stage or Super Special Stage-
---	--

Cette pénalité en temps sera la suivante : Première épreuve spéciale ou épreuve super spéciale non courue : 10 minutes Deuxième épreuve spéciale non courue : pas de pénalité A partir de la troisième épreuve non courue : 5 minutes <u>Pour chaque épreuve spéciale ou épreuve super spéciale manquée : 5 minutes</u> <u>Toutefois, la première fois qu'une épreuve spéciale ou épreuve super spéciale manquée s'avère être la dernière épreuve spéciale d'une Etape, la pénalité est de 10 minutes. Cette pénalité de 10 minutes n'est applicable qu'une seule fois au cours d'un Rallye.</u> 3.5.4.4 Ce qui suit s'applique dans le cas où un équipage n'achève pas une épreuve super spéciale disputée en tant que Section 1 de l'Etape 1. a) Pilotes prioritaires de la FIA : Si la voiture ne peut pas être réparée dans les trois heures d'assistance (Article 4.6.2) ou n'est pas présente dans le Parc Fermé quatre heures avant l'heure de départ de la Section 2 de l'Etape 1, elle ne sera pas autorisée à reprendre le départ de la Section 2 de l'Etape 1. Toutefois, comme la voiture a déjà pris le départ de l'Etape 1, elle se verra infliger une pénalité comme indiqué à l'Article 3.5.4.3 pour chaque spéciale non courue dans le reste de l'Etape 1. La voiture pourra bénéficier d'une assistance supplémentaire selon la procédure normale et sera autorisée à prendre le départ de l'Etape 2. La voiture doit rester dans le Parc Fermé à tout moment excepté pendant les temps d'assistance autorisés. b) Pilotes non prioritaires : Si la voiture n'est pas présente dans le Parc Fermé quatre heures avant le départ de la Section 2 de l'Etape 1, elle ne sera pas autorisée à reprendre le départ de la Section 2. Toutefois, comme la voiture a déjà pris le départ de l'Etape 1, elle se verra infliger une pénalité comme indiqué à l'Article 3.5.4.3 pour chaque épreuve spéciale non courue dans le reste de l'Etape 1. La voiture pourra bénéficier d'assistances supplémentaires selon la procédure normale et sera autorisée à prendre le départ de l'Etape 2 à condition d'être présente dans le Parc Fermé quatre heures avant le départ de l'Etape 2. 3.5.4.5 Avant de reprendre le départ d'une étape, la voiture réparée doit être inspectée par les commissaires techniques. 3.5.4.6 Etape N° 3 Tout équipage ayant abandonné dans l'Etape 3 sera classé après l'application de la/des pénalité(s) tel que spécifié ci-dessus en 3.5.4. Néanmoins pour être classée, sa voiture devra être menée en Parc Fermé d'arrivée au plus tard 15 minutes avant l'affichage du classement final provisoire. 3.6 Voiture de compétition ne roulant pas sur quatre roues et quatre pneus	This time penalty will be as follows: First special stage or super special stage missed: 10 minutes For the second stage missed: No time penalty From the third stage missed onwards: 5 minutes <u>For every stage or super special missed: 5 minutes.</u> <u>However, should the first time a special stage or super special stage that is missed be the last stage of a Leg, the penalty will be 10 minutes. This 10 minute penalty can be applied only once in a Rally.</u> 3.5.4.4 The following applies in the event that a crew does not complete a Super Special Stage run as Section 1 of Leg 1. a) FIA Priority drivers: If the car cannot be repaired within the 3 hours of service (Art. 4.6.2) or is not present in the Parc Fermé 4 hours before the start time of Section 2 of Leg 1 it will not be permitted to restart Leg 1 Section 2. However, as the car has already started in Leg 1, it will collect a penalty as detailed in Article 3.5.4.3 for every stage missed in the remainder of Leg 1. The car will then have additional service possible as per normal procedure and be permitted to start in Leg 2. The car must remain in the Parc Fermé at all times except during the permitted service times. b) Non Priority drivers: If the car is not present in the Parc Fermé 4 hours before the start of Leg 1 Section 2, it will not be permitted to restart Section 2. However, as the car has already started in Leg 1, it will collect a penalty as detailed in Article 3.5.4.3 for every stage missed in the remainder of Leg 1. The car will then have additional service possible as per normal procedure and be permitted to start in Leg 2 provided that it is present in the Parc Fermé 4 hours before the start of Leg 2. 3.5.4.5 Prior to restarting a leg, a repaired car must pass inspection by the scrutineers. 3.5.4.6 Leg 3 Any crew which has retired from Leg 3 will be classified after the application of the penalty/ies as specified above in 3.5.4. However, in order to be classified, their car must be present in the finish Parc Fermé no later than 15 minutes before the publication of the provisional final results. 3.6 Competition Cars not on four wheels and tyres.
--	--

Sur un secteur de liaison qui est une route publique, une voiture de compétition ne peut être conduite que sur quatre roues et quatre pneus. Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport aux Commissaires Sportifs qui pourront infliger une pénalité.	On a road section that is a public road, a competition car may only be driven on four wheels and tyres. Any infringements will be reported to the Stewards who may impose a penalty.
3.7 Publicité, numéros de course et nom du pilote 3.7.1 Publicité Le nom d'un constructeur automobile ne peut pas être associé au nom du rallye ou figurer dans les espaces publicitaires imposés par les Organisateurs. 3.7.2 Numéros de course Pour le Championnat du Monde des Rallyes, les Organisateurs fourniront à chaque équipage les éléments suivants qui devront être apposés sur les voitures selon les emplacements indiqués : 3.7.2.1 Deux panneaux de portières avant de 67 cm de longueur sur 17 cm de hauteur dont 1 cm de bordure blanche. Chacun de ces panneaux comprendra obligatoirement sur sa partie avant un espace de 15 cm x 15 cm qui sera réservé au numéro de course de l'équipage. Dans le cas où le numéro de course serait supérieur à 99, cet espace pourra être élargi. Les chiffres, d'une hauteur de 14 cm et d'une largeur de trait de 2 cm, apparaîtront en jaune fluorescent (PMS 803) sur fond mat de couleur noire. Le reste du panneau de portière sera réservé à l'usage de l'Organisateur. 3.7.2.2 Chaque panneau sera placé à l'horizontale sur le bord d'attaque de chaque portière avant, le numéro sur le devant. Le sommet du panneau devra se trouver entre 7 et 10 cm en dessous de la limite inférieure de la vitre. 3.7.2.3 Aucune signalisation autre que la livrée de la voiture ne devra être placée à moins de 10 cm du panneau. 3.7.2.4 Un panneau de vitre arrière de 30 cm de largeur et de 10 cm de hauteur au maximum réservé à l'usage de l'Organisateur. Ce panneau sera placé au sommet de la vitre arrière, centré, à gauche ou à droite comme indiqué dans le Règlement Particulier. Un espace adjacent de 15 cm² fera apparaître le numéro de course sur une hauteur de 14 cm, en orange fluorescent (PMS 804) sur fond clair. Ce numéro pourra être réfléchissant et devra être visible de l'arrière à hauteur d'œil. 3.7.2.5 Deux numéros à apposer sur les vitres latérales arrière de 25 cm de hauteur et d'une largeur de trait d'au moins 25 mm, de couleur orange fluorescent (PMS 804), éventuellement réfléchissants. Ces numéros devront être placés au sommet des vitres latérales arrière conjointement avec le nom du pilote (voir Article 3.7.3). 3.7.2.6 Un panneau de toit de 50 cm de largeur sur 52 cm de hauteur qui sera placé sur le toit, le sommet orienté vers l'avant de la voiture. Un numéro de course noir mat de 5 cm de largeur sur 28 cm de hauteur apparaîtra sur un fond blanc mat de 50 cm de largeur sur 38 cm de hauteur, conformément à	3.7 Advertising, Competition Numbers and Driver's names 3.7.1 Advertising The name of an automobile manufacturer cannot be associated with the name of a rally or appear in the Organiser's compulsory advertising spaces. 3.7.2 Competition Numbers For the FIA World Rally Championship, the Organiser will provide each crew with the following which must be affixed to their car in the positions stated: 3.7.2.1 2 x front door panels measuring 67 cm long by 17 cm high including a 1 cm white surround. This panel shall comprise a 15 cm x 15 cm competition number box which shall always be at the front of the panel. When the number is greater than 99, the box width may be increased. Numerals will be fluorescent yellow (PMS 803) of height 14 cm and stroke width 2 cm on a matt black background. The remainder of the door panel is reserved for use of the Organiser. 3.7.2.2 Each panel shall be placed horizontally at the leading edge of each front door with the number at the front. The top of the plate shall be between 7 cm and 10 cm below the bottom window line. 3.7.2.3 No signage, other than the colour scheme of the car, shall be placed within 10 cm of the panel. 3.7.2.4 1 x rear window panel which shall measure a maximum of 30 cm wide and 10 cm high, reserved for the use of the Organiser. This panel shall be positioned at the top of the rear window, centred left or right as indicated in the Supplementary Regulations. An adjacent area of 15 cm sq. shall contain the fluorescent orange (PMS 804) 14 cm high competition number on a clear backing. These numerals may be reflective and must be visible from the rear at eye level. 3.7.2.5 2 x numbers for each rear side window which shall be 25 cm high with a stroke width of at least 25 mm, coloured fluorescent orange (PMS 804) and may be reflective. These numbers shall be placed at the top of the rear side windows in conjunction with the driver's name (see Article 3.7.3). 3.7.2.6 1 x roof panel being 50 cm wide and 52 cm high, to be placed on the roof with the top towards the front of the car. A matt black competition number, 5 cm wide and 28 cm high will be displayed on a matt white background 50 cm wide and 38 cm high as in General Prescriptions Article 9.1.4.

l'Article 9.1.4 des Prescriptions Générales. 3.7.2.7 A l'avant : un panneau s'inscrivant dans un rectangle de 43 cm de largeur sur 21,5 cm de hauteur sur lequel figurera le numéro de course. 3.7.3 Noms du pilote et du copilote 3.7.3.1 Le nom du pilote ainsi que le drapeau de sa nationalité de passeport doivent apparaître sur la vitre latérale arrière des deux côtés de la voiture, sous le numéro de course. Le nom de famille du pilote devra être inscrit : - en caractères Helvetica : en majuscule pour la première lettre du nom et en minuscules pour les autres lettres ; - en blanc sur fond clair ; - sur une hauteur de 10 cm avec une largeur de trait de 1,5 cm. 3.7.3.2 Outre les éléments mentionnés sous le point 3.7.3.1, les noms du pilote et du copilote ainsi que leurs drapeaux nationaux devront également apparaître sur les ailes avant de la voiture. Panneaux de portes et numéros de compétition :	3.7.2.7 For the front: one plate fitting into a rectangle 43 cm wide x 21.5 cm high which shall include the competition number. 3.7.3 Driver and Co-Driver Names 3.7.3.1 The name of the driver must appear with his / her passport nationality national flag on the rear side window of both sides of the car, under the competition number. The surname alone shall be: - In Helvetica: upper case for the first letter of the name and the remainder in lower case. - In white on a clear background. - To a height of 10 cm and stroke width of 1.5 cm. 3.7.3.2 In addition to 3.7.3.1, the names of the driver and co-driver, with their national flags, must also appear on the front wings of the car. Door plates and competition numbers:
--	--



3.8 Droits d'engagement 3.8.1 Voir Annexe 6 du présent règlement. 3.8.2 La date standard de clôture des engagements sera fixée 5 semaines avant le début du rallye.	3.8 Entry fees 3.8.1 See Appendix 6 of these regulations. 3.8.2 The standard closing date for entries shall be 5 weeks before the start of the rally.
---	---

3.9 Niveau de bruit dans les épreuves spéciales Dans une épreuve spéciale uniquement, il est recommandé, pour des raisons de sécurité, qu'il soit possible de court-circuiter le silencieux d'échappement, à condition que la sortie des gaz d'échappement soit conforme à l'Annexe J et, pour les voitures équipées d'un convertisseur catalytique, que les gaz mêmes passent par ce catalyseur. Dans tous les cas, à tout moment dans les parcours de liaison, le niveau de bruit devra être conforme à l'Annexe J. 3.10 Système de suivi Toutes les voitures doivent être équipées - du système de suivi pour la sécurité approuvé par la FIA lequel sera contrôlé lors des vérifications techniques. Chaque organisateur donnera des instructions concernant la distribution, la restitution et l'installation de ce système. - d'un système de suivi approuvé par la FIA permettant de contrôler qu'une assistance interdite n'a pas été effectuée sur la voiture. Toute utilisation impropre d'un ou de système(s) pendant le rallye doit faire l'objet d'un rapport aux Commissaires Sportifs qui peuvent imposer des pénalités allant jusqu'à l'exclusion. 3.11 Réglementation des pneumatiques 3.11.1 Secteurs de liaison Lorsque aucune épreuve spéciale n'est impliquée, des pneus au dessin non autorisé peuvent être utilisés sur les secteurs de liaison. 3.11.2 Dessins symétriques Si les pneus droits et gauches sont différents, leurs dessins doivent être symétriques. 3.11.3 Retaille manuelle La retaille manuelle est autorisée uniquement dans le Parc d'Assistance principal. 3.11.4 Epreuves spéciales retardées Si le départ d'une épreuve spéciale est retardé de plus de 10 minutes pour tout concurrent, le réglage de la pression des pneumatiques est autorisé. 3.11.5 Pneumatiques du Groupe N En Groupe N, l'utilisation de tout dispositif permettant au pneumatique de conserver ses performances avec une pression interne égale ou inférieure à la pression atmosphérique est interdite. L'intérieur du pneumatique (espace compris entre la jante et la partie interne du pneumatique) ne doit être rempli que par de l'air. 3.11.6 Pilotes de Priorité 1 et 2 engagés par un Constructeur ou une Equipe Constructeur Tous les pilotes de Priorité 1 et 2 engagés par un Constructeur ou une Equipe Constructeur devront fournir à la FIA la liste des codes à barres, les dimensions et les dessins des pneumatiques qui pourront être utilisés pour chaque pilote conformément aux délais indiqués à l'Annexe V. a) Un pilote ne pourra pas utiliser un pneumatique qui aura été marqué pour un autre pilote. b) La FIA se réserve le droit de vérifier à tout moment au cours du rallye que les pneumatiques à	3.9 Noise level in the special stages For safety reasons, on special stages only, the possibility of bypassing the exhaust silencer is recommended, provided that the exit of the exhaust gases is in conformity with Appendix J and, for cars fitted with a catalytic converter, that the gases themselves pass through this catalytic converter. In all cases, at any time on the road sections, the noise level must be in conformity with Appendix J. 3.10 Tracking System All cars must be fitted with: - An FIA approved Safety Tracking System which will be checked at scrutineering. Instructions regarding collection, return and fitment will be issued by each Organiser. - An FIA approved Tracking System which will make it possible to check that prohibited servicing has not been carried out on the car. Any misuse of the system(s) during the rally will result in the competitor being reported to the Stewards who may impose penalties which may go as far as exclusion. 3.11 Tyre Regulations 3.11.1 Road sections Where no special stage is involved, non-registered pattern tyres may be used on road sections. 3.11.2 Symetrical patterns When left tyres are different from right tyres, their patterns must be symetrical. 3.11.3 Handcutting Handcutting is permitted only in the main service park. 3.11.4 Stage delays When the start of a stage is delayed by more than 10 minutes for any competitor, the adjustment of tyre pressures is permitted. 3.11.5 Group N tyres In Group N, the use of any device for maintaining the full performance of the tyre with an internal pressure equal to or less than atmospheric pressure is forbidden. The interior of the tyre (the space between the rim and the internal part of the tyre) must be filled only with air. 3.11.6 Priority 1 and Priority 2 drivers when entered by a Manufacturer or Manufacturer Team All Priority 1 drivers and Priority 2 drivers when entered by a Manufacturer or Manufacturer Team must provide the FIA with the list of bar codes, dimensions and tread patterns of the tyres that may be used for each driver in accordance with the deadlines given in Appendix V. a) A driver may not use a tyre that has been marked for another driver. b) The FIA reserves the right to check at any time during the running of the rally that the tyres available
--	--

disposition sont correctement marqués et alloués pour chaque pilote. c) Chaque pneumatique devra comporter un numéro de code à barres spécifique. 3.11.7 Pilotes de Priorité 2 Lors des vérifications techniques, tous les pilotes de Priorité 2, excepté ceux engagés par un Constructeur ou une Equipe Constructeur, doivent indiquer le nom, les dimensions et le dessin (dessin ou photo) de deux types de pneus maximum à utiliser pendant toute la durée du rallye à l'exception des dispositions de l'Art. 3.11.1. 3.11.8 Pilotes de Priorité 3 Tous les pilotes de Priorité 3 doivent utiliser des pneumatiques conformes au règlement du Championnat Junior ou du Championnat du Monde des Voitures de Production. 3.11.9 Pilotes non prioritaires Les pilotes non prioritaires doivent utiliser des pneus conformément à l'Annexe J. - L'attention des pilotes non prioritaires utilisant des voitures Super 1600, des voitures Super 2000 ou des voitures du Groupe N avec une cylindrée corrigée supérieure à 2000 cm³ est attirée sur les Articles 2.1.1 et 2.1.2 du présent règlement. 3.11.10 Monte-Carlo En plus des 2 types de pneumatiques alloués pour l'asphalte (non cloutés), les pilotes de Priorité 1 et 2 peuvent ajouter un autre type de pneus. Il doit se monter sur des jantes de 8 x 18 pouces pour les 2 litres turbo (ou maximum autorisé pour les autres classes). 3.11.11 Pneus cloutés Si les pneus cloutés sont autorisés dans un rallye, la réglementation concernant les clous doit figurer dans le Règlement particulier. 3.12 Moteur 3.12.1 Limitation du nombre de moteurs 3.12.1.1 Nombre maximum de moteurs pouvant être utilisés sur une voiture à la discrétion du Constructeur ou de l'Equipe Constructeur pour l'année 2007 : - 6 moteurs par voiture de Constructeur. - 3 moteurs par voiture pour une Equipe Constructeur ayant désigné 10 épreuves de Championnat. - 4 moteurs par voiture pour une Equipe Constructeur ayant désigné 11 ou 12 épreuves de Championnat. - 5 moteurs par voiture pour une Equipe Constructeur ayant désigné 13 ou 14 épreuves de Championnat. - 6 moteurs par voiture pour une Equipe Constructeur ayant désigné 15 ou 16 épreuves de Championnat. Pour un Constructeur ou une Equipe Constructeur, une liste de Rallyes destinés à être courus avec le même moteur (Liens) doit être notifiée à la FIA avant le premier Rallye auquel ils participent. Chaque moteur sera associé au numéro du concurrent. Pour une Equipe Constructeur qui a désigné de 10 à 12 Rallyes, il doit y avoir un maximum de 4 Liens.	are correctly marked and allocated to each driver. c) Each tyre must have a specific bar code number. 3.11.7 Priority 2 drivers At scrutineering all Priority 2 drivers, except those entered by a Manufacturer or Manufacturer Team, must register the tyre name, dimensions and pattern (by drawing or photo) of up to 2 types of tyre to be used throughout the rally with the exception as detailed in Art 3.11.1. 3.11.8 Priority 3 drivers All priority 3 drivers must use tyres which conform to the regulations of either the Production World Rally Championship or the Junior Rally Championship Regulations. 3.11.9 Non Priority drivers Non Priority drivers must use tyres in conformity with Appendix J. The attention of Non Priority drivers using Super 1600 cars, Super 2000 cars or Gp.N cars with a corrected cylinder capacity greater than 2000 cc is drawn to Arts 2.1.1 and 2.1.2 of these regulations. 3.11.10 Monte Carlo In addition to the 2 types of tyre (not studded) allowed for asphalt, Priority 1 and Priority 2 drivers may add one other type of tyre. For 2 litre turbo cars it must fit an 8x18 inch rim. For other classes it must fit the maximum authorised wheel size. 3.11.11 Studded Tyres If studded tyres are permitted in a rally, the regulations on studs must be stated in the Supplementary Regulations. 3.12 Engines 3.12.1 Limitation of the number of Engines 3.12.1.1 The maximum number of engines which may be used on a car at the discretion of the Manufacturer or Manufacturer Team for the year 2007 is: - 6 engines per Manufacturer's car. - 3 engines per car for a Manufacturer Team which has nominated 10 Championship events. - 4 engines per car for a Manufacturer Team which has nominated 11 or 12 Championship events. - 5 engines per car for a Manufacturer Team which has nominated 13 or 14 Championship events. - 6 engines per car for a Manufacturer Team which has nominated 15 or 16 Championship events. For a Manufacturer or a Manufacturer Team, a list of Rallies intended to be run with the same engine (Links) must be notified to the FIA prior to the first Rally in which they will take part. Each engine will be assigned to a competitor's number. For a Manufacturer Team which has nominated 10 to 12 Rallies, there must be a maximum of 4 Links.
---	--

Pour une Equipe Constructeur qui a désigné de 13 à 15 Rallyes, il doit y avoir un maximum de 5 Liens. Pour un Constructeur ou une Equipe Constructeur qui a désigné 16 Rallyes, il doit y avoir un maximum de 6 Liens. 3.12.1.2 Plombage du moteur Le moteur de chaque voiture engagée par un Constructeur est plombé par un commissaire technique au départ du premier Rallye de chaque Lien et doit rester plombé jusqu'à la fin du dernier Rallye du Lien. Ces plombages ne peuvent être détruits uniquement que dans les cas suivants, sans pénalité : - Changement du carter d'huile (sous le contrôle d'un commissaire technique). - Si la voiture ne termine pas le premier ou le second Rallye d'un groupe lié (le nouveau moteur sera plombé avant le départ du Rallye suivant). Ce nouveau moteur restera plombé jusqu'au dernier Rallye du Lien. - Si une Equipe Constructeur a utilisé un moteur encore plombé et précédemment utilisé par un Constructeur. Si la voiture termine le premier et/ou le second Rallye du Lien (donc apparaissant au classement final) et qu'il apparaît que les plombages ont été détruits avant le deuxième ou le troisième Rallye du Lien (sauf pour un changement de carter d'huile), une pénalité de 5 minutes peut être infligée par les Commissaires Sportifs lors du Rallye suivant. 3.12.1.3 Pour les voitures engagées par un Constructeur ou une Equipe Constructeur, si un moteur casse entre les vérifications techniques et le parc de départ du Rallye, et seulement dans ce cas, il sera permis de remplacer ce moteur par un moteur de rechange. Si ce changement de moteur est effectué pendant le premier Rallye d'un Lien, aucune pénalité ne sera appliquée. S'il est effectué durant le deuxième ou le troisième Rallye du Lien, une pénalité de 5 minutes sera appliquée. Seul un moteur de rechange par Rallye et par Constructeur est autorisé. Les numéros d'identification des plombages doivent être déclarés aux vérifications techniques. 3.12.1.4 Le changement de moteur pendant un rallye après le départ de l'Etape 1 n'est pas autorisé. 3.12.1.5 Le développement des moteurs n'étant pas autorisé, une boîte sera scellée par la FIA et le constructeur ou l'équipe constructeur inscrit(e) et placée dans un endroit acceptable pour les deux parties au plus tard une semaine avant les reconnaissances du Rallye de Monte-Carlo. La boîte contiendra : • Des soupapes • Des pistons • Des ressorts de soupapes • Des arbres à cames (avec profil) • Une culasse prête pour la course • Un bloc modifié selon l'Annexe J	For a Manufacturer Team which has nominated 13 to 15 Rallies, there must be a maximum of 5 Links. For a Manufacturer or a Manufacturer Team which has nominated 16 Rallies, there must be a maximum of 6 Links. 3.12.1.2 Sealing of the engine The engine of each car entered by a Manufacturer will be sealed by a scrutineer at the start of the first Rally of each Link and must remain sealed until the end of the final Rally of the Link. These seals may be destroyed only in the following cases, without penalty: - Change of oil pan (only under the supervision of a scrutineer). - If the car does not finish the first or the second Rally of a Link (the new engine will be sealed before the start of the next Rally). This new engine must remain sealed until the final Rally of the Link. - If a Manufacturer Team used an engine previously used by a Manufacturer and still sealed. If the car finishes the first and/or second Rally of a Link (thus appearing in the final classification) and the seals are found to be destroyed before the second or third Rally of the Link (except for a change of oil pan), a 5-minute penalty may be imposed by the Stewards at the next Rally. 3.12.1.3 For cars entered by a Manufacturer or a Manufacturer Team, in the case of engine failure between scrutineering and the starting park of the Rally, and only in that case, it will be permitted to replace that engine with a spare engine. If this engine change takes place during the first Rally of a Link, no penalty will be applied. If it takes place during the second or third Rally of a Link, a 5-minute penalty will be applied. Only one spare engine per Rally and per Manufacturer is allowed. The identification numbers of the seals must be declared at scrutineering. 3.12.1.4 The change of an engine during a rally after the start of Leg 1 is not permitted. 3.12.1.5 As development of the engine is not permitted, a box of parts listed below will be sealed by the FIA together with the registered Manufacturer or Manufacturer team and placed in a location acceptable to both parties at the latest one week before the start of reconnaissance of the Monte Carlo Rally. The box will contain: • Valves • Pistons • Valve springs • Camshafts (with profile) • Cylinder head ready to race • Block modified according to appendix J
--	---

• Toutes les pièces du moteur déjà homologuées • Les informations détaillées sur le taux de compression avec la tolérance. Les pièces inscrites ne doivent pas nécessairement être neuves mais elles doivent être représentatives, en tout point, des pièces utilisées lors des rallyes. 3.13 Limitation des pièces mécaniques 3.13.1 Pour les rallyes indiqués ci-dessous, les transmissions et les pièces de rechange des voitures engagées par un Constructeur seront plombées conformément aux Articles 3.13.2 et 3.13.3. Suède et Norvège. Mexique et Argentine. Italie et Grèce. Nouvelle-Zélande et Japon. Allemagne et Espagne. France et Irlande. Les transmissions et les pièces de rechange des équipes Constructeurs seront plombées conformément aux Articles 3.13.2 et 3.13.3. Une liste des rallyes liés sera établie en association avec le Département Technique de la FIA au moment de l'inscription des équipes. 3.13.2 Transmissions Pour le 1^{er} Rallye de chaque paire indiquée ci-dessus, 2 ensembles boîte de vitesses et différentiel seront plombés par voiture. Ces unités doivent ensuite être utilisées pour le 1^{er} et le 2^e Rallye. Si 2 ensembles boîtes de vitesses et différentiel ont effectivement été utilisés pour le 1^{er} Rallye, une seule fois par saison, sur le deuxième Rallye, 2 ensembles boîte de vitesses et différentiel pourront être plombés par voiture sans pénalité. 3.13.3 Pièces de rechange Pour les voitures engagées par un Constructeur ou une Equipe Constructeur inscrit(e) au Championnat, les pièces suivantes seront plombées avant le 1^{er} Rallye de chaque paire indiquée ci-dessus : - 1 berceau avant et 1 berceau arrière monté sur la voiture - 2 berceaux avant de réserve et 2 berceaux arrière pour une équipe de 2 voitures - 1 crémaillère de direction installée sur la voiture - 2 crémaillères de direction de réserve pour une équipe de 2 voitures. Toutes ces pièces devront rester plombées jusqu'à la fin du Rallye. La voiture devra toujours être équipée d'un berceau avant, d'un berceau arrière et d'une crémaillère de direction plombés. Pour les pilotes de 1^{ère} Priorité, les éléments suivants seront plombés : - 1 turbocompresseur monté sur la voiture du premier pilote - 1 turbocompresseur monté sur la voiture du second pilote - 2 turbocompresseurs de secours (qui pourront être	• All engine parts already homologated • Compression ratio details with tolerance The parts registered do not necessarily have to be new, but they must be representative, in every respect, of the parts used in the rallies. 3.13 Limitation on mechanical parts 3.13.1 For the rallies listed below, the transmissions and spare parts of cars entered by a Manufacturer will be sealed as in Art 3.13.2 and 3.13.3. Sweden & Norway. Mexico & Argentina. Italy & Greece. New Zealand & Japan. Germany & Spain France & Ireland. The transmissions and spare parts of Manufacturer Teams will be sealed as in Art 3.13.2 and 3.13.3. A schedule of joined rallies will be compiled in association with the FIA Technical Department at the time of team registration. 3.13.2 Transmissions On the first Rally of each pair listed above, 2 Gearbox and Differential assemblies per car will be sealed. These units must then be used on both the first and the second rallies. If 2 Gearbox and Differential assemblies have been used on the 1st Rally, only once per season, on the 2nd Rally, 2 Gearbox and Differential assemblies may be sealed per car without incurring a penalty. 3.13.3 Spare Parts For cars entered by a Manufacturer or a Manufacturer Team registered in the Championship, the following parts will be sealed before the 1st Rally of each pair listed above: - 1 front subframe and 1 rear subframe fitted on the car. - 2 spare front subframes and 2 spare rear subframes for a 2-car team. - 1 steering rack fitted on the car. - 2 spare steering racks for a 2-car team. All these parts must remain sealed until the end of the Rally. The car must always be equipped with a sealed front subframe, rear subframe and steering rack. For the 1st Priority drivers, the following will be sealed: - 1 turbocharger fitted on the first driver's car - 1 turbocharger fitted on the second driver's car - 2 spare turbochargers (which may be used
---	--

utilisés indifféremment pour le premier ou le second pilote). Pour le 2^e Rallye, le plombage et le marquage des éléments suivants seront ajoutés aux éléments déjà plombés lors du 1^{er} Rallye : - 2 berceaux avant et 2 berceaux arrière supplémentaires pour une équipe de 2 voitures - 2 crémaillères de direction supplémentaires pour une équipe de 2 voitures - 2 turbocompresseurs supplémentaires (qui pourront être utilisés indifféremment pour le premier ou le second pilote). Avant le 2^e Rallye, chaque équipe devra retirer autant d'éléments qu'il est nécessaire pour dénombrer le même nombre d'éléments plombés que sur le 1^{er} Rallye. 3.14 Limitation du nombre de châssis L'utilisation de châssis pour les essais comme pour la participation à des épreuves inscrites sera limitée comme suit sans encourir de pénalité : - 10 châssis par Constructeur - 6 châssis pour chaque Equipe Constructeur ayant désigné 10 épreuves de Championnat - 7 châssis pour chaque Equipe Constructeur ayant désigné 11 ou 12 épreuves de Championnat - 8 châssis pour chaque Equipe Constructeur ayant désigné 13 ou 14 épreuves de Championnat - 10 châssis pour chaque Equipe Constructeur ayant désigné 15 ou 16 épreuves de Championnat. Si le nombre maximal de châssis est dépassé, une pénalité en temps de 5 minutes sera infligée à partir du moment où chaque châssis supplémentaire est utilisé pour la première fois. 3.15 Plombage du moteur au châssis Pour les Rallyes indiqués ci-dessous, le moteur et le châssis des voitures engagées par un constructeur seront plombés ensemble et il ne sera pas possible de désolidariser le moteur du châssis, sauf sous la supervision de la FIA. Suède et Norvège. Mexique et Argentine. Italie et Grèce. Nouvelle-Zélande et Japon. Espagne, France et Irlande. Le moteur et le châssis des voitures engagées par une équipe constructeur seront plombés ensemble comme décrit ci-dessus. Une liste des rallyes liés sera établie en association avec le Département Technique de la FIA au moment de l'inscription de l'équipe. Toute infraction pourra entraîner une pénalité imposée par les Commissaires Sportifs. 3.16 Amortisseur et système de connexion au porte-moyeu Pour les voitures engagées par un Constructeur inscrit au Championnat, seulement 5 jeux	indiscriminately for the first or second driver). On the 2nd Rally, the sealing and marking of the following parts will be added to the parts already sealed on the 1st Rally: - 2 additional front subframes and 2 additional rear subframes for a 2-car team - 2 additional steering racks for a 2-car team - 2 additional turbochargers (which may be used indiscriminately for the first or second driver). Before the 2nd Rally, each team must remove as many parts as necessary in order to have the same number of sealed parts as on the 1st Rally. 3.14 Limitation on the number of chassis During the 2007 season, the use of chassis for both testing and competing in registered events without incurring a penalty will be limited as follows: - 10 chassis for each Manufacturer - 6 chassis for each Manufacturer team which has nominated 10 Championship events - 7 chassis for each Manufacturer team which has nominated 11 or 12 Championship events - 8 chassis for each Manufacturer team which has nominated 13 or 14 Championship events - 10 chassis for each Manufacturer team which has nominated 15 or 16 Championship events. Should the maximum number of chassis be exceeded, a time penalty of 5 minutes will be imposed from the time each additional chassis is first used. 3.15 Sealing of the engine to the chassis For Rallies listed below, the engine and the chassis of cars entered by a Manufacturer will be sealed together and it is not permitted to separate the engine from the chassis except under the supervision of the FIA. Sweden & Norway. Mexico & Argentina. Italy & Greece. New Zealand & Japan. Spain, France & Ireland. The engine and the chassis of cars entered by a Manufacturer Team will be sealed together as described above. A schedule of joined rallies will be compiled in association with the FIA Technical Department at the time of team registration, Any infraction may result in a penalty imposed by the Stewards. 3.16 Shock absorber and system of connection to the hub carrier For cars entered by a Manufacturer registered in the Championship, only 5 sets of shock absorbers and 5
--	--

d'amortisseurs et 5 jeux de systèmes de connexion au porte-moyeu sont autorisés par rallye et pour une équipe de 2 voitures (1 jeu = 2 avant + 2 arrière). L'amortisseur lui-même sera plombé de façon à ce qu'il ne soit pas possible de l'ouvrir. La jambe de force pourra être désolidarisée de l'amortisseur et les paliers pourront être changés. 3.17 Enregistreurs de données d'accidents Les Constructeurs et les Equipes Constructeurs engagé(e)s dans le Championnat du Monde des Rallyes devront équiper leurs voitures de deux enregistreurs de données d'accidents (type IWI). Ces enregistreurs devront être installés sous le siège de chaque occupant. Il est de la responsabilité de chaque Constructeur et Equipe Constructeur de se procurer et d'installer ces enregistreurs et de vérifier qu'ils fonctionnent correctement pendant toute la durée de chaque rallye du Championnat. 4. ASSISTANCE ET RÉPARATIONS 4.1 Parcs d'Assistance 4.1.1 Pendant toute la durée du rallye, un Parc d'Assistance doit être prévu depuis lequel il est recommandé que se fasse l'assistance lors de toute épreuve de mise au point (Shakedown). 4.1.2 L'horaire pour chaque voiture dans le Parc d'Assistance est le suivant : a) - 10 minutes avant la 1^{ère} ES de chaque jour - pas obligatoire pour l'Etape 1 - pas de zone technique requise, - le changement de pneumatiques est autorisé b) - 30 minutes entre deux groupes d'épreuves spéciales. - Facultatif si une ou plusieurs zones d'assistance éloignées sont utilisées. - Précédé d'une zone technique de 3 minutes qui pourra faire partie d'un regroupement c) - 45 minutes à la fin des étapes 1 et 2. - Des contrôles techniques peuvent être effectués dans le Parc Fermé précédant l'assistance. 4.1.3 Il y aura un maximum de 120 km d'épreuves spéciales entre 2 visites aux parcs d'assistance principaux. 4.1.4 Pour les pilotes de 1^{ère} priorité, les concurrents pourront utiliser jusqu'à douze personnes travaillant sur leurs voitures plus un assistant médical. Ces personnes devront porter dans les parcs d'assistance les brassards fournis par la FIA sauf dans les zones de ravitaillement et de marquage des pneumatiques. 4.2 Zones d'Assistance éloignées 4.2.1 Au gré de l'organisateur, des zones d'assistance éloignées pourront être créées. Les zones d'assistance éloignées doivent : - respecter les distances des Epreuves Spéciales telles que précisées dans l'Annexe V, - être délimitées par un Contrôle Horaire d'entrée et	sets of systems of connection to the hub carrier are authorised per rally and for a 2-car team (1 set = 2 front + 2 rear). The shock absorber itself will be sealed so that it is not possible to open it. The strut may be disconnected from the shock absorber and the bearings may be changed. 3.17 Accident data recorders The Manufacturers and Manufacturer Teams registered in the World Rally Championship must equip their cars with two accident data recorders (IWI type). One of these recorders must be installed under the seat of each occupant. It is the responsibility of each Manufacturer and Manufacturer Team to obtain and install these recorders and to check that they are functioning correctly throughout the duration of each rally of the Championship. 4. SERVICE AND REPAIRS 4.1 Service Parks 4.1.1 Throughout the rally there shall be one Service Park from which it is recommended that the shakedown be serviced. 4.1.2 The schedule for each car in the Service Park is as follows: a) - 10 minutes before the 1st SS of each day - Not mandatory for leg 1 - No technical zone required - Tyre change is authorised b) - 30 minutes between two groups of stages - Optional if Remote Service Zone/s is/are used - Preceded by 3-minute technical zone which may be part of a regroup c) - 45 minutes at the end of legs 1 and 2 - Technical checks may be carried out in the Parc Fermé preceding service. 4.1.3 There will be a maximum of 120 km of special stage distance between visits to the main Service Parks. 4.1.4 Entrants of priority 1 drivers may have up to twelve persons working on their cars plus one medical assistant. In the service parks, these persons must wear the armbands provided by the FIA, except in the refuelling and tyre marking zones. 4.2 Remote Service zones 4.2.1 At the option of the Organiser Remote Service Zones may be created. Remote Service Zones must: - Respect the special stage distances of Appendix V - Be defined by a time control at their entrance and
---	---

un Contrôle Horaire de sortie ; - être utilisées pendant une durée de 15 minutes pour toute voiture ; - permettre de procéder aux changements de pneumatiques et toute assistance telle qu'indiquée à l'Article 4.2.3 ; - Comprendre une zone de marquage des pneus après le Contrôle Horaire de sortie. - être accessibles uniquement au personnel d'équipe autorisé, comme indiqué à l'Art. 4.2.2, aux officiels du rallye et aux médias munis de laissez-passer appropriés. - Toute méthode destinée à chauffer artificiellement les pneumatiques est interdite. 4.2.2 4 membres du personnel d'équipe au maximum par voiture de compétition pourront entrer dans toutes les zones d'assistance éloignées. Dans le cas des pilotes de Priorité 1 et 3, les brassards d'identification FIA doivent être visibles. Dans la zone, seul l'équipage et les 4 membres du personnel d'équipe peuvent travailler sur leur voiture. Les zones doivent être prévues de façon que le même personnel d'équipe puisse se rendre à ces zones ainsi qu'au parc d'assistance. Des instructions sur le parcours recommandé doivent être fournies. 4.2.3 Dans une zone d'assistance éloignée, à l'exception d'un cric, de chandelles, de rampes, d'une clé pour écrous de roues, d'une clé dynamométrique, d'outils manuels et d'eau pure, le personnel d'équipe pourra utiliser l'équipement, les pièces et les outils embarqués à bord de la voiture participant à la course. Des outils pourront être alimentés par batterie, notamment les torches nécessaires. Des tapis de sol doivent être utilisés. 4.2.4 De l'eau pure pourra être ajoutée aux systèmes des voitures qui pourront être équipés d'un dispositif de remplissage. 4.2.5 En dérogation à l'Article 12.2.2 (Prescriptions Générales), 1 seul laissez-passer véhicule par voiture engagée sera délivré par les Organisateurs pour le transport du personnel d'équipe vers la zone d'assistance éloignée. 4.2.6 Pour chaque voiture, 12 pneus au maximum pourront être transportés dans une zone d'assistance éloignée. Dans les 30 minutes suivant le départ de la voiture du Contrôle Horaire de sortie du Parc d'Assistance, les pilotes P1 et P2 engagés par un constructeur ou une équipe constructeur inscrit(e) au Championnat devront soumettre les listes de codes à barres pour ces 12 pneus. Cet article s'applique également aux pilotes de 3^e Priorité. 4.3 Flexi-assistance de 45 minutes 4.3.1 La flexi-assistance de 45 minutes permettra de retirer les voitures concurrentes d'un parc fermé pour les emmener sur un parc d'assistance attenant et lié par des contrôles horaires d'entrée et de sortie, conformément aux dispositions figurant à l'Article 12.3.2 des Prescriptions Générales. 4.3.2 Pour procéder aux opérations de flexi-assistance de 45 minutes, les équipages entreront dans le parc fermé à l'heure spécifiée (Article 18.6.11 des Prescriptions Générales).	exit. - Not exceed 15 minutes duration for any one car. - Allow for the changing of tyres and any service as under Article 4.2.3. - Incorporate a tyre marking zone after the exit time control. - Admit only authorised team personnel, as in Article 4.2.2, the rally officials and media with appropriate passes. - Prohibit any method of artificially warming tyres. 4.2.2 At any Remote Service Zone, a maximum of 4 team personnel per competing car may enter the zone. In the case of Priority 1, and Priority 3 drivers, FIA identification armbands must be visible. In the zone, only the crew and the 4 team personnel may work on their car. The zones must be scheduled so that the same team personnel can attend these zones as well as the service park. Instructions on a recommended route must be provided. 4.2.3 Whilst in a Remote Service Zone, except for the use of jacks, chassis stands, ramps, wheel nut spanners, torque wrench, hand-tools and plain water, the team personnel may use only equipment or parts and tools carried on board the competing car. Tools may be battery operated including any necessary lighting. Ground sheets must be used. 4.2.4 Plain water may be added to the car systems for which a filling device may be used. 4.2.5 As an exception to Article 12.2.2 (General Prescriptions), 1 vehicle pass per competing car will be issued by the Organiser for transport of team personnel to the Service zone. 4.2.6 For each car, a maximum of 12 tyres may be transported to a Remote Service Zone. In the case of P1 and P2 drivers entered by a Manufacturer or a Manufacturer team in the Championship, bar-code lists for these maximum 12 tyres must be submitted at the Service Park exit Time within 30 minutes after as the car's departure from that Time Control. This article also applies to Priority 3 drivers. 4.3 Flexiservice - 45' 4.3.1 Flexi-servicing of 45' shall permit the removal of the competing cars from a parc fermé to an adjacent service park, linked by entry and exit time controls as per the requirements listed under Article 12.3.2 of the General Prescriptions. 4.3.2 For the operation of 45' flexi-servicing, crews will enter the parc fermé at the time specified (Article 18.6.11 of the General Prescriptions).
---	---

4.3.3 Les équipages pourront alors soit entrer dans le parc d'assistance, soit laisser la voiture à l'intérieur du parc fermé. La voiture concurrente pourra alors être conduite par un représentant autorisé du concurrent, dans le respect de toutes les formalités de présentation du carnet de contrôle et des pénalités y afférentes ; elle ne pourra être conduite du parc fermé au parc d'assistance et vice versa qu'une seule fois. 4.3.4 En aucun cas le temps d'assistance de 45 minutes ne peut être dépassé sans pénalité. La voiture concurrente peut être retournée au parc fermé avant les 45 minutes imparties. 4.3.5 Dans le cadre de la flexi-assistance, la durée d'intervention à compter de l'heure d'arrivée de la première voiture dans le parc fermé est laissée à la discrétion des organisateurs mais doit être indiquée sur l'itinéraire du rallye. 4.4 Véhicules admis dans les parcs d'assistance 4.4.1 2 véhicules par voiture concurrente prenant le départ du rallye peuvent fournir une assistance pendant le rallye. Ces véhicules doivent être clairement identifiés par des plaques «Assistance» remises par les Organisateurs et apposées aux endroits précisés. 4.4.2 De plus pour chaque Constructeur ou équipe Constructeur engagé(e) au Championnat, 2 véhicules d'assistance supplémentaires identifiés ainsi que précisé dans l'Article 4.4.1 sont admis. 4.4.3 Les autres véhicules d'équipe doivent être identifiés par des plaques «Auxiliaire» fournies par les Organisateurs. 4.4.4 Lorsque l'espace le permet, les véhicules «Auxiliaires» peuvent être autorisés à stationner près de leurs véhicules d'assistance admis dans les parcs conformément à l'Article 4.4.1 à la discrétion des Organisateurs. 4.4.5 Lorsque l'espace est insuffisant pour se conformer à l'Article 4.4.4 les Organisateurs doivent prévoir des zones de stationnement définies pour les véhicules « Auxiliaires », à proximité immédiate du parc d'assistance. 4.4.6 Lorsque l'espace est insuffisant pour se conformer à l'Article 4.4.4, les véhicules auxiliaires des constructeurs ou équipes constructeurs engagé(s) dans le Championnat ne peuvent avoir accès aux parcs d'assistance que pour déposer ou prendre du personnel et/ou du matériel. 4.5 Zone réservée aux Médias Une zone réservée aux médias sera établie avant le panneau jaune du Contrôle Horaire dans les parcs d'assistance, les zones d'assistances éloignées ou les parcs de regroupement. L'accès à la zone sera limité au personnel détenteur du laissez-passer approprié. 4.6 Réparations en cas d'abandon / de retrait 4.6.1 Un équipage n'ayant pas terminé une étape peut prendre le départ de l'étape suivante. Si l'équipage ne souhaite pas prendre un nouveau départ, il doit remplir le formulaire situé au verso du	4.3.3 Crews may then either enter the service park or leave their car in the parc fermé. The competing car may be driven by an authorised representative of the entrant, respecting all the formalities of time card presentation and related penalties, only once from the parc fermé to the service park and vice versa. 4.3.4 In no case may the 45 minutes of service time be exceeded without penalty. The competing car may be returned to the parc fermé before the 45 minutes have elapsed. 4.3.5 The operational window of flexi-servicing time starting from the arrival of the first car into the parc fermé is left to the discretion of the Organiser but must be declared on the rally itinerary. 4.4 Vehicles allowed in the service parks 4.4.1 2 service vehicles per competing car starting the rally may provide service throughout the rally. These vehicles must be clearly identified by means of "Service" plates issued by the Organiser and affixed in the locations specified. 4.4.2 In addition each Manufacturer or Manufacturer team entered in the Championship will be allowed 2 additional service vehicles identified as in Article 4.4.1. 4.4.3 Other team vehicles must be identified by means of "Auxiliary" plates issued by the Organiser. 4.4.4 Where space permits, "Auxiliary" vehicles may be permitted to park next to their service vehicles admitted to the parks under Article 4.4.1 at the discretion of the Organiser. 4.4.5 Where there is insufficient space to conform to 4.4.4, the Organiser shall provide parking areas defined for auxiliary vehicles in the immediate vicinity of the service park. 4.4.6 When there is insufficient space to conform to 4.4.4, the auxiliary vehicles of the Manufacturers or Manufacturer teams entered in the Championship may access the service park solely to deposit or remove personnel and/or equipment. 4.5 Media Zones A barriered Media Zone will be established prior to the yellow Time Control board at service parks, remote services, or regroup parks. Within this zone, access to the zone shall be limited to the personnel holding the appropriate pass. 4.6 Repairs in the case of a withdrawal / retirement 4.6.1 A crew which has failed to complete a leg will be assumed to re-start the next leg. If the crew does not wish to re-start, the form located in the rear of the road-book must be completed and lodged with
--	---

Road Book et remettre ce formulaire aux organisateurs dès que possible avant la réunion des Commissaires Sportifs qui précède le nouveau départ. La voiture de tout pilote prioritaire FIA souhaitant prendre un nouveau départ doit être assistée dans le parc d'assistance du rallye. Après l'abandon, le véhicule doit rester à l'endroit où il a «abandonné» jusqu'à ce que le directeur de course donne l'autorisation de le déplacer directement au Parc Fermé. Les autres équipages doivent présenter leur voiture au Parc fermé au plus tard 4 heures avant le départ de l'étape suivante. 4.6.2 L'assistance aux voitures de tout pilote prioritaire FIA ayant abandonné doit respecter toutes les conditions pertinentes de l'Article 12 des Prescriptions Générales, ainsi qu'à l'Article 3 du présent règlement. La voiture peut être enlevée une fois du Parc Fermé à tout moment pour l'assistance pendant un maximum de 3 heures (y compris la flexi-assistance de fin d'étape de 45 minutes et le retard de 15 minutes maximum autorisé entre deux contrôles horaires). Toutefois, toutes les voitures doivent être ramenées au Parc Fermé 4 heures avant le départ de l'étape suivante. 5. ÉPREUVES SUPER SPÉCIALES 5.1 Une épreuve super spéciale est une épreuve spéciale conçue pour les spectateurs avec la possibilité d'avoir plus d'une voiture prenant le départ au même moment. L'organisation d'une épreuve super spéciale est facultative. 5.2 Les règles spécifiques concernant le déroulement et l'organisation d'une épreuve super spéciale doivent être conformes aux dispositions figurant sous le chapitre XIX des Prescriptions Générales et doivent être comprises dans le Règlement Particulier du rallye. Un plan de sécurité distinct doit être soumis à la FIA au moins 4 mois avant la date du rallye en vue de recevoir le cas échéant, l'approbation des observateurs désignés pour le rallye ; il doit également être remis au délégué sécurité de la FIA et clairement indiquer les zones spécifiques réservées aux médias. 5.3 Au point de départ, les routes doivent être adjacentes l'une à l'autre. La même procédure de départ doit s'appliquer à chaque voiture. Il est par ailleurs permis de décaler la ligne de départ des voitures de façon à égaliser la longueur de l'épreuve à partir des différentes positions de départ. 5.4 La longueur d'une épreuve super spéciale doit se situer entre 1,5 km et 5 km. 5.5 Le revêtement de l'épreuve super spéciale doit être du même type que celui du reste du rallye. 5.6 L'ordre de départ d'une épreuve super spéciale est laissé à l'entière discrétion des Organisateurs. Néanmoins, les Organisateurs doivent donner le détail de la procédure dans le	the Organiser as soon as possible before the Stewards' meeting preceding the re-start. The car of any FIA priority driver wishing to re-start must be serviced in the Rally service park. After such a car has retired, the vehicle must remain where it has retired until permission has been received from the Clerk of the Course to remove it directly to the Parc Fermé. Other crews must present their cars in the Parc Fermé at least 4 hours before the time of the start of the next leg. 4.6.2 Service of retired cars of any FIA priority driver must respect all relevant conditions of Article 12 of the General Prescriptions and Art 3 of these regulations. The car may be removed once for service at any time from the parc fermé for a maximum of 3 hours (including the end-of-leg 45' flexi-servicing and the 15 minutes maximum lateness allowed between two time controls). However, all cars must be returned to the parc fermé 4 hours before the start of the next leg. 5. SUPER SPECIAL STAGES 5.1 A super special stage is a special stage designed for spectator viewing with the possibility of having more than one car starting at the same time. The organising of a super special stage is optional. 5.2 The specific regulations regarding the running and the organisation of a super special stage must conform to the regulations included in Chapter XIX of the General Prescriptions and must be included in the supplementary regulations of the rally. A separate safety plan must be submitted to the FIA at least 4 months before the rally for the approval of the observers designated for the rally and to the FIA safety delegate. Specific areas must be clearly identified for use by the media. 5.3 The roads, at the starting point, must be adjacent to one another. The same starting procedure must apply to each car. It is further permitted to stagger the starting line for the cars to equalise the length of the stage from the different starting positions. 5.4 The length of a super special stage should be between 1.5 km and 5 km. 5.5 The road surface of a super special stage should be of the same type as that of the rest of the rally. 5.6 The starting order of a super special stage is entirely at the discretion of the Organiser. However, the Organiser must detail the procedure in the supplementary regulations or by a bulletin.
---	--

règlement particulier ou dans un additif. 6. PROGRAMME DES RALLYES Mardi 14h00 Ouverture accréditations médias Mardi & mercredi * Reconnaissances conformément à un programme décidé par l'organisateur Mercredi * Administration * Briefings * Début des vérifications techniques comprenant le marquage des pièces de rechange et la certification pour les voitures engagées par les Constructeurs. Jeudi * 08h00 – 10h00. Organisation obligatoire d'une séance de Mise au point (« Shakedown ») avec participation obligatoire et réservée pour les pilotes P1 à laquelle les pilotes P2 peuvent également participer (CMR Art.13.1). * 10h00 – 12h00. Organisation obligatoire d'une séance de Mise au point (« Shakedown ») à laquelle les pilotes P1, P2 et P3 peuvent participer. 13h30 Conférence Médias FIA 15h00 Première réunion des Commissaires Sportifs 20h00 – 20h30 Temps recommandé aux pilotes P1 pour être à la cérémonie de départ ou à l'épreuve Super Spéciale (Voir Installations Médias et Guide des Opérations) Vendredi * Assistance de 10 min. le matin si super spéciale la veille * Epreuves spéciales (aucune épreuve courue plus de 2 fois) * Assistance(s) de 30 min. au Parc d'Assistance et/ou assistance(s) de 15 min. dans la zone d'assistance éloignée * La première voiture termine l'épreuve finale (sauf super spéciale du soir) avant 17h30. * Flexi-assistance de 45 min. à la fin de la journée Samedi * Assistance de 10 min. après le Parc Fermé pour la nuit * Epreuves spéciales (aucune épreuve courue plus de 2 fois) * Assistance(s) de 30 min. au Parc d'Assistance et/ou assistance(s) de 15 min. dans la zone d'assistance éloignée * La première voiture termine l'épreuve finale (sauf super spéciale du soir) avant 17h30. * Flexi-assistance de 45 min. à la fin de la journée Dimanche * Assistance de 10 min. après le Parc Fermé pour la nuit	6. PROGRAMME FOR THE RALLIES Tuesday 14.00 Media accreditations open Tuesday & Wednesday * Reconnaissance as per a schedule decided by the organiser. Wednesday * Administration * Briefings * Start of scrutineering including sealing of parts and certification for Manufacturer entered cars Thursday * 08.00 – 10.00: Obligatory organisation of a Shakedown, mandatory and exclusively for P1 in which P2 drivers may also take part (WRC Art. 13.1). * 10.00 - 12.00: Obligatory organisation of a Shakedown, in which P1, P2 and P3 drivers may take part. 13.30 FIA Media Conference. 15.00 First Stewards' Meeting 20.00 – 20.30 Recommended time for P1 drivers to be at ceremonial start or Super Special Stage (see FIA Media Facilities and Operations Guide). Friday * 10' Morning service if super special the previous day * Stages (no one stage run more than twice) * 30' service/s at the service park and/or 15' service/s at the Remote Service Zone, * First car completes final stage (except evening super special) by 17.30 * 45' flexi service at end of the day Saturday * 10' Service after overnight Parc Fermé * Stages (no one stage run more than twice) * 30' service/s at the service park and/or 15' service/s at the Remote Service Zone, * First car completes final stage (except evening super special) by 17.30 * 45' flexi service at end of the day Sunday * 10' service after overnight Parc Fermé
--	---

* Epreuves spéciales (aucune épreuve courue plus de 2 fois) * assistance de 30 min. au Parc d'Assistance et/ou une assistance de 15 min. dans la zone d'assistance éloignée. * 14h45 à 15h00 heure recommandée pour que le vainqueur du rallye soit sur le podium (Voir procédure à l'Annexe 1 du présent Règlement). Une demande de dérogation peut être faite pour changer cet horaire pour les rallyes hors Europe ou quand les besoins de la télévision l'exigent en Europe. * Cérémonie d'arrivée selon procédures FIA, si possible au centre du rallye * Remise des prix sur le podium * Conférence de presse de la FIA après le rallye * Vérifications techniques après le rallye 7. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES 7.1 Pesage des voitures La mesure du poids des voitures peut être effectuée à tout moment de l'épreuve selon les Articles 254.5 et 255.4 de l'Annexe J. 7.2 Les vérifications techniques qui ont lieu à la fin d'un rallye concernent les éléments suivants : - Les suspensions - Les freins - La transmission - La conformité du châssis - Le turbo bridé, le cas échéant - D'autres vérifications peuvent être effectuées à la discrétion du Délégué Technique de la FIA. Au minimum sont contrôlées les 2 premières voitures classées au classement général, de marques différentes, et la voiture classée 1ère dans le Groupe N. L'intervalle entre la réception des voitures dans la zone des vérifications techniques et l'affichage des résultats ne doit pas être inférieur à deux heures. 7.3 La présence des équipages aux vérifications techniques n'est pas nécessaire. Néanmoins, ils doivent être représentés par un représentant du concurrent dûment désigné par écrit. 7.4 Une voiture engagée par un Constructeur ou une équipe Constructeur engagé(e) au Championnat, ou dont l'assistance pendant le rallye est effectuée par le constructeur ou l'équipe constructeur, doit soit être équipée d'une caméra embarquée, soit être munie d'un lest équivalent et au même emplacement que celui prévu pour la caméra. 7.5 Le même bloc moteur et la même carrosserie devront être utilisés sur une voiture donnée pour toute la durée du rallye. Pour les concurrents n'ayant pas terminé une étape et souhaitant prendre le départ de l'étape suivante, aucune voiture de réserve ne sera utilisée. De plus, seules les pièces ayant été plombées lors des vérifications techniques préliminaires pourront être utilisées lors de chacune des trois étapes du rallye.	* Stages (no one stage run more than twice) * 30' service at the service park and/or 15' service at the Remote Service Zone * 14.45 to 15.00 recommended time for rally winner to be on the podium (see procedure in Appendix 1 of these regulations). A waiver application may be made to change this schedule for rallies outside Europe or when required for television purposes within Europe). * Finish ceremony to follow FIA procedures, ideally at rally centre * Prize giving on the podium * Post rally FIA media conference * Post rally scrutineering. 7. SCRUTINEERING 7.1 Weighing the cars The weight of the cars may be measured at any time during the event in accordance with Articles 254-5 and 255-4 of Appendix J. 7.2 End-of-rally scrutineering will concern the following components: - Suspension. - Brakes. - Transmission. - The conformity of the chassis. - The restricted turbocharger if one exists. - Further checks may be carried out at the discretion of the FIA Technical Delegate. The minimum number of cars to be scrutineered will be the first two cars of different makes in the general classification and the car classified first in Group N. The interval between the arrival of the cars in the scrutineering area and the posting of the results must not be less than two hours. 7.3 It is not necessary for the crews to be present at scrutineering. However, they must be represented by a representative of the entrant duly designated in writing. 7.4 A car which is entered by a Manufacturer or Manufacturer team entered in the Championship, or for which the servicing during the rally is carried out by the Manufacturer or Manufacturer team, must carry either an on-board camera or equivalent ballast that is situated in the same location as the camera would have been. 7.5 The same engine block and bodyshell must be used on a particular car for the duration of the Rally. For those competitors who have failed to complete a Leg and wish to re-start a subsequent Leg, no reserve car may be used. Further, only those components which have been sealed at initial scrutineering may be used throughout any of the three Legs of the Rally. Such components must remain in their sealed state.
---	---

Ces pièces devront rester plombées. 7.6 Pour satisfaire aux vérifications techniques de leurs voitures, les Constructeurs ou les équipes Constructeurs inscrit(e)s au Championnat peuvent présenter, à la place de leurs voitures, un certificat de conformité technique signé par un représentant dûment désigné par écrit. 8. CARBURANT – GÉNÉRALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION 8.1 Un fournisseur unique de carburant suivant un appel d'offres est désigné par la FIA pour distribuer un carburant unique pour les rallyes du Championnat. Le carburant de la FIA doit être utilisé par tous les pilotes prioritaires. Les pilotes non prioritaires pourront utiliser du carburant disponible dans le commerce en s'approvisionnant aux stations de ravitaillement indiquées dans le road book. S'il n'existe pas de stations de ravitaillement en carburant sur le parcours du rallye, l'organisateur peut prévoir la distribution aux pilotes non prioritaires d'un seul et même carburant conforme à l'Annexe J par un système centralisé. Ces points de ravitaillement doivent respecter toutes les conditions de sécurité. Ils doivent être mentionnés dans l'Itinéraire et dans le road book. 8.2 Sur toutes les voitures des pilotes prioritaires doivent être installées des prises pour le prélèvement du carburant de la FIA, celle-ci se réserve toutefois le droit de vérifier le carburant de tous les concurrents. Il est demandé à tous les concurrents d'installer des prises de ravitaillement, à l'exception des pilotes non prioritaires qui utilisent une voiture avec un réservoir standard. 8.3 La FIA se réserve, à tout moment et sans donner de motif, le droit de substituer au carburant FIA, un carburant conforme au Code (Annexe J). 9. CARBURANT – CONDITIONS DE FOURNITURE 9.1 Au plus tard 3 semaines avant le début du rallye, les concurrents doivent signaler au fournisseur unique leur besoin en carburant à l'adresse suivante : <i>Shell Global Solutions - Germany PAE-Labor Att. Mr. Richard Karlstetter Hohe Schaar Strasse 36 21107 Hamburg Germany Tel: +49 40 7565 4715 Fax: +49 40 7565 4502 Email: richard.karlstetter@shell.com</i> 9.2 Des informations concernant les horaires et les lieux pour la distribution du carburant FIA avant le départ du rallye seront communiquées par le Directeur de Course.	7.6 For the purposes of scrutineering, the Manufacturers or Manufacturer teams entered in the Championship may present a certificate of technical conformity, signed by a representative duly designated in writing, in place of their cars. 8. FUEL - GENERAL CONDITIONS AND CONDITIONS FOR USE 8.1 A sole supplier of fuel will be appointed by the FIA, following an invitation to tender, to distribute a single fuel for the Championship rallies. FIA fuel must be used by all Priority drivers. Non-priority drivers may use commercially available pump fuel dispensed from pumps at filling stations marked in the road-book. If there are no filling stations on the route of the rally, the organiser may arrange for the distribution of one and the same fuel, in conformity with Appendix J, to the non-priority drivers via a centralised system. Such refuelling points must respect all the safety conditions. They must be mentioned in the Itinerary and in the Road Book. 8.2 Cars of priority drivers must be fitted with FIA fuel sample couplings, although the FIA reserves the right to check the fuel of any competitor. All competitors are required to fit refuel couplings, except non priority drivers using a car which retains the standard tank. 8.3 The FIA reserves the right, at all times and without having to state the reasons, to replace the FIA fuel with another fuel conforming to the Sporting Code (Appendix J). 9. FUEL - CONDITIONS FOR SUPPLY 9.1 No later than 3 weeks prior to the start of the rally, the competitors must notify their fuel requirements to the sole supplier at the following address: <i>Shell Global Solutions - Germany PAE-Labor Att. Mr. Richard Karlstetter Hohe Schaar Strasse 36 21107 Hamburg Germany Tel: +49 40 7565 4715 Fax: +49 40 7565 4502 Email: richard.karlstetter@shell.com</i> 9.2 Information about times and places for the distribution of FIA fuel before the start of the rally will be given in a communication by the Clerk of the Course.
---	--

9.3 Les concurrents sont tenus de vérifier la conformité du carburant de l'épreuve lors de chaque livraison du fabricant et avant toute utilisation pour la compétition. 9.4 Il appartient au concurrent de régler directement avec le fabricant les conséquences d'une éventuelle livraison de carburant non conforme, étant précisé que la FIA ne peut être tenue responsable des conséquences dommageables de cette livraison non conforme. 10. ROUES DE SECOURS Les voitures des pilotes P1 et P2 ne peuvent transporter qu'une seule roue de secours (sauf pour le Rallye de l'Acropole, pour lequel le transport de 2 roues de secours maximum est permis). Les voitures des autres pilotes peuvent être équipées de 2 roues de secours maximum. 11. ROAD BOOK Le road book doit être publié 4 semaines avant le départ du rallye. 12. RECONNAISSANCES La présence des pilotes de priorité de la FIA et/ou de leurs copilotes et de tout membre d'un équipage non prioritaire engagé dans le rallye concerné sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. 12.1 Durée 12.1.1 Sauf dérogation, les reconnaissances pour tous les concurrents doivent se dérouler dans le respect du programme du rallye, comme précisé à l'Article 6 du présent Règlement. Tout équipage ayant commis une infraction à cette règle peut se voir infliger par les Commissaires Sportifs une des pénalités prévues à l'Article 152 du Code. En outre, si les Commissaires Sportifs décident que l'infraction commise est très grave, ils peuvent proposer à l'ASN de l'équipage concerné de suspendre leurs licences pour une période équivalente au nombre d'épreuves du Championnat desquelles ils ont pu être suspendus. Les reconnaissances doivent se dérouler selon un horaire précisant le moment où les concurrents peuvent commencer leurs reconnaissances. Les Organisateurs doivent s'assurer que le nombre de passages de chaque pilote dans une même épreuve spéciale ne soit pas supérieur à deux avec des commissaires de contrôle au départ et au point stop de chaque épreuve spéciale. D'autres contrôles peuvent également être effectués pendant chaque épreuve spéciale. a) Tout pilote prioritaire / ou son copilote se rendant dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit doit en avertir préalablement les Organisateurs et la FIA, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.	9.3 The competitors are responsible for checking the conformity of the event fuel each time they receive a delivery from the supplier and before it is used in competition. 9.4 The competitors are responsible for settling directly with the supplier any matter arising because of a possible delivery of non-conforming fuel, it being understood that the FIA cannot be held responsible for any hurtful consequences of this delivery. 10. SPARE WHEELS The cars of P1 and P2 drivers may carry only 1 spare wheel (except for the Acropolis Rally for which a maximum of 2 spare wheels may be transported). The cars of the other drivers may carry a maximum of 2 spare wheels. 11. ROAD BOOK The road book must be published 4 weeks before the start of the rally. 12. RECONNAISSANCE The presence of FIA priority drivers and / or their co-drivers and of any crew member of non priority crews entered in the concerned rally when on a special stage, in any way whatsoever, is considered as reconnaissance. 12.1 Duration 12.1.1 Except when a waiver is granted, the reconnaissance for all competitors must take place within the rally schedule as outlined in Art 6 of these regulations. Any crew found to be in breach of this rule will be subjected by the Stewards to one of the penalties laid down in Article 152 of the Code. Moreover, if the Stewards decide that the offence is very serious, they may propose to the ASN of the crew concerned that their licences be suspended for a period equivalent to the number of World Rally Championship events for which they may have been suspended. Reconnaissance must take place according to a timetable which specifies when competitors may commence their reconnaissance. The Organiser must ensure that each driver does not cover the same special stage more than twice and there shall be control marshals at the start and stop point of each special stage. Further checks may also be carried out during each special stage. a) Any priority driver / or his co-driver visiting the region of a rally at any time other than for the rally must advise the Organiser and the FIA in advance of his/her visit, except where the priority driver / co-driver is known to live in this area.
---	---

b) Tout concurrent faisant des essais dans le pays d'une épreuve du Championnat du Monde doit en avertir préalablement les Organisateurs et préciser les noms des pilotes qui participeront aux essais. Toute infraction aux règles a) et b) susmentionnées entraînera une des pénalités prévues à l'Article 152 du Code, sauf circonstances exceptionnelles. 12.1.2 Toute reconnaissance effectuée en dehors des horaires fixés par les Organisateurs est considérée comme une infraction très grave et signalée aux Commissaires Sportifs, qui peuvent appliquer des pénalités (voir Article 12.2). Tout pilote figurant actuellement ou ayant figuré au cours des deux dernières années sur la liste de priorité A ou B, ou tout pilote désigné par la FIA, participant ou comptant participer à un rallye, et souhaitant conduire sur une route utilisée ou susceptible d'être utilisée dans une épreuve spéciale de ce rallye, doit prévenir les Organisateurs de son intention, et obtenir son autorisation écrite, qui doit être transmise aussitôt à la FIA. Tout non-respect de cette règle doit être signalé aux Commissaires Sportifs, qui peuvent appliquer des pénalités aux pilotes (voir Article 12.2). Il est rappelé que les reconnaissances ne sont pas des essais. Le Code de la route du pays traversé par le rallye doit être scrupuleusement observé, et la sécurité et les droits des autres usagers de la route doivent être respectés. 12.1.3 Tout pilote peut participer à une reconnaissance pour un rallye en vue de prendre part au Championnat de l'année suivante. La réglementation des reconnaissances doit être intégralement respectée et les organisateurs doivent approuver la demande. 12.1.4 Un système de contrôle des vitesses en reconnaissance au moyen d'un GPS peut être installé sur toutes les voitures. 12.1.5 A partir de la fin des reconnaissances, tout déplacement (sauf à pied) sur le parcours d'une épreuve spéciale du rallye est interdit à toute personne ayant un quelconque lien avec un équipage engagé, sauf autorisation expresse du Directeur de Course. 12.1.6 Chaque fabricant de pneumatiques équipant les voitures des Constructeurs ou des équipes Constructeurs engagé(e)s au Championnat du Monde des Rallyes pourra effectuer un passage dans les épreuves spéciales du rallye. Les voitures utilisées pour ce passage devront avoir chacune à leur bord au maximum deux techniciens du fabricant. Il est formellement interdit à ces techniciens d'avoir en leur possession à bord des voitures les notes d'un équipage engagé dans le rallye concerné. Ces voitures seront placées sous la responsabilité du Directeur de Course qui pourra désigner des commissaires prenant place à bord, et qui déterminera leur horaire de passage dans les épreuves spéciales. 12.2 Sanctions Pendant les reconnaissances, la limitation de vitesse à observer est celle prévue par les lois actuellement	b) Any competitor testing in the country of a World Championship rally must advise the Organiser in advance and specify the names of the drivers who will be testing. Any breach of the above rules a) and b) will entail the application of one of the sanctions provided for in Article 152 of the Code, unless there are exceptional circumstances. 12.1.2 Reconnaissance outside the schedule as set by the Organiser is considered a very serious offence and will be reported to the Stewards who may apply penalties (see Art. 12.2). Any driver who is currently or who in the last two years has been included on the A or B priority list, or any driver designated by the FIA, taking part or intending to take part in a rally, who wishes to drive on any road which is or might be used for a special stage in that rally, must notify the Organiser beforehand of his intention to do so and must obtain the Organiser's written permission. The written permission must forthwith be sent to the FIA. Any failure to respect this rule shall result in the drivers being reported to the Stewards who may apply penalties (see Art. 12.2). It is emphasised that reconnaissance is not practice. All the Road Traffic Laws of the country in which the rally runs must be strictly adhered to and the safety and rights of other road users must be respected. 12.1.3 Any driver may take part in reconnaissance for a rally with a view to taking part in the following year's Championship. The regulations on reconnaissance must be respected in their entirety and the Organiser must approve the application. 12.1.4 A system for controlling the speed throughout reconnaissance by means of a GPS may be used on all the cars. 12.1.5 From the end of reconnaissance, any person connected with an entered crew in any way whatsoever is forbidden to travel (except on foot) on or over the route of a special stage of the rally without express authorisation from the Clerk of the Course. 12.1.6 Each tyre manufacturer equipping the cars of the Manufacturers or Manufacturer teams entered in the World Rally Championship may cover one run through the special stages of the rally. Each of the cars used for that run must have on board a maximum of two of the tyre manufacturer's technicians. These technicians are strictly forbidden to have in their possession on board the cars the notes of a crew entered in the rally concerned. These cars will be placed under the responsibility of the Clerk of the Course, who may designate marshals to ride on board and who will determine the times at which they will run through the special stages. 12.2 Sanctions Throughout reconnaissance, the speed limit will be as per the laws currently in force in the country
---	--

en vigueur dans le pays concerné. Cependant, les Organisateurs ont le droit de préciser la limitation de vitesse dans les épreuves spéciales. Toutes les infractions relevées seront affichées sur le tableau d'affichage officiel et présentées aux Commissaires Sportifs lors de leur première réunion pour délibération et pour de possibles sanctions. Il est par ailleurs requis des Commissaires Sportifs qu'ils considèrent l'application de pénalités supplémentaires en vertu de l'Article 152 du Code et selon la gravité de l'infraction, peuvent signaler les concurrents concernés à la FIA pour d'éventuelles sanctions supplémentaires. Dans tous les cas, les Organisateurs doivent transmettre à la FIA les noms de chaque concurrent et de chaque pilote ayant commis une infraction, afin de permettre l'identification des récidivistes.	concerned. However, the Organiser may determine a speed limit in the special stages. All infringements noted will be posted on the official notice board and submitted to the Stewards of the Meeting at their first meeting for deliberation and possible sanctions. Also, the Stewards are required to consider applying further penalties under Article 152 of the Code and depending on the gravity of the offence, may report the competitors concerned to the FIA for possible further sanctions. In any case, the Organiser must forward to the FIA the names of each competitor and driver committing an offence, in order to monitor regular offenders.
13. MISE AU POINT ET ESSAIS	13. SHAKEDOWN AND TESTING
13.1 Mise au Point	13.1 Shakedown
Le jeudi précédant le départ, une épreuve de mise au point doit être organisée, selon les horaires et avec les participants indiqués ci-après : * 8h00 – 10h00 obligatoire et exclusivement pour les pilotes P1, les pilotes P2 peuvent participer * 10h00 – 12h00 recommandé pour les pilotes P1, P2 et P3 Pour une voiture donnée, la transmission complète et les pièces mécaniques mentionnées aux Articles 3.12 à 3.14 du présent règlement doivent être plombées (pour cette voiture). L'épreuve de mise au point doit être organisée comme s'il s'agissait d'une épreuve se déroulant pendant le rallye et comprendre toutes les mesures de sécurité figurant en détail à l'Annexe III des Prescriptions Générales. Sauf cas de force majeure, la participation de tous les équipages P1 et de leurs voitures est obligatoire. Toute personne à bord de la voiture pendant la mise au point qui ne figure pas parmi les engagés du rallye doit avoir signé une décharge fournie par les Organisateurs.	On the Thursday before the start, a Shakedown must be organised, with the following schedule and attendance requirements: * 08.00 – 10.00 mandatory and exclusively for P1 drivers in which P2 drivers may also take part. * 10.00 - 12.00 recommended for P1, P2 and P3 drivers For a given car, the engine, the complete transmission and the mechanical parts mentioned in Article 3.12 to 3.14 of the present regulations must be sealed (for that car). The shakedown stage must be organised as if it were a stage run during the rally and incorporate all the safety measures as detailed in Appendix III of the General Prescriptions. Save in case of force majeure, the participation of all P1 crews and their cars is obligatory. Any person on board the car during shakedown who is not entered for the rally must have signed a disclaimer provided by the Organiser.
13.2 Essais	13.2 Testing
13.2.1 Les essais sont définis comme étant la présence combinée d'une World Rally Car conduite de manière compétitive et du personnel employé ou sous contrat avec une équipe en dehors de l'itinéraire d'un rallye.	13.2.1 Testing is defined as the combined presence of a competitively driven World Rally Car and personnel employed by or contracted to a team outside the itinerary of a rally.
13.2.2 Pour les Constructeurs ou équipes Constructeurs inscrit(e)s au Championnat, les essais sont autorisés :	13.2.2 For Manufacturers or Manufacturer teams registered in the Championship, testing is permitted:
a) Sur une installation d'essais proposée par le Constructeur ou l'équipe Constructeur et notifiée à la FIA	a) On a testing site proposed by the Manufacturer or Manufacturer team and notified to the FIA
b) En France, en Grande-Bretagne et en Irlande du Nord, en Espagne, en Italie, et en République Tchèque.	b) In France, Great Britain and N.Ireland, Spain, Italy and the Czech Republic.
c) Pendant un maximum de quatre jours par	c) For a maximum of four days per calendar

année calendaire en Finlande, en Grèce et en Allemagne et soit en Suède, soit en Norvège. d) Dans le cas d'un Constructeur, pour un maximum de 13 séances (une séance comprendra des jours consécutifs). Toutefois, le nombre total de jours ne dépassera pas 48 pour toute année calendaire. Cette clause ne s'appliquera pas aux essais comme indiqué à la clause a). e) Dans le cas d'équipes Constructeurs, pour un maximum de 10 séances (une séance comprendra des jours consécutifs). Toutefois, le nombre total de jours ne dépassera pas 20 pour toute année calendaire. Cette clause ne s'appliquera pas aux essais comme indiqué à la clause a). f) Pour un Constructeur ou une équipe Constructeur représentant une marque nouveau/nouvelle dans le Championnat, la veille des reconnaissances de toute épreuve pour laquelle les essais sont normalement interdits. Ces journées d'essais devront être communiquées à la FIA et à l'organisateur de l'épreuve concernée du Championnat du Monde des Rallyes une semaine avant les essais. 13.2.3 Pour les Constructeurs ou équipes Constructeurs inscrits au Championnat, les essais sont interdits : a) Dans tous les autres pays ; b) Dans le pays de toute manche du Championnat du Monde des Rallyes à partir du début des reconnaissances jusqu'à la fin des rallyes ; c) Sur toute route qui est ou peut-être utilisée comme une épreuve spéciale de tout rallye de Championnat en cours ; d) Aux pilotes P1 permanents si ce n'est pour l'équipe avec laquelle ils sont sous contrat. 13.2.4 Les équipes remplissant les fonctions de Presse, Médias ou relations publiques et pensant être en infraction par rapport à cette règle doivent d'abord avertir la FIA et le délégué médias de la FIA.	year in Finland, Greece and Germany and either Sweden or Norway. d) In the case of a Manufacturer, for a maximum of 13 sessions (a session shall comprise consecutive days). However, the total number of days shall not exceed 48 in any calendar year. This clause does not apply to testing as stated in clause a). e) In the case of Manufacturer teams, for a maximum of 10 sessions (a session shall comprise consecutive days). However, the total number of days shall not exceed 20 in any calendar year. This clause does not apply to testing as stated in clause a). f) By a Manufacturer or Manufacturer team representing a make new to the Championship on the day before reconnaissance of any event where testing is otherwise prohibited. Such testing days must be advised to the FIA and the Organiser of the relevant World Rally Championship event one week before the test 13.2.3 For Manufacturers or Manufacturer teams registered in the Championship, testing is banned: a) In all other countries. b) In the country of any World Rally Championship round from the start of reconnaissance until the end of the rally. c) On any road which is or might be used as a special stage of any current Championship rally. d) By permanently nominated P1 drivers other than for the team to which they are contracted. 13.2.4 Teams organising press, media or PR functions who consider they may be contravening this regulation must first advise the FIA and the FIA media delegate.
14. VOITURES OUVREUSES Aucun pilote ayant une priorité FIA pendant l'année calendaire ne peut conduire une voiture ouvreuse des organisateurs. 14.1 Voitures ouvrees des Organisateurs 14.1.1 Les voitures ouvrees des Organisateurs doivent être des voitures de série homologuées FIA (ou en cours d'homologation) et les demandes concernant ces voitures et tous cas particuliers devront avoir l'accord de la FIA. Les Organisateurs peuvent également demander à la FIA l'autorisation d'utiliser des voitures non homologuées, mais de grande diffusion. 14.1.2 Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale est retardé de plus de 20 minutes, au moins une voiture ouvreuse, équipée avec un haut-parleur, doit parcourir l'épreuve spéciale avant le passage de la prochaine voiture de compétition dans le but d'avertir le public de la reprise de l'épreuve spéciale.	14. COURSE CARS No driver having an FIA priority during the calendar year may drive an Organisers course car. 14.1 Organisers' course cars 14.1.1 The organisers' course cars must be FIA-homologated series production cars (or cars in the process of being homologated) and requests concerning these cars including all special cases must receive the approval of the FIA. The organiser may also ask the FIA for permission to use cars which are not homologated but which are widely available. 14.1.2 When the running of a stage has been delayed for more than 20 minutes, at least one course car, equipped with a public address system, must pass through the stage before the passage of the next competing car with the purpose of advising the public that the stage is about to recommence.

14.2 Voitures de reconnaissance Pour les rallyes sur terre, les pneus seront libres sauf mention contraire dans le Règlement Particulier. Les pneus de série homologués pour la route devront être utilisés pour les rallyes sur asphalte. Pendant les reconnaissances, les voitures suivantes pourront être utilisées : 14.2.1 Voitures standard Voitures entièrement non modifiées telles que proposées à la vente au grand public. Les voitures standard devront avoir 2 roues motrices et un moteur atmosphérique essence ou turbo diesel d'une cylindrée nominale maximale de 2000 cm³ ou des véhicules SUV de moins de 180 chevaux. Ces voitures pourront être équipées d'une protection du bas de caisse et transporter du matériel de navigation embarqué. 14.2.2 Voitures de rallye Utilisation de la voiture du concurrent engagée pour le rallye concerné. 14.2.3 Voitures de Production de Série Voitures conformes à l'Article 14.3 des Prescriptions Générales. 14.2.4 Pendant le programme des reconnaissances des jours 1 et 2, l'assistance des voitures de reconnaissance ne pourra être fournie que par deux techniciens au maximum par équipe avec une voiture conforme à l'Article 14.2 du présent règlement et transportant à son bord tout le matériel d'assistance nécessaire. Un laissez-passer spécial pour voiture par équipage engagé sera délivré par l'organisateur à cette fin. Ce véhicule ne pourra pas parcourir les épreuves spéciales à des fins autres que pour récupérer la voiture de reconnaissance. 14.3 Voitures de sécurité 14.3.1 Pour tous les rallyes asphalte du Championnat, des voitures de sécurité pourront effectuer un passage dans toutes les épreuves spéciales du rallye. Seules les voitures suivantes seront autorisées : - Une voiture pour chaque pilote P1 et chaque pilote P2. Ces voitures devront répondre aux conditions définies par les Articles 14.2.1 et 14.2.3 du Règlement Sportif du Championnat du Monde des Rallyes de la FIA et utiliser le même système de suivi que celui utilisé pour les voitures de reconnaissance. Une limite de vitesse pour les épreuves spéciales sera déterminée par l'organisateur. Une liste des points d'échange des notes de sécurité autorisés sera communiquée par le Directeur de Course. - Obligatoirement, une voiture de l'organisateur du rallye pour l'ensemble des autres équipages engagés. 14.3.2 Toutes ces voitures doivent être identifiées par les Organisateurs du rallye. Le Directeur de Course déterminera le programme de passage sur les épreuves spéciales.	14.2 Reconnaissance cars For gravel rallies, tyres will be free unless otherwise detailed in the supplementary regulations. Road-homologated series production tyres shall be used for asphalt rallies. During reconnaissance, the following cars may be used: 14.2.1 Standard Cars Totally unmodified cars as offered for sale to the general public may be used. Standard cars must be two-wheel drive with a normally aspirated petrol or turbo diesel engine having a maximum cylinder capacity of 2000cc or SUV vehicles of less than 180 HP. These cars may be fitted with an under body protection and carry on-board navigation equipment. 14.2.2 Rally Cars Use of the competitor's own car entered for the rally concerned. 14.2.3 Series Production Cars Cars complying with Article 14.3 of the General Prescriptions. 14.2.4 During the hours of the reconnaissance schedule on days 1 and 2, service of reconnaissance cars may only be provided by a maximum of 2 technicians per team using a car complying with Article 14.2 of these regulations and carrying all necessary service equipment on-board. One special car pass per entered crew will be issued by the organiser for this purpose. This vehicle may not travel on the Special Stages for any purpose other than to recover their reconnaissance car. 14.3 Safety Cars 14.3.1 For all Championship rallies run on asphalt, safety cars will be permitted to cover one passage of every special stage. Only the following cars will be permitted: - One car for each P1 and each P2 driver. These cars must be as defined by Article 14.2.1 and 14.2.3 of the World Rally Championship Sporting Regulations and use the speed control device as fitted for reconnaissance. A speed limit for the special stages will be determined by the organiser. A list of the permitted safety note exchange points will be published as a Communication by the Clerk of the Course. - Obligatoirement, one car from the rally organisation for all other drivers. 14.3.2 All these cars must be identified by the rally organisers. The Clerk of the Course will determine the timetable for passing through the special stages.
15. PROCÉDURE CONCERNANT LE CHOIX	15. PROCEDURE CONCERNING THE

DE L'ITINÉRAIRE	CHOICE OF ITINERARY
15.1 Généralités Le caractère approprié des spéciales à utiliser lors d'un rallye relève de la seule responsabilité de l'organisateur de l'épreuve qui doit éviter les routes susceptibles de ne pas être conformes aux règlements et / ou recommandations de la FIA. L'organisateur d'un rallye du Championnat du Monde qui souhaite inclure une nouvelle spéciale ou une épreuve candidate pour le Championnat du Monde, doit soumettre à la FIA un dossier complet des plans et photographies montrant comment les règlements et recommandations de la FIA seront respectés, au moins sept mois avant le début de l'épreuve concernée. 15.1.1 Procédure La FIA peut décider de procéder à une inspection sur le site de toute nouvelle spéciale, ou de toute spéciale sur laquelle des problèmes de sécurité ont été rencontrés. Dans ce cas, un ou deux inspecteurs seront désignés par le Groupe de Travail Sécurité Rallyes pour se rendre sur le site. L'inspection initiale doit avoir lieu au plus tard cinq mois avant le début de l'épreuve concernée. Les inspecteurs doivent être accompagnés par un représentant de l'ASN ou de l'organisateur. Aucune inspection ne pourra être faite sans que l'ASN en soit informée. 15.1.2 Droit d'inspection FIA Le paiement d'un droit d'inspection standard sera exigé de l'ASN concernée pour chaque inspection. Ce droit standard sera fixé chaque année par la FIA et couvrira toutes les dépenses à l'exception des frais d'hébergement des inspecteurs dans le pays concerné qui seront directement supportés par l'organisateur du rallye ou l'ASN. 15.1.3 Rapport d'inspection FIA Les inspecteurs de la FIA pourront : - Recommander qu'une spéciale ne soit pas incluse dans l'itinéraire. - Relever les mesures destinées à prévenir un accident lors du rallye qui ont été convenues avec l'organisateur lors de l'inspection. - Demander à l'organisateur de proposer des mesures destinées à prévenir un accident ou à en atténuer la gravité. Après s'être rendus sur la spéciale, les inspecteurs soumettront sous 15 jours un rapport écrit au président du Groupe de Travail Sécurité Rallyes du Championnat. Une copie de ce rapport sera adressée à l'organisateur du rallye et à l'ASN à la même date. 15.1.4 Conséquences d'une inspection Seuls les rapports et recommandations envoyés par la FIA à l'ASN concernée seront valides. Un rapport d'inspection de la FIA ou l'inclusion d'une spéciale dans une épreuve du Championnat ne garantit ni n'implique en aucun cas qu'une spéciale peut être considérée comme sûre.	15.1 General The suitability of the special stages to be used in a rally is the sole responsibility of the organiser of the event who should avoid roads which may not comply with the FIA regulations and / or recommendations. The organiser of a World Championship rally who intends to include a new stage or a candidate event for the WRC, must submit to the FIA a complete dossier of plans and photographs showing how the FIA regulations and recommendations are to be respected, at least seven months before the start of the event concerned. 15.1.1 Procedure The FIA may decide to make an on-site inspection of any new stage, or any stage on which safety problems have been experienced. In this case, up to two inspectors will be nominated by the Rally Safety Working Group to visit the site. The initial inspection must be made not later than five months before the start of the event concerned. The inspectors must be accompanied by a representative of the ASN or organiser. No inspection will be organised without the ASN's knowledge. 15.1.2 FIA inspection fee A standard inspection fee will be charged to the ASN concerned for each inspection. This standard fee will be fixed each year by the FIA and will cover all expenses except the inspectors' board and lodging in the country concerned which must be borne directly by the rally organiser or the ASN. 15.1.3 FIA inspection reports The FIA inspectors may: - recommend that the stage is not included in the itinerary - record measures intended to help prevent an accident during the rally which have been agreed upon with the organiser during the inspection - request the organiser to propose measures intended to help prevent or lessen the severity of an accident. After visiting the stage, the inspectors will submit a written report to the Chairman of the WRC Rally Safety Working Group within 15 days. A copy of that report will be sent to the organiser of the rally and to the ASN at the same date. 15.1.4 Consequences of an inspection Only reports and recommendations sent from the FIA to the ASN concerned shall be valid. An FIA inspection report or the inclusion of any stage in an FIA WRC event in no way guarantees or implies that a stage can be considered safe. After an inspection report is officially sent by the FIA,

Après envoi officiel d'un rapport d'inspection par la FIA, l'ASN du rallye concerné disposera de trois semaines au maximum pour répondre à la FIA et formuler des commentaires sur le rapport en question. En l'absence de tout commentaire, le rapport sera considéré comme définitif. Si, toutefois, à l'issue de cette période de trois semaines, un désaccord persiste entre les inspecteurs et l'ASN concernée, la Commission de Sécurité tranchera. 15.2 Inspection complémentaire Lorsque, pendant le déroulement d'un rallye, une spéciale ou un secteur de liaison auront suscité des contestations sérieuses de la part de plusieurs concurrents à la suite des réactions de leurs pilotes, la partie de l'itinéraire concernée, si elle est maintenue pour l'année suivante, fera également l'objet d'une inspection telle que décrite à l'Article 15.1, ci-dessus. 15.3 Respect de l'itinéraire officiel et du programme sportif 15.3.1 Sauf cas de force majeure, la direction de course doit faire respecter dans son intégralité l'itinéraire ainsi défini et inspecté. 15.3.2 Aucune nouvelle contestation émise soit avant, soit pendant le déroulement du rallye ne doit être prise en considération. Néanmoins, sur demande du détenteur des droits commerciaux, les Organisateurs peuvent prévoir des points d'échange des bandes d'enregistrement le long des secteurs de liaison. Ces points doivent figurer dans le Road Book ou être indiqués au moyen d'un additif et l'accès à ces endroits sera limité aux membres des médias accrédités par la FIA et aux équipes de télévision, uniquement pour l'échange des bandes vidéo, la mise en place du matériel d'enregistrement ou pour procéder à des interviews. L'itinéraire peut prévoir un délai supplémentaire à cet effet. Un accès à la zone réservée aux médias est également autorisé pour effectuer ce travail lorsque les voitures font la queue pour entrer dans une zone d'assistance, dans des regroupements ou des Parcs Fermés si un membre de l'équipe est présent. 15.3.3 Toute manœuvre ou agissement contraire au respect des présentes dispositions fera l'objet des pénalités prévues sans préjudice de toute autre sanction prise par les Commissaires Sportifs. 16. QUALIFICATION D'UN RALLYE ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE D'UN VISA FIA 16.1 Pour qu'un rallye puisse compter pour le Championnat, il faut obligatoirement qu'il ait été organisé l'année qui précède son inscription au Championnat. Si nécessaire, la FIA pourra désigner un ou deux observateurs qui établiront des rapports à la demande de la FIA. D'autres rapports seront établis par d'autres officiels désignés par la FIA. 16.2 Tout rallye dont les rapports demandés par la FIA ne sont pas satisfaisants ou qui n'ont pas respecté les règlements et les engagements pris au moment de son inclusion dans le Championnat, ne pourra pas être accepté dans le Championnat de	the ASN of the rally concerned will have a maximum of three weeks to reply to the FIA giving any comment on the said report. In the absence of any comment, the report will be considered as final. If, however, after this three-week period there remains a persistent disagreement between the inspectors and the ASN concerned, the Safety Commission will settle the matter. 15.2 Further inspection If, during the running of a rally, a special stage or road section has provoked serious objections from several entrants following reactions from their drivers, the part of the itinerary concerned, if it is kept for the following year, will also be the subject of an inspection such as described in Article 15.1 above. 15.3 Respect of the official itinerary and sporting programme 15.3.1 Except in a case of force majeure, the Clerk of the Course must see to it that the itinerary, thus defined and inspected, is respected in its entirety. 15.3.2 No further objections made either before or during the running of the rally will be taken into consideration. However, where requested by the commercial rights holder, the Organisers may establish On-Board Camera (OBC) tape exchange points within road sections of the itinerary. Such points should be included in the road book or notified by a bulletin and be restricted to access by FIA accredited media and TV crews solely for the exchange of video tapes, adjustment of camera equipment or conducting interviews. Additional time may be permitted for this within the itinerary. Access for carrying out this same work is also permitted in the media zone when queuing to enter a service area and in regroupes or parc fermés when in the presence of a member of the team. 15.3.3 Any manoeuvre or action in breach of the present measures will result in the application of the penalties set out, without prejudice to any other sanction taken by the Stewards. 16. QUALIFICATION AND CONDITIONS FOR THE ISSUING OF AN FIA VISA 16.1 A rally may qualify for the Championship only if it has been organised the year preceding its inclusion in the Championship. If necessary, the FIA may appoint one or two observers to draw up reports on request by the FIA. Other reports will be drawn up by other officials appointed by the FIA. 16.2 Any rally for which the reports requested by the FIA are not satisfactory, or which has not complied with the regulations and the commitments undertaken at the time of its inclusion in the Championship, will not be accepted in the Championship the following
---	--

l'année suivante. Tout rallye dont les rapports prouveront le non-respect du règlement ou une sécurité du public, des médias et des équipages insuffisante pourra ne pas être admis l'année suivante au Championnat du Monde. 16.3 Avant de délivrer tout visa, la FIA souhaite évaluer les documents suivants ainsi que le respect des procédures suivantes: 16.3.1 Projet de parcours et grandes lignes du programme A soumettre au moins 7 mois avant le début du rallye sous la forme d'un itinéraire et d'une carte. Nouvelles épreuves spéciales (y compris en sens inverse) à mettre en valeur. Nouvelles épreuves spéciales à décrire sous l'angle de la sécurité. Parcours à soumettre par les Organisateurs à la FIA, au Délégué à la Sécurité de la FIA, aux Constructeurs engagés et aux manufacturiers de pneus. Date limite des réponses et des modifications majeures est de 4 semaines après soumission à la FIA. 16.3.2 Plan de Sécurité Un premier projet du plan de sécurité doit être soumis à la FIA et au délégué à la sécurité de la FIA 4 mois avant le début du rallye. Ce projet contiendra des indications précises sur les zones autorisées et les zones interdites au public. Réponse à donner dans le mois qui suit. 16.3.3 Assurance Détails de la couverture de responsabilité civile à soumettre à la FIA au moins 3 mois avant le début du rallye. Il n'est pas nécessaire de fournir la police d'assurance, mais plutôt un résumé de la couverture en français et en anglais. Le document doit être retourné aux Organisateurs dans le mois suivant sa soumission. 16.3.4 Règlement À soumettre sous forme de projet à la FIA au moins 4 mois avant le début du rallye. Retourner le document aux Organisateurs dans le mois qui suit sa soumission. 16.3.5 Autres points Au début de chaque saison, la FIA établira un échéancier pour la publication de tous les documents tels que détaillés à l'Annexe II du règlement sportif du Championnat du Monde des Rallyes. 16.3.6 Le règlement particulier final devra être publié sur le site Internet officiel du rallye. 17. ATTRIBUTION DES POINTS 17.1 Si, au moment de l'arrêt d'un rallye, les concurrents ont parcouru moins des 2/3 de la distance totale des épreuves spéciales du rallye, seulement la moitié des points sera attribuée. 17.2 Dans le cas où l'un des rallyes qualificatifs ne pourrait se dérouler complètement, mais au moins 2/3 prévus au 17.1, pour quelque raison que ce soit et pour autant que les Organisateurs établissent un	year. Any rally shown by the reports to have failed to comply with the regulations or to ensure a sufficient level of safety for the public, media and the crews might not be accepted in the World Championship the following year. 16.3 Before issuing any visa, the FIA will evaluate the following documents and check that the following procedures have been respected: 16.3.1 Plan of the route and main points of the programme To be submitted at least 7 months before the start of the rally in the form of an itinerary and a map. New special stages (including those run in the opposite direction) are to be highlighted. New special stages are to be described from the point of view of safety. The route is to be submitted by the Organisers to the FIA, the FIA Safety Delegate, to the entered Manufacturers and to the tyre manufacturers. The deadline for any comments or major modifications is 4 weeks after submission to the FIA. 16.3.2 Safety Plan An initial draft of the safety plan is to be submitted to the FIA and to the FIA Safety Delegate 4 months before the start of the rally. This draft shall include precise detail of the areas both admitted and prohibited to the public. The reply is to be given within the following month. 16.3.3 Insurance Details of the civil liability cover are to be submitted to the FIA at least 3 months before the start of the rally. It is not necessary to produce the insurance policy - a summary of the cover in French and in English will suffice. The document must be returned to the Organisers within the month following its submission. 16.3.4 Regulations To be submitted in the form of a draft to the FIA at least 4 months before the start of the rally. The document must be returned to the Organisers within the month following its submission. 16.3.5 Other points At the start of each season, the FIA will draw up a schedule for the publication of all the documents as detailed in Appendix II to the World Rally Championship Sporting Regulations. 16.3.6 The final supplementary regulations must be published on the official internet site of the rally. 17. ATTRIBUTION OF POINTS 17.1 Should the competitors have covered less than 2/3 of the total distance of the special stages of the rally when the rally is stopped, only half the points shall be awarded. 17.2 Should one of the qualifying rallies not be able to be run in its entirety, for any reason whatsoever, but at least 2/3 of it has been covered as in 17.1, provided that the Organisers draw up a final
--	---

classement général définitif, l'attribution des points se fera normalement.	general classification, full points shall be awarded.
18. DÉLÉGUÉ TECHNIQUE, DÉLÉGUÉ A LA SÉCURITÉ, DÉLÉGUÉ MEDIAS, DÉLÉGUÉ MÉDICAL ET OBSERVATEURS 18.1 À chacun des rallyes, la FIA désigne un délégué technique qui est le chef des commissaires techniques. 18.2 À chacun des rallyes, la FIA envoie un délégué à la sécurité, chargé spécialement de vérifier la sécurité du public et des médias. Le délégué FIA à la sécurité a le pouvoir de retarder le départ d'une épreuve spéciale de 30 minutes maximum s'il juge que les conditions de sécurité pour les spectateurs et/ou les médias ne sont pas satisfaisantes. 18.3 À chacun des rallyes, la FIA désigne un délégué médias qui est chargé de tous les aspects médias. 18.4 À chacun des rallyes, la FIA pourra désigner un délégué médical chargé d'assurer la liaison avec le responsable médical en chef concernant tous les éléments d'ordre médical. 18.5. Pour chaque rallye, la FIA pourra désigner un ou deux observateurs. 19. CONFÉRENCES DE PRESSE 19.1 Pour chaque rallye du Championnat, au maximum 6 personnes parmi les pilotes, copilotes et le personnel des équipes du Championnat du Monde des Rallyes ainsi que 2 pilotes du Championnat du Monde des Voitures de Production et/ou du Championnat Junior des Rallyes seront choisies par le délégué médias de la FIA pour participer à une conférence de presse qui aura lieu le jeudi du Rallye, à 13h30 dans le centre médias. Après accord donné à la FIA, les pilotes / copilotes / le personnel des équipes devront participer à la conférence de presse. Toute absence ou retard fera l'objet d'un rapport du délégué médias aux Commissaires Sportifs qui pourront imposer une pénalité. 19.2 Les 3 premiers équipages terminant le rallye, un représentant du concurrent gagnant et l'équipage vainqueur du Championnat du Monde des Voitures de Production et/ou du Championnat Junior des Rallyes devront participer à une conférence de presse qui aura lieu dans le centre médias après l'arrivée de chaque rallye de Championnat. Cette conférence de presse ne devra pas durer plus de 90 minutes. Toute absence ou retard fera l'objet d'un rapport du délégué médias aux Commissaires Sportifs qui pourront imposer une pénalité.	18. TECHNICAL, SAFETY, MEDIA, MEDICAL DELEGATES AND OBSERVERS 18.1 For each rally, the FIA will appoint a technical delegate who will be the chief scrutineer. 18.2 The FIA will send a safety delegate, who is specifically responsible for monitoring the safety of the public, and media to each rally. The FIA safety delegate has the power to delay the start of a special stage by a maximum of 30 minutes if he considers that the safety conditions for spectators and/or media are not satisfactory. 18.3 For each rally, the FIA will appoint a media delegate who will be in charge of all the media aspects. 18.4 For each rally, the FIA may appoint a medical delegate who will liaise with the rally Chief Medical Officer regarding all medical aspects. 18.5 For each rally, the FIA may appoint an observer/s. 19. PRESS CONFERENCES 19.1 At each Championship rally, a maximum of 6 WRC drivers / co-drivers / team personnel and 2 JRC and / or PWRC drivers are selected by the media delegate to attend a press conference which takes place on the Thursday of the rally, at 13:30 hrs in the media centre. Following acceptance to the FIA, the drivers / co-drivers / team personnel must attend the press conference. Any absence or lateness will result in a report by the Media Delegate to the Stewards of the Meeting, who may impose a penalty. 19.2 The first 3 crews finishing the rally, a representative of the winning entrant and the winning JRC and / or PWRC crew must attend a press conference which takes place in the media centre after the finish of each Championship rally. The duration of this press conference must not be more than 90 minutes. Any absence or lateness will result in a report by the Media Delegate to the Stewards of the Meeting, who may impose a penalty.

20. REMISE DES PRIX 20.1 À la remise des prix d'un rallye du Championnat, les lauréats sont tenus obligatoirement d'y participer; les vainqueurs au classement général doivent également participer aux autres manifestations officielles. 20.2 En cas d'absence des lauréats à la remise des prix, ceux-ci perdent le droit à toutes récompenses (prix en espèces et coupes) et une amende leur sera infligée. Si un seul des membres de l'équipage est présent à la remise des prix, les pénalités sont laissées à la discrétion des Organisateurs. 21. REMISE DES PRIX ANNUELLE 21.1 Un représentant officiel de la direction du Constructeur vainqueur du Championnat des Constructeurs doit être présent lors de la cérémonie annuelle de remise des prix de la FIA. 21.2 Les pilotes terminant premier, deuxième et troisième du Championnat doivent être présents lors de la cérémonie annuelle de remise des prix de la FIA. 21.3 Les copilotes terminant premier, deuxième et troisième du Championnat doivent également être présents lors de la cérémonie annuelle de remise des prix de la FIA. 21.4 Sauf cas de force majeure, toute absence entraînera l'imposition d'une amende par la FIA. 22. CÉRÉMONIE DE PODIUM ET REMISE DES PRIX 22.1 La partie compétitive du rallye se terminera au Contrôle Horaire d'entrée de la zone d'attente d'arrivée. La cérémonie d'arrivée débutera à cet endroit et les pilotes se déplaceront conformément aux ordres des officiels. 22.2 Des prix seront remis à tous les concurrents sur la rampe, excepté pour le premier, le deuxième et le troisième au classement général pour lesquels un podium de «style olympique» sera utilisé. Si un Organisateur le souhaite, une réception mondaine / avec les commanditaires / officielle pourra être organisée le même soir. Cela devra figurer dans le Règlement Particulier. 22.3 La cérémonie de podium devra suivre la procédure établie à l'Annexe I.	20. PRIZE-GIVING 20.1 At the prize-giving of a Championship rally, the prize winners are obliged to participate; the winners of the general classification must also participate in the other official ceremonies. 20.2 Should prize winners fail to turn up at the prize-giving, they shall forfeit their right to any awards (cash prizes and cups) and they shall be subject to a fine. If only one member of the crew is present at the prize-giving, the penalties shall be left to the discretion of the Organisers. 21. ANNUAL PRIZE-GIVING 21.1 A senior representative of the management of the manufacturer winning the Manufacturers' Championship must be present at the annual FIA prize-giving ceremony. 21.2 The drivers finishing first, second and third in the Championship must be present at the annual FIA prize-giving ceremony. 21.3 The co-drivers finishing first, second and third in the Championship must also be present at the annual FIA prize-giving ceremony. 21.4 Except in case of force majeure, any absence will entail a fine imposed by the FIA. 22. PODIUM CEREMONY AND PRIZE-GIVING 22.1 The competitive element of the rally will finish at the "finish holding area Time Control IN". From there, the finish ceremony starts and the drivers will move according to officials' orders. 22.2 Prizes for all competitors will be awarded on the ramp, save for the first, second and third in the overall classification where an "olympic-style" podium will be used. If an Organiser wishes, there may be a social / sponsor / civic gathering on the same evening. This must appear in the Supplementary Regulations. 22.3 The podium ceremony must follow the procedure set out in Appendix I.
---	---

APPENDIX I

PODIUM CEREMONY

1. REQUIREMENTS

- 1.1 The finish ramp and podium ceremony must take place such that the overall top three winning crews are on the podium between 14:45 and 15:00 hrs on Sunday.
- 1.2 The finish control should ideally be located at the service park or the super special stage.
- 1.3 The organiser must establish a finish holding area to ensure the crews transit the ramp in the correct order. Media must be permitted access to this area.
- 1.4 The organiser must appoint an official responsible for the procedure, which must be rehearsed beforehand.
- 1.5 The finish ramp must incorporate an arch, clearly displaying the name and logo of the event and branding in accordance with the Brand Book available from ISC. A photographers' tower must be placed in front of the ramp, located and set up as per the FIA Media Facilities and Operations Guide. The route leading to and departing from the ramp must be barriered with metal fencing to prevent public access.
- 1.6 The ramp arch must not obstruct the opening of car doors or the crews' exit from the vehicle when it is correctly positioned with the car nose dropped onto the exit side.
- 1.7 Behind or to the side of the podium must be placed flag poles on which must be flown, from left to right when viewed from the photographers' tower, the ASN flag (optional), the national flag of the host country, the FIA flag (all flying continuously), and the national flags of the Priority 3 winner, the winning manufacturer, and the first three drivers' national flags from the overall classification. Additional national flags of other competitors may be displayed at the organiser's discretion (flying continuously).
- 1.8 The organiser must provide an 'Olympic-style' box podium for use by the third, second and winning crews in the overall classification only, positioned so as to allow photographers/TV crews to take pictures from the photographers' tower (as per the FIA Media Facilities and Operations Guide). If the podium has to be moved into position during the ceremony, location points must be marked on the ground beforehand.
- 1.9 Only one prize (cup or trophy) per person may be awarded, one to each crew member and one to the representative of the winning manufacturer. The organiser is responsible for ensuring that those presenting the awards approach from the side of the podium and move away promptly.
- 1.10 A maximum of six persons will be permitted to present the prizes. Other than these persons, only the official in charge of procedures will be allowed in the area of the ramp and podium. Clear written instructions, including guidelines for dress code, must be issued to each person presenting an award.
- 1.11 There must be an adjacent parking area (or the final Parc Fermé) for the three winning cars in the overall classification and the winning Priority 3 crew, and an undercover waiting area for the crews, in case of poor weather.
- 1.12 The organiser must provide transportation for a minimum of 10 drivers/co-drivers (WRC and Priority 3), one manufacturer representative and the FIA Media Delegate, from the finish area to the press room for the final FIA Press Conference.
- 1.13 Teams involved in the podium ceremony and those required to present their cars at final scrutineering must have a representative available to take their car to Parc Fermé or final scrutineering.
- 1.14 It is the responsibility of the organiser to inform competitors of the finish procedure.
- 1.15 There must be a reserved area on one side of the ramp, outside the confines of the ramp and podium area, for the winning team to be able to attend the finish.

2. PROCEDURE (to be controlled by the official responsible for the ceremony)

- 2.1 An organiser is encouraged to arrange pre-finish ceremony entertainment and to have a public address system and mega TV screens showing images from the event (available free of charge from ISC).
- 2.2 There must be a maximum of two VIPs on the ramp at one time.

- 2.3 From the finish holding area (fenced and controlled with access permitted only (to media) the schedule must be as follows:
- 2.4 Provided the timetable allows, the highest-placed national crew drives to the top of the ramp and parks with the car nose dropped onto the exit side. The crew climbs out and the driver is interviewed. The crew receives any award, departs and drives the car to Parc Fermé or final scrutineering.
- 2.5 The Priority 3 winner drives to the top of the ramp and parks with the car nose dropped onto the exit side. The crew climbs out and the driver is interviewed. The crew then gets on to the bonnet where they receive two pre-opened bottles of champagne, which are sprayed for the benefit of photographers and TV crews (no less than 20"). The crew may be joined by team personnel (maximum 30"), if agreed by the FIA Media Delegate in advance. The crew returns to the car and drives directly to the parking area or Parc Fermé (if adjacent). The winning Priority 3 crew then returns to the finish area on foot and awaits transportation to the press room for the final FIA Press Conference.
- 2.6 Crews positioned in the order 8th, 7th, 6th, 5th and 4th in the overall classification drive to the top of the ramp, open doors, climb out, receive any award and then drive directly to Parc Fermé or final scrutineering.
- 2.7 Third in the overall classification drives to the top of the ramp and parks with the nose of the car dropped onto the exit side. The crew gets out and stands either side of the car with the doors open. Interviewed by the official and then drive off the ramp to the parking area or Parc Fermé (if adjacent), where the team representative takes care of the car. Crew returns to the waiting area on foot.
- 2.8 Second in the overall classification – same procedure as third overall.
- 2.9 The winning crew drives to the top of the ramp and parks with the nose of the car dropped onto the exit side. Crew gets out, close doors and are interviewed by the official. The crew then climbs onto the bonnet and receives two pre-opened bottles of champagne which are sprayed for the benefit of photographers and TV crews (no less than 20"). The crew may be joined by team personnel (maximum 30"), if agreed with the FIA Media Delegate in advance. Team personnel leave and the car remains on the ramp until the closure of the podium ceremony.
- 2.10 If not already positioned, the podium is moved into position at ground level, in front of the ramp and winning car.
- 2.11 The winning crews are then called from the waiting area to stand behind the appropriate level of the podium.
- 2.12 Political dignitaries and/or sponsors (maximum of six) are invited to present the awards.
- 2.13 Crews invited to ascend to their places in order of third, second and winner. Starting with the third-placed crew, the presenters make the award presentations individually crew by crew, finishing with the winners. Presenters immediately move back out of the view of photographers and TV crews. For Rallye Monte Carlo, the winning crews may move to a different location to receive their trophies.
- 2.14 After each crew has received their awards, the winning manufacturers' representative is invited to join the ceremony. Presentation of the trophy while standing in front of the winning crew, then the representative moves to one side.
- 2.15 Anthems of the winning driver (according to passport) and manufacturer (according to country of car homologation) or manufacturer team (previously nominated by the entrant at the time of registration) are played. As the winning driver's anthem is played, the flags of the nations of the three first drivers are hoisted as per standard Olympic protocols. Crews are not permitted to wear hats or sunglasses. Immediately following, where the nationality of the winning manufacturer is different from that of the driver, the national anthem of the manufacturer is played while its flag is raised. Where the driver and manufacturer are the same nationality, the anthem need only be played once and all flags are raised simultaneously. The raising of the flags should take exactly the time as the playing of the anthem. After the anthems, there may be an additional spray with six bottles of pre-opened champagne.
- 2.16 Crews depart for transportation to the press room for the final FIA Press Conference.
- 2.17 The winning car is driven to Parc Fermé by the team representative.
- 2.18 The winning Priority 3 crew, the top three crews in the overall classification, the representative from the winning manufacturer and the FIA Media Delegate are taken to the press room for the final FIA Press Conference. Access to this transport should be free from spectators.
- 2.19 Other winning cars taken by technicians to Parc Fermé or final scrutineering under escort by the organiser.
- 2.20 All other crews cross the ramp in due time / order, with emphasis given to crews at the organiser's discretion.

APPENDIX II

ADMINISTRATIVE PROCEDURES AND STANDARD DOCUMENTS

1) Administrative Procedures

As mentioned in Article 16.3.5 of the World Rally Championship Regulations, the following table details the schedule for publication of the World Rally Championship documents.

Activity	From	To	Deadline	Regulation
Draft itinerary & map	Organiser	FIA, manufacturers, tyre manufacturers & safety delegate	7 months before the rally	WRC 16.3.1 WRC 15.1
Comments on the itinerary & map	FIA & safety delegate	Organiser	6 months before the rally	WRC 16.3.1
FIA may send an observer to check the proposed stages	FIA	Organiser	5 months before the rally	WRC 15.1.1
Rally Guide 1 published on website	Organiser	Information to: Manufacturers and Manufacturer teams, Tyre manufacturers Other possible entrants FIA ISC / ISCT Co-ordinators	5 months before the rally	WRC Appendix III Point 1
Draft safety plan	Organiser	FIA & safety delegate	4 months before the rally	WRC 16.3.2
Draft supplementary regulations	Organiser	FIA	4 months before the rally	WRC 16.3.4
Summary of insurances	Organiser	FIA	4 months before the rally	WRC 16.3.3 GP 6
Appointment of the stewards for the rally	FIA	Organiser	3 months before the rally	GP 4.1
Comments on the draft safety plan	FIA & safety delegate	Organiser	3 months before the rally	WRC 16.3.2
Comments / approval of the draft supplementary regulations	FIA	Organiser	3 months before the rally	WRC 16.3.4
Issuing of visa	FIA	Organiser	3 months before the rally	WRC 16.3
Supplementary regulations published on website	Organiser		2 months before the rally	GP 3.1.3
Medical questionnaire	Organiser	FIA	2 months before the rally	-
Tyre nomination	Entrants	FIA	As WRC Appendix V	WRC Appendix V
Standard WRC closing date for entries	Entrants	Organiser	5 weeks before the rally	-
Rally Guide 2	Organiser	All entrants FIA ISC / ISCT Co-ordinators FIA media & accredited media To others on request	4 weeks before the rally	WRC Appendix III Point 1
List of entries with allocated start numbers accepted by organiser	Organiser	FIA	4 weeks before the rally	-
Road book published	Organiser	Entrants, officials & delegates	4 weeks before the rally	WRC 11
Comments / approval on the draft entry list	FIA	Organiser	3 weeks before the rally	-
Publication of list of entries in seeded order	Organiser	Entrants, media, officials & delegates	3 weeks before the rally (or previous rally)	-
Notify fuel requirements	Entrants	Fuel supplier and FIA	3 weeks before the rally	WRC 9.1
Media safety book published	Organiser	Accredited media	2 weeks before the rally	-
Starting order published	-	Official noticeboard & media	On Thursday after the stewards' meeting	-

2) Standard Documents

The following documents are required:

Standard Format

- Supplementary regulations (website)
- Rally guide 1 (website)
- Rally guide 2 (must be printed and on website)
- Media safety book (must be printed)
- Entry & result lists
- Itinerary (must be printed and on website)
- Road Book (must be printed)

Free Format

- Safety plan
- Maps
- Programmes
- Organisation handbooks
- Internal documents
- Helicopter information

APPENDIX III

STANDARD DOCUMENTS

1. RALLY GUIDES 1 AND 2

Rally Guide 1

Published on the official website of each rally 5 months before the start of the rally
Notification (by e-mail) of the publication should be sent to:

- WRC manufacturers and manufacturer teams
- Entrants last year (optional)
- FIA
- FIA delegates
- ISC / ISCT
- Support series representatives
- Tyre manufacturers
- Other Organisers
- Others on request

Rally Guide 2

Contents are updated and more detailed information from Rally Guide 1. Any repeated and identical information from Rally Guide 1 should be clearly marked and described as “unchanged from Rally Guide 1”.

Published as a paper document and distributed 4 weeks before the start of the rally to:

- WRC manufacturers and manufacturer teams
- Tyre manufacturers
- Other entrants (corresponding address as given on the entry form)
- FIA
- FIA delegates
- ISC / ISCT
- Support series representatives
- All permanent FIA-accredited media
- Other organisers

Rally Guides 1 and 2

Common headings

ART	Headings and Subheadings	RG 1	RG 2
1	Introduction / welcome Introduction from top officials, chairman, etc Event overview "This document has no regulatory power – for information only"	X X X X	X X X X
2	Contact details a) Permanent contact details Postal and visitors' addresses, phone and fax E-mail and internet addresses Key officials, their functions and e-mail addresses b) Rally HQ contact details Postal and visitors' addresses, phone and fax E-mail and internet addresses Rally office opening hours c) Media contact details	X X X X X X X X X	X X X X X X X X X
3	Programme and critical deadlines a) Schedule before the rally week b) Schedule during the rally week	X X (If possible)	X X X
4	Entry details Titles for which the rally counts Criteria for acceptance of entries List of entry fees Entry packages Draft entry list (if completed)	X X X X X	X Regulations " " " X
5	Service park(s) and Remote Service Zones if applicable Information about the service park(s), etc. Facilities at service park Check list of service park details: - Type of surface - GPS reference - Allocated areas for WRC manufacturers and manufacturer teams - Corporate hospitality areas - Water supply - Other services See list of details for the service park drawing in Appendices	X X X	X X X X
6	Reconnaissance Registration (where, when, who?) Registration procedure Summary of specific regulations and instructions for recce GPS tracking (start N°, collection points)	X X	X X Regulations " X
7	Shakedown General info (times, location, stage length, distance to service park, etc.) Detailed instructions / information Registration (if applicable)	X X	X X X X

ART	Headings and Subheadings	RG 1	RG 2
8	Media Contact details before the event Contact details at the event Accreditation procedure / criteria and deadline Accreditation desk – location and opening hours Main media room – location and opening hours Subsidiary media room – location and opening hours Press conferences – time and location Teams' media contacts Expected media coverage (TV & radio, times, channels and frequencies)	X X X 	X X X X X X X X X X
9	Two-way radio Application procedure Contact details to person / authority in charge	X X X	X X X
10	Fuel General conditions (e.g. arrangements for non-priority drivers) Additional information if applicable (compared with supplementary regulations)	X X 	X X
11	Hospitality arrangements Contact details for person / company in charge of hospitality arrangements	X X	X X
12	Helicopters Registration procedure / information Contact details for national helicopter companies	X X X	X X X
13	Import of vehicles and spare parts National laws / customs clearance	X X	X X
14	Hotel / accommodation reservation Contact details for reservations or list of hotels	X X	X X (if applicable)
15	List of useful facts and services Climate Time zone Currency Car dealers Hire car companies Airline companies and airports Copy service Maps Mobile phone (Rental and service) Security companies Taxis Restaurants Banks Etc.	X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X

Headings in Rally Guide 2 only

Art	Headings
16	Scrutineering / sealing and marking Date, place and time-windows (individual times in bulletin) Preparations to be made before the car is brought to scrutineering Collection / return points for FIA safety tracking system Final scrutineering
17	Start procedure Location and time Programme Procedure and instructions
18	Finish Procedure Location and time Programme Procedure and instructions
19	PR activities Rally shows etc.
20	Passes and plates Description of the various passes and plates – which pass allows access where
21	Medical and Safety Service Emergency number Telephone numbers for: - Hospitals in the area - Police - Towing service - Pharmacies

Appendices

Note: Format of Appendices is at the discretion of the organiser (sorted by category, in chronological order or other system)

Headings	RG 1	RG 2
Itineraries (dated and numbered)		
Leg 1	X	X
Leg 2	X	X
Leg 3	X	X
Itinerary compared with previous years	X	X
Recce schedule		X
Maps (A4 format)		
Overview Leg 1	X	X
Overview Leg 2	X	X
Overview Leg 3	X	X
Map for each special stage		X
Recce maps		X
Shakedown map		X
Relevant cities/towns (showing HQ, service park, hospitals etc.)		X
Road books or regional maps, town maps, diagrams to explain		
Road book from airport to HQ (or road connections)		X
Road book from HQ to service park		X
Road book from service park to shakedown		X
Road book for shakedown stage and back to service park		X
Road book from HQ to scrutineering area		X
Road book from service park to scrutineering area		X
Road book to remote / additional refuel zones (if any)		X
Road book from HQ to media centre (if applicable)		X
Drawings and layouts		
Service park	X	X *
Scrutineering		X
FIA safety box installation		X
Remote Service Zone if applicable		X
Rally HQ		X
Starting area		X
Finish area		X
Forms (deadline for order/reservation may vary from event to event. At the organisers' discretion where to publish the forms)		
Hotel / accommodation reservation form		
Service park facilities order form		
Media accreditation form		
Helicopter registration form		
Recce registration form		
Additional material order form		
Two-way radio form (if applicable)		
Customs clearance form (if applicable)		
Altitude graphs of Stages		
Draft entry list		If completed

* Check list for drawing in RG 2:

- Area for WRC manufacturers and manufacturer teams
- Area for other competitors (P2, P3, non-priority)
- Area for tyre manufacturers
- Area for ISC TC in / TC out (with numbers)
- Parc fermé (flexi-service / superally)
- Technical zone
- Tyre marking
- Refuel area (if not remote)
- Remote Service Zone if applicable
- Service vehicles in and out
- Position for emergency service, fire brigade, police, medical centre, etc.
- Auxiliary parking areas
- Press and VIP parking areas
- Spectator parking
- Rally office / information centre
- Public toilets
- Water supply
- Rubbish area(s)
- Helicopter pad.

2. ENTRY AND RESULT LISTS

Annotation:

*Lists can be posted earlier than the times mentioned in the supplementary regulations but the times specified on the lists MUST ALWAYS be the ones mentioned in the supplementary regulations.
If the publication of any list that is timed is delayed for whatever reason, the Clerk of the Course shall publish a communication with the new scheduled time for posting.*

Before the rally

1 Draft list of entries

- Produced by the organiser after close of entries four weeks before the event, in numerical order for all competitors, with proposed P2 crews
- Sent to the FIA for approval / seeding comments
- Comments to be sent back by the FIA within one week
- May be circulated to the media 'subject to FIA approval'

2 List of entries

- Distributed by the organiser three weeks before the event, including any comments by the FIA

3 List of entries in seeded order

Signed by the Clerk of the Course

- Produced following the previous Championship rally
- Includes FIA seeding approval
- Also produced after administrative checks and scrutineering not including absentees in the JRC/PWRC
- Posted on the official notice board on at

4.1 Start list for ceremonial start (if applicable)

Footnote: "Posted on the official notice board on at"

Signed by the Clerk of the Course

- Produced after administrative checks and scrutineering
- With start times and competitors in ceremonial start order
- Posted on the official notice board according to the time in the supplementary regulations

4.2 Start list for Leg 1 - Section 1

Footnote: "Posted on the official notice board on at"

Signed by the Clerk of the Course

- Produced after administrative checks and scrutineering
- With start times, pairs of cars (if applicable) and starting order
- Posted on the official notice board according to the time in the supplementary regulations

4.3 Start List for Leg 1 - Section 2 (applicable only if organisation of a super special stage on the Thursday evening)

Footnote: "Posted on the official notice board on at"

Signed by the Clerk of the Course

- With start times and competitors in starting order
- Examined at stewards' meeting before the start
- Posted on the official notice board according to the time in the supplementary regulations

During and after Leg 1:

5 Stage summary classification – "After stage 1 – Copenhagen 1 (9.99 km)"

No signature, for information only.

- Distributed at the organiser's discretion.

6 Start list for Leg 2

*Footnotes: "** Subject to passing re-scrutineering and complying with Article 4.6 of the WRC regulations"*

"Posted on the official notice board on at"

Signed by the Clerk of the Course

- Based on the classification determined at the finish of the final special stage of the previous leg excluding a super special stage only if it is the last stage of the previous leg
- Including all retired crews who have NOT declared their final withdrawal
- All re-starting crews marked with an asterisk as mentioned above (re-scrutineering as per Article 4.6.2 WRC regulations and complying with the other conditions mentioned in 4.6.2)
- With start order and times as proposed by the Clerk of the Course
- Approval at stewards' meeting or re-issued after any possible re-positioning by the stewards
- Posted on the official notice board according to the time in the supplementary regulations

7 Partial Unofficial Classification after Leg 1

Signed by the Clerk of the Course

- Produced when the leg has been completed by all the crews still in the rally, i.e. when the list of all the cars actually starting Leg 2 is available. This may be 4 hrs before the start of Leg 2; however, the posting can be at a reasonable hour in the morning at approximately the rally restart time.

Even though there is no time given for the posting of this result, the actual time of posting by the Clerk of the Course should be noted. This result is given for information purposes only.

8 Reports for information only available for printing from rally HQ computer result system (or written by individuals):

- Clerk of the Course's report (abbreviated)
- All penalties expressed in time other than special stage times
- Retirements
- Exclusions
- Stage time chart
- Technical delegate's report

During and after Leg 2:

9 Stage summary classification –“After stage 8 – London 1 (44.44 km)”

No signature, for information only

- Distributed at the Organiser's discretion

10 Start list for Leg 3

*Footnotes: *Subject to passing re-scrutineering and complying with Article 4.6 of the WRC regulations”
“Posted on the official notice board on at”*

Signed by the Clerk of the Course

- Based on the classification determined at the finish of the final special stage of the previous leg excluding a super special stage only if it is the last stage of the previous leg
- Including all retired crews who have NOT declared their final withdrawal
- All re-starting crews marked with an asterisk as mentioned above (re-scrutineering as per Article 4.6.2 WRC regulations and complying with the other conditions mentioned in 4.6.2)
- With start order and times as proposed by the Clerk of the Course
- Examined at Stewards' meeting or re-issued after any possible re-positioning by the Stewards
- Posted on the official notice board according to the time in the supplementary regulations

11 Partial Unofficial Classification after Leg 2

Signed by the Clerk of the Course

- Produced when the leg has been completed by all the crews still in the rally, i.e. when the list of all the cars actually starting Leg 3 is available. This may be 4 hrs before the start of Leg 3; however, the posting can be at a reasonable hour in the morning at approximately the rally restart time. Even though there is no time given for the posting of this result, the actual time of posting by the Clerk of the Course should be noted. This result is given for information purposes only.

12 Reports for information only available for printing from rally HQ computer result system (or written by individuals):

- Clerk of the Course's report (abbreviated)
- All penalties expressed in time other than special stage times
- Retirements
- Exclusions
- Stage time chart
- Technical delegate's report

During and after Leg 3:

13 Stage summary classification - “After stage 17 – Paris 1 (30.00 km)”

No signature, for information only

- Distributed at the Organiser's discretion

14 Provisional final classification

Footnote: "Posted on the official notice board on at"

Signed by the Clerk of the Course

- Including all crews which have entered the final parc fermé
- Including all penalties expressed in time
- Examined at stewards' meeting
- Posted on the official notice board according to the time in the supplementary regulations.

15 Final official classification

Footnote: "Posted on the official notice board on at"

- Signed and posted on the official notice board after the protest time limit and after completion of final scrutineering (and any decisions to be taken)

16 Reports for information only available for printing from rally HQ computer result system (or written by individuals):

- Clerk of the Course's event report
- All penalties expressed in time other than special stage times
- Retirements
- Exclusions
- Stage time chart
- Highest average speeds
- Entry / start / finish statistics
- Post final scrutineering technical reports.

3. MEDIA SAFETY BOOK

Rally Guide 1 and Rally Guide 2 contain a large media section and replace the previous 'Media Guide'. There is however need for a safety guide specifically for the visual media. The minimum recommended content of this book is listed below.

In order to best prepare this book, the organiser should:

- 1) Invite an FIA photographer and / or an ISC cameraman to inspect the special stages together with the National Press Officer and the Safety Officer as soon as the rally route is decided. It is recommended that a local photographer only be used if he / she is an experienced professional or an FIA Credential Holder.
- 2) Identify within each stage a number of safe areas ('photo areas') for use by photographers and TV crews.
- 3) These 'photo areas' should be described on paper, with diagrams for each location indicating in detail:
 - The SS number and length
 - The SS road closing time for tabard media
 - The SS starting time for the first car
 - The road book references and-GPS references
 - The specific zone of the photo areas
 - The spectator areas
 - The tabard media parking
 - The access roads
 - The distance, on the SS road, of the photo areas from the SS start.
 - The safety taping.
- 4) All the proposed diagrams should be approved by the FIA Safety Delegate.
- 5) The approved diagrams will form one section of the Media Safety Book.
- 6) The book should also include:
 - The written description of where tabard holders may access and what kind of actions they may perform. At minimum, this section must be produced in English and the local language.

Example

- They should be allowed to walk immediately in front of the spectator tape / marker boundary, to walk from one point of the stage to another and / or cross the stage during the intervals between the passage of the rally cars, always in accordance with marshals' safety instructions. In addition, tabard media may be permitted to exit the special stages between the running of repeated stages, in the direction of the rally route. This will only be permitted when identified in the Media Safety Book and only after the sweeper car has announced the opening of the road after the first passage of rally cars.
- The specific photo areas, for the use of tabard holders only, must be properly taped, signed and with restricted access. Media marshals, especially briefed on media needs, duties and rights, should be identifiable at the photo areas.
- The overview maps of all stages with reserved roads, intersection roads, closure points, photo areas, and tabard media parking.
- A complete sample of all authorised passes, tabards (permanent and rally by rally) and media and tabard media car passes.

- The identification and handling of the media, as stated in Appendix 15 of the FIA Media Facilities and Operations Guide.

Organisers should take into account different levels of preparation required at each photo area, in accordance with local circumstances and the quantity of tabard media likely to be in attendance.

The FIA Media Delegate is available to help the Organisers in the production of the Media Safety Book, which should then be distributed to all tabard holders and to all stage commanders, safety and security personnel.

EXAMPLE OF ITINERARY LAYOUT



START LEG 1 - THURSDAY XX XXX 2007						
TC SS	Location	S.S. dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target Time	1st cardue
1	OLYMPIC STADIUM START					17:50
1	SSS OAKA 1	2.80			10'	18:00
1A	Parc Fermé In		1.83	4.63	15'	18:15
LEG 1, section 1 totals		2.80	1.83	4.63		
OVERNIGHT REGROUPING						
RE - START LEG 1 - FRIDAY XX XXX 2007						
1B	Parc Fermé Exit - Service A In					08:00
SERVICE A (Olympic Stadium)					10'	
1C	Service A Exit					08:10
	Km to next refuel	49.93	101.52	151.45		
2	SS 2 Selinoudas 1	12.60	34.08	34.08	44'	08:54
						08:57
3	SS 3 Olympus 1	37.33	36.66	49.26	50'	09:47
						09:50
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 30.78 km after finish SS 3 Km to next refuel		17.41	56.60	74.01		
4	SS 4 Simandra 1	17.41	34.35	71.68	1h 20'	11:10
						11:13
4A	Regroup & Technical Zone In		53.03	70.44	1h 20'	12:33
4B	Regroup Exit - Service B In				18'	12:51
SERVICE B (Olympic Stadium)					(67.34) (158.12) (225.46)	30'
4C	Service B Exit					13:21
	Km to next refuel	49.93	101.52	151.45		
5	SS 5 Selinoudas 2	12.60	34.08	34.08	44'	14:05
						14:08
6	SS 6 Olympus 2	37.33	36.66	49.26	50'	14:58
						15:01
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 30.78 km after finish SS 6 Km to next refuel		17.41	56.60	74.01		
7	SS 7 Simandra 2	17.41	34.35	71.68	1h 20'	16:21
						16:24
7A	Parc Fermé & Technical Zone In		53.03	70.44	1h 20'	17:44
7B	Parc Fermé Exit - Service C In					
FLEXI SERVICE C (Olympic Stadium)					(67.34) (158.12) (225.46)	45'
7C	Service C Exit- Parc Fermé In					
For all classified cars TC 7C closes at						23:00
LEG 1, section 2 + 3 totals		134.68	316.24	450.92		
LEG 1 totals		137.48	318.07	455.55		
OVERNIGHT REGROUPING						



LEG 2 - SATURDAY XX XXX 2007						
TC SS	Location	S.S. dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target Time	1st car due
7D	Parc Fermé Exit - Service D In					08:00
SERVICE D (Olympic Stadium)						10'
7E	Service D Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 5 47.52	102.75	150.27		08:10
8 SS 8	Plaka	47.52	44.40	44.40	54'	09:04 09:07
8A	Technical Zone In		58.35	105.87	1h 52'	10:59
8B	Technical Zone Exit - Remote Service In				3'	11:02
REMOTE SERVICE (Alsos)						(47.52) (102.75) (150.27) 15'
8C	Remote Service Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 6 44.28	100.78	145.06		11:17
9 SS 9	Markati	44.28	23.42	23.42	32'	11:49 11:52
9A	Regroup & Technical Zone In		77.36	121.64	2h 08'	14:00
9B	Regroup Exit - Service E In				18'	14:18
SERVICE E (Olympic Stadium)						(44.28) (100.78) (145.06) 30'
Total km from SP D to SP E						91.80 203.53 295.33
9C	Service E Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 7 30.52	69.53	100.05		14:48
10 SS 10	Ormylia	30.52	44.40	44.40	54'	15:42 15:45
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 25.13 km after finish SS 10 <i>Km to next refuel</i>						RZ 8 15.13 50.92 66.05
11 SS 11	Danaos	15.13	38.63	69.15	1h 20'	17:05 17:08
11A	Parc Fermé & Technical Zone In		37.42	52.55	56'	18:04
11B	Parc Fermé Exit - Service F In					
FLEXI SERVICE F (Olympic Stadium)						(45.65) (120.45) (166.10) 45'
11C	Service F Exit - Parc Fermé In					
For all classified cars TC 11C closes at						23:15
LEG 2 totals		137.45	323.98	461.43		
OVERNIGHT REGROUPING						

SECTION 4

SECTION 5



START LEG 3 - SUNDAY XX XXX 2007

TC SS	Location	S.S. dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target Time	1st car due
11D	Parc Fermé Exit - Service G In					07:00
SERVICE G (Olympic Stadium)						10'
11E	Service G Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 9	23.90	64.36	88.26	07:10
12 SS 12	<i>Fteri 1</i>		23.90	45.10	45.10	54' 08:04 08:07
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 19.26 km after finish SS 12		RZ 10	17.97	54.36	72.33	
13 SS 13	<i>Korfes 1</i>		17.97	32.72	56.62	1h 05' 09:12 09:15
13A	Regroup & Technical Zone In		40.90	58.87	1h 00'	10:15
13B	Regroup Exit - Service H In					13' 10:28
SERVICE H (Olympic Stadium)						30'
13C	Service H Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 11	23.90	64.36	88.26	10:58
14 SS 14	<i>Fteri 2</i>		23.90	45.10	45.10	54' 11:52 11:55
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 19.26 km after finish SS 14		RZ 12	17.97	54.36	72.33	
15 SS 15	<i>Korfes 2</i>		17.97	32.72	56.62	1h 05' 13:00 13:03
15A	Olympic Stadium - Finish		40.90	58.87	1h 00'	14:03
Section 7 totals			(41.87)	(118.72)	(160.59)	
LEG 1 totals			137.48	318.07	455.55	
LEG 2 totals			137.45	323.98	461.43	
LEG 3 totals			83.74	237.44	321.18	
OVERALL TOTALS			358.67	879.49	1238.16	

SECTION 6

SECTION 7

INSTRUCTIONS

- Boxes showing visits to service parks and remote service should have a thick black surround and, when printed in colour, in a light blue infill shade.
- Boxes showing Regroups or other TC activities should have a thin black surround and no infill shade.
- Boxes showing any refuel must have a thin black surrounding and a yellow infill shade.
- Boxes showing End of Leg and End of Rally total figures should have a thin black surround and a light grey infill shade.
- For the start time of SSS 1 (if for Thursday), please refer to WRC article 6.
- At the end of L1 & L2, no time is necessary against the Flexiservice OUT/ParcFermé IN TC, however, the latest time when all classified cars must be in Parc Fermé must be stated.

APPENDIX IV

ORGANISATION OF HELICOPTERS FOR FLIGHT SAFETY



Contents

Introduction

Proposals

Appendix 1	Rally Flying Rules
Appendix 2	Helicopter numbering system
Appendix 3	Helicopter landing area at Service Areas
Appendix 4	Helicopter landing sites near Special Stages
Appendix 5	Radio Procedures
Appendix 6	Pilots Briefing
Appendix 7	Documentation & Maps
Appendix 8	Timetable
Appendix 9	Helicopter Registration Form

Introduction

The purpose of establishing standard helicopter regulations for FIA World Rally Championship events, is to create a safe flying environment for all helicopters flying in support of the Championship.

In particular it is necessary to prioritise the role of FIA safety and medical helicopters.

Each Organiser is asked to appoint a "Helicopter Co-ordinator". The FIA can advise who to contact with the necessary international experience.

The Role of Helicopter Co-ordinator

- 1) In co-operation with the national aviation authority, (where appropriate) and for the purpose of flight safety, the co-ordinator will arrange appropriate restricted and/or Notam airspace designations for the duration of the event. Only helicopters registered with the rally organisers will be permitted to fly within such airspace.
- 2) In conjunction with a local operator or pilot, the co-ordinator will conduct the pilots' briefing the day before the Rally. All helicopter pilots will be provided with details of the procedures to be followed, radio frequencies and other aviation related items. A list of helicopters and pilots will be provided to each participant, so that an atmosphere of comradeship and therefore accountability will be established.
- 3) To provide operational details to registered helicopter pilots before, or at, the pilots' briefing. It is anticipated that all administration and communication will be by e-mail.
- 4) To arrange, where appropriate, an air traffic radio service for Rally helicopters.
- 5) To create and evolve a set of flight safety rules for helicopter flying during WRC events. A draft of the proposed Rally Helicopter Flying Rules is attached at Appendix 1.

Recommended action of the Rally Organiser

- 1) To state in all information issued by the Rally organiser that "in compliance with FIA safety regulations, and the local Air Traffic Authority, every helicopter flying in support of the rally must be registered with the organisers."
- 2) To issue a Standard Form (proposed format at Appendix 9) for helicopter registration.
- 3) To assist and support the FIA and ISC in arrangements with their National Aviation Authority, and to support requests for radio frequencies, restricted airspace, landing permissions etc.
- 4) To identify suitable helicopter landing sites at the Rally service areas, and on Rally special stages with GPS position.
- 5) To identify the location of hospitals with helicopter landing sites by map, with photographs and GPS position.
- 6) To provide a suitable room at Rally HQ to conduct the helicopter pilots' briefing, usually the day before the start of the Rally.

Appendix 1

Proposed Rally Helicopter Flight Safety rules

The following is a draft of the proposed rules to be provided to pilots:

There are (nn) registered helicopters flying during the rally. A list is attached.
All radio communications will be in English.

The tasks of the helicopters vary in importance. The highest priority is to be given to helicopters operated by the FIA and the event organiser for the purpose of Spectator safety and medical emergencies.

Most of the remaining helicopters will be flying passengers from the service areas to vantage points in the stages in order to watch the first 15 or so cars, and then return to the service areas. These helicopters are not permitted to follow the cars.

By contrast ISC will be operating at least one Wescam helicopter which will be following cars at low level along the stages for filming purposes.

The big danger for all pilots is collision with another helicopter, especially in difficult weather conditions.

All helicopters registered to fly during the Rally will be provided with an identification placard, which must be attached to the helicopter.

If you meet the pilot of an unregistered helicopter, give him a copy of these rules, and report the details to the WRC helicopter co-ordinator. An unregistered helicopter means the pilot has not been briefed and could prejudice the safety of everyone.

(if appropriate). The special stages and service areas of the Rally have been designated as restricted airspace. Only registered helicopters may fly within this airspace during the Rally.

To prevent collisions, and for flight safety, please follow these simple rules

1. Priorities: Except when normal national flying rules apply, helicopter pilots are to give priority to other helicopters in the following order of importance:

- a. The FIA, operating a spectator safety helicopter and a technical helicopter
- b. The local Emergency Medical Services
- c. The local police and other security agencies
- d. Wescam equipped helicopters filming the stages.

In case of a Rally incident, b) and c) would have priority.

2. Approaching service areas, call on the notified frequency at least 2 minutes out, stating from which direction you are arriving, and call again on final approach.

3. Call before lifting from the service area.

4. Self-announce your intentions to "Rally Traffic" on (insert radio frequency) before landing and take off in the special stages. Identify yourself by helicopter number.

5. The Wescam TV helicopter will announce its presence on stages when following cars at low level.

6. If flying within 1000 ft of a rally stage, fly only in the direction of the stage. Minimum height above stage is 500 ft agl. If crossing a stage, try to do so at right angles, and at least 1000 ft agl. Try to land at least 100m away from the stage. If landing/taking off within 100m of a live stage, only do so after a competing car has just passed, and fly away from the stage, so as not to distract the competitor. Do not attempt to follow a competing car by helicopter under any circumstances.

7. Be aware that the Wescam TV helicopter will often follow the leading cars over the same stretch of special stage, at very low level.

8. Ensure you know the start time of each stage, and be on the ground by then. Understand the 2 minute and one minute car interval schedule.

9. Near stages and service areas, have your landing light on.

10. In the event of a Rally incident, the medical helicopter may need your landing place if there is nowhere else to land in the stage. Ensure the pilot remains with the helicopter and be ready to move if need be.

11. Do not fly too close to the public (quote national rules).

12. Quote national weather limitation flying rules.

Appendix 2

Helicopter Numbering system

Each Helicopter will be given a number to clearly identify it. Numbers allocated have nothing to do with the level of priority of helicopters.

Helicopter No.	Allocated to:
1.	FIA Safety Delegate
2.	FIA Technical Delegate
3.	Medivac
4.	ISC Television
5.	ISC Television

6.	ISC Television
7.	Local Organisers
8.	Local Organisers
9.	Local Organisers
10 - 19.	Teams (one helicopter per team)
20 – 29.	Media
30 onwards	Public & Private (including additional team helicopters)

Medivac: When Medivac comes in, it has absolute priority.

Identification markings for attachment to helicopters will be provided, and are to be fixed to each helicopter as directed.

Appendix 3

Helicopter landing area at Service Areas

Only helicopters registered with the organisers of the Rally will be permitted to land at the service areas or other WRC sites.

The layout of the helicopter landing area, and the rules for landing, will vary according to the space available.

There should always be space for the FIA, Organisers, ISC and Team helicopters (the Primary helicopters) to land either next to or within 1km of the service area (the Primary landing site). If necessary, other (public) helicopters will be allocated a landing site at a different location. Public helicopters may however be permitted to land at the primary landing site to drop off or pick up passengers, provided their stay is momentary and the engine is not shut down.

Layout of the Primary area

Landing spots will be established for each Primary helicopter. The most convenient spot will be allocated to helicopter 1, and progress numerically. The Teams will be allocated the same number for the year, depending upon their place in the Manufacturers' championship in the previous year.

Example:

Service Area	Heli 1	Heli 2	Heli 3	Heli 4 etc.
--------------	--------	--------	--------	-------------

Fire cover and fuel provision will be arranged and compliance with local laws and regulations respected.

Appendix 4

Special Stage Landing Areas

The long term goal will be to establish a list of suitable and safe helicopter landing sites for all registered helicopters within walking distance of special stages, and obtain the proper permissions for use etc.

At some events, e.g. Finland, this has already been done by the organisers, and marked on a special map, together with GPS positions.

At others, each pilot currently finds a landing site as best he can.

It is proposed that the helicopter co-ordinator will, in conjunction with the event organiser, carry out reconnaissance and establish suitable sites in order to provide a map and details to all pilots. This facility may not be available on all events in the first year of operation.

Appendix 5

Radio Procedures

Radio Procedures will be established for arrival and departure from the Service Areas and the Rally Special Stages.

A ground radio station will be established at busy Service Areas to enhance flight safety, especially as to landing positions and parking of helicopters.

Helicopters will be required to call this station before landing and take off at service areas, identifying themselves by helicopter number, and will receive flight safety information.

Approaching a service area, helicopters should call at least 2 minutes out, stating from which direction they are arriving, and call again on final approach.

Helicopters will call before lifting from a service area, and announce when 30 seconds away, so other pilots know it is safe to lift.

Approaching a Special Stage, Helicopters will announce their intentions to "Rally Traffic" before landing and take off at special stages, referring to their helicopter number.

The Wescam TV helicopter will self-announce when following cars at low level.

Appendix 6

Briefings for Pilots

An important element of the safety and consistency of helicopter operations during WRC events will be the Helicopter Pilots' Briefing. The organisers will be asked to provide a suitable room with theatre style seating and screen facilities.

The briefing will be conducted in English and the local language.

A standard presentation format will be established, which will include the following:

- Overview of the WRC, the Rally, special stage organisation and competitor running intervals
- Times and location of stages
- Take off and landing procedures
- Local aviation regulations
- Rally flying rules
- Rally Radio procedures
- Service Area landing site procedures and priorities
- Distribution of identification stickers
- Fuel provision arrangements
- Details of all helicopters and pilots' mobile telephone numbers
- Details of hospital sites.

During the course of next year, ISC intend to make weather information available at the service area through the network TV system.

Appendix 7

Pre-Rally Documentation

Some Rally organisers provide advance documentation for helicopter pilots, and some do not.

The following documentation will be provided by the WRC helicopter co-ordinator:

Rally Flying Rules

Timetable of the event

GPS positions of stages (start & finish) and landing sites

Rally Map, to include aeronautical information and Wescam filming sectors

List of Registered helicopters, their role and pilots' details

All pre-rally communication will be by e-mail.

Appendix 8

Timetable

4 weeks in advance	Submission of helicopter registration forms.
2 weeks in advance	Provision of Rally Route and GPS positions, event timetable, and Rally Flying Rules.
1 day in advance	Pilots' briefing. Helicopter marking placards, maps & list of pilots issued.

Appendix 9



HELICOPTER REGISTRATION FORM

HELICOPTER

HELICOPTER'S REGISTRATION	
TYPE AND MAKE	
COLOURS	

OWNER

COMPANY/NAME	
ADDRESS	
PHONE	

OPERATION

What will be the use of the helicopter on the rally?	
Jet a1 at service area required? Quantity?	
Overnight parking location	

PILOT

NAME:
ADDRESS AND PHONE:
E-MAIL ADDRESS (all info will be by e-mail):
ADDRESS AND MOBILE PHONE DURING THE EVENT:

FLYING UNDER CONTRACT FROM

NAME	
ADDRESS	
PHONE	

POSSIBILITY FOR PATIENT TRANSPORT: yes no

I, the pilot of the above helicopter, agree to follow the rules notified to me during the Rally.

DATE:

SIGNATURE:

APPENDIX V TYRES

Country	Dates	1 Designated FIA bar codes	2 Number that may be used	3 Date of designation of bar codes and tread pattern	Min-max km between 2 tyre changes	Number of sets expected	Number of patterns(*)	4 J-RC or P- WRC
Monaco	19-21.01	80 / 40 (asphalt/snow)	50	12.01(snow) 15.01(asphalt)	40-60	8	3	
Sweden	09-11.02	70	45	01.02	40-60	7	1	30
Norway (5)	16-18.02	66	45	02.02 (45) 12.02 (21)	40-60	7	1	24
Mexico	09-11.03	60	33	25.01	60-80	5	1	24
Portugal	30.03-01.04	60	40	23.03	40-80	5	1	24
Argentina	04-06.05	55	35	22.03	40-80	5	1	30
Italy	18-20.05	50	33	10.05	50-80	6	1	24
Greece	01-03.06	65	40	24.05	40-60	6	2	30
Finland	03-05.08	56	40	25.07	40-80	7	1	20
Germany	17-19.08	60	42	13.08	40-60	6	2	22
New Zealand	31.08-02.09	60	38	16.07	40-80	6	1	30
Spain	05-07.10	70	47	01.10	40-60	7	2	22
France	12-14.10	65	42	08.10	40-60	6	2	22
Japan	26-28.10	60	35	13.09	50-80	6	1	30
Ireland	16-18.11	70	47	09.11	60-40	7	2	30
Great Britain	30.11-02.12	60	38	23.11	40-70	6	1	30

Production Car

Junior

- 1 On three of the following Rallies (Mexico, New Zealand, Argentina, Japan), it will be possible to designate a maximum of 12 exchange tyres in place of tyres previously selected. This designation must be carried out before 18.00 hrs CET on the Friday preceding the start of the Rally. For Mexico and New Zealand, these tyres may have a different tread pattern.
- 2 The number of tyres that may be used includes tyres used for the Shakedown.
- 3 The date of designation must be the date indicated in column 3 before 18.00 hrs CET and 24.00 hrs after for a Manufacturer Team.
The bar codes must correspond to the tread patterns.
- 4 Requires designation of bar codes (excluding Shakedown) at scrutineering before the Rally.

(*) Number of tread patterns: on a maximum of 2 rallies, it will be possible to designate a maximum of 10 tyres with a new tread pattern, used for the first time, which is different from the pattern(s) normally designated.
- 5 For Norway, the designation will be carried out in two stages:
- on 02.02, designation of 45 tyres maximum
- on 12.02, designation of 21 remaining tyres taken from the list of 70 tyres nominated for Sweden.

APPENDIX VI

ADMINISTRATIVE PACKAGE / ENTRY FEES

	Manufacturer (2 Cars)	Manufacturer (3 Cars)	Manufacturer Team (2 Cars)	Manufacturer Team (1 car)	JRC / PWRC
Status	P1	P2 (3 rd car)	P1	P1	P3
Entrant	The registered manufacturer	The registered manufacturer	The registered team	The registered team	The registered driver or entrant
Standard Entry Fee	€30,000	€33,000 (total for 3 cars)	€10,000 (total for 2 cars)	€5,000	€3,250 (recommended)
Admin. Pack	✓	✓	✓	✓	✓
Service park area (recommended minimum)	40m x 20m	45m x 20m	30m x 20m	20m x 20m	10m x 10m
Shakedown in package	Yes Obligatory participation	Yes Recommended Participation	Yes Obligatory Participation	Yes Obligatory Participation	Yes Recommended Participation
Parking spaces at HQ (if possible)	2	2	1	1	0
Required to carry optional advertising	No	No	No	No	Yes, unless additional fee is paid

Package

	Manufacturer (2 Cars)	Manufacturer (3 Cars)	Manufacturer Team (2 Cars)	Manufacturer Team (1 car)	JRC / PWRC
Vehicle Plates					
• VIP (or guest) plates	10	12	8	4	1
• Service plates	6	9	4	2	1
• Auxiliary plates	12	15	8	4	2
Administration					
• Regulations (if printed)	10 (10)	12 (12)	8 (8)	4 (4)	2 (2)
• Road book sets	12 (8)	15 (10)	8 (6)	4 (4)	3 (2)
• Rally Guide 2	20 (15)	25 (20)	15 (10)	6 (4)	3 (2)
• Route maps	20 (15)	25 (20)	15 (10)	6 (4)	5 (2)
• Programme	20	20	15	6	5
• Results books	5 (5)	6 (6)	5 (5)	3 (3)	2 (2)
• CD of Safety Plan	1	1	1	1	0
Passes					
• Team guest passes	40	50	30	10	0
• Team passes (if required) – can be wristbands	30	40	25	15	0

() = N° of copies to be mailed / couriered to Team Manager

ANNEXE I

CÉRÉMONIE DE PODIUM

1. EXIGENCES

1.1. La cérémonie de rampe d'arrivée et de podium doit se dérouler de manière à ce que les trois premiers équipages au classement général se trouvent sur le podium entre 14h45 et 15h00 le dimanche.

1.2. Le contrôle d'arrivée devrait si possible être situé dans le parc d'assistance ou sur l'épreuve super spéciale.

1.3. L'organisateur doit prévoir une zone d'attente d'arrivée de sorte que les équipages traversent la rampe dans le bon ordre. Les médias doivent pouvoir accéder à cette zone.

1.4. L'organisateur doit désigner un officiel chargé de la procédure, laquelle doit être répétée au préalable.

1.5. La rampe d'arrivée doit comprendre une arche, sur laquelle figureront clairement le nom et le logo de l'épreuve ainsi que les marques conformément au Manuel sur les marques disponible auprès d'ISC. La tour des photographes doit se trouver en face de la rampe, placée et installée conformément au Cahier des Charges des Médias de la FIA (FIA Media Facilities and Operations Guide). La voie menant à la rampe et permettant d'en sortir doit être délimitée par des barrières métalliques empêchant l'accès du public.

1.6. L'arche de la rampe ne doit pas gêner l'ouverture des portières des voitures ou la sortie des équipages des véhicules s'ils sont correctement placés, le nez du véhicule étant dirigé vers la sortie.

1.7. Derrière ou à côté du podium, il doit y avoir des mâts de drapeaux sur lesquels doivent être déployés, de gauche à droite et vu de la tour des photographes, le drapeau de l'ASN (facultatif), le drapeau national du pays hôte, le drapeau de la FIA (tous ces drapeaux flottent en permanence) et les drapeaux nationaux du vainqueur de Priorité 3 et du constructeur gagnant ainsi que les drapeaux nationaux des trois premiers pilotes au classement général. Les drapeaux nationaux des autres concurrents pourront être déployés selon l'appréciation de l'organisateur (ces drapeaux flottent en permanence).

1.8. L'organisateur doit prévoir un podium à marches de "style olympique" à utiliser pour les trois premiers équipages uniquement ; il sera placé de manière à permettre aux photographes / équipes télévisées de prendre des photos depuis la tour des photographes (conformément au Cahier des Charges des Médias de la FIA - FIA Media Facilities and Operations Guide). Si ce podium à marches doit être déplacé, des points indiquant son emplacement seront marqués sur le sol à l'avance.

1.9. Seul un prix (coupe ou trophée) par personne pourra être décerné, un à chaque membre d'équipage et un au représentant du constructeur gagnant. L'organisateur doit veiller à ce que les personnes remettant les récompenses viennent du côté du podium et repartent rapidement.

1.10. Six personnes au maximum seront autorisées à remettre les prix. À part ces personnes, seul l'officiel chargé des procédures sera autorisé dans la zone de la rampe et du podium. Des instructions claires et écrites, comprenant notamment des recommandations concernant la tenue vestimentaire, seront remises à chaque personne décernant un prix.

1.11. Il devra y avoir un parking adjacent (ou le Parc Fermé d'arrivée) pour les trois premières voitures au classement général et l'équipage gagnant de Priorité 3, ainsi qu'une zone d'attente protégée pour les équipages, en cas de mauvais temps.

1.12. L'organisateur prévoira le transport d'au moins dix pilotes / copilotes (CMR et Priorité 3), d'un représentant du constructeur et du Délégué Médias de la FIA, depuis la rampe d'arrivée jusqu'à la salle de presse pour la Conférence de Presse finale de la FIA.

1.13. Les équipes participant à la cérémonie de podium et celles qui doivent présenter leurs voitures aux vérifications techniques finales doivent avoir un représentant disponible pour acheminer leurs voitures au Parc Fermé ou aux vérifications techniques finales.

1.14. Il est de la responsabilité de l'organisateur d'informer les concurrents de la procédure d'arrivée.

1.15. Une zone réservée sera prévue d'un côté de la rampe, hors des limites de la zone de la rampe et du podium, pour permettre à l'équipe gagnante d'assister à l'arrivée.

2. PROCÉDURE (doit être contrôlée par l'officiel chargé de la cérémonie)

- 2.1 L'organisateur est invité à prévoir des animations avant la cérémonie d'arrivée et à installer un système de sonorisation et des écrans télévisés géants montrant des images de l'épreuve (disponibles gratuitement auprès d'ISC).
- 2.2 Deux VIP au maximum doivent se trouver sur la rampe en même temps.
- 2.3 Depuis la zone d'attente d'arrivée (délimitée par des barrières et contrôlée - seuls les médias y seront admis), la procédure doit se dérouler comme suit :
- 2.4 Si l'horaire le permet, l'équipage national le mieux placé se rend en voiture jusqu'au sommet de la rampe et se gare, le nez du véhicule dirigé vers la sortie. L'équipage sort de la voiture et le pilote est interviewé. L'équipage reçoit une récompense, repart et se dirige en voiture vers le Parc Fermé ou les vérifications techniques finales.
- 2.5 Le vainqueur de Priorité 3 se rend en voiture jusqu'au sommet de la rampe et se gare, le nez du véhicule dirigé vers la sortie. L'équipage sort de la voiture et le pilote est interviewé. L'équipage monte alors sur le capot où il reçoit deux bouteilles de champagne ouvertes au préalable et agite le champagne pour les photographes et les équipes TV (pas moins de 20"). Le personnel de l'équipe peut le rejoindre, si cela a été convenu au préalable avec le Délégué Médias de la FIA (maximum 30"). L'équipage remonte dans la voiture et se rend directement dans la zone de parking ou au Parc Fermé (si adjacent). L'équipage gagnant de Priorité 3 retourne alors à pied dans la zone d'arrivée et attend d'être transporté vers la salle de presse pour la Conférence de Presse finale de la FIA.
- 2.6 Les équipages arrivés 8^e, 7^e, 6^e, 5^e et 4^e au classement général se rendent en voiture jusqu'au sommet de la rampe, ouvrent les portières, sortent de leur voiture, reçoivent une récompense puis se dirigent en voiture directement vers le Parc Fermé ou les vérifications techniques finales.
- 2.7 L'équipage arrivé troisième au classement général se rend en voiture jusqu'au sommet de la rampe et se gare, le nez du véhicule dirigé vers la sortie. Les membres de l'équipage sortent de la voiture et se placent de chaque côté de la voiture, les portières ouvertes. Ils sont interviewés par l'officiel puis quittent la rampe et se dirigent vers le parking ou le Parc Fermé (si adjacent) où le représentant de l'équipe prend en charge la voiture. L'équipage se rend à pied dans la zone d'attente.
- 2.8 Deuxième au classement général. Même procédure que pour le troisième au classement général.
- 2.9 L'équipage gagnant se rend en voiture jusqu'au sommet de la rampe et se gare, le nez du véhicule dirigé vers la sortie. L'équipage sort de la voiture, ferme les portières et est interviewé par l'officiel. L'équipage monte alors sur le capot, reçoit deux bouteilles de champagne ouvertes au préalable et agite le champagne pour les photographes et les équipes TV (pas moins de 20"). Le personnel de l'équipe peut le rejoindre, si cela a été convenu au préalable avec le Délégué Médias de la FIA (maximum 30"). Le personnel de l'équipe repart et la voiture reste sur la rampe jusqu'à la clôture de la cérémonie de podium.
- 2.10 S'il n'a pas déjà été placé, le podium est déplacé au niveau du sol en face de la rampe et de la voiture gagnante.
- 2.11 Les équipages gagnants se trouvant dans la zone d'attente sont ensuite appelés pour se placer derrière la marche du podium qui leur est réservée.
- 2.12 Il est demandé aux dignitaires politiques et/ou aux commanditaires (maximum six) de présenter les récompenses.
- 2.13 Les équipages sont invités à monter sur le podium dans l'ordre suivant : 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{er}. En commençant par l'équipage arrivé troisième, les personnes chargées de remettre les récompenses présentent les trophées individuellement, équipage par équipage, en terminant par les vainqueurs. Ils se retirent immédiatement du champ des photographes et des équipes TV. Pour le Rallye de Monte-Carlo, les vainqueurs peuvent se déplacer à un autre endroit pour recevoir leurs trophées.
- 2.14 Après que chaque équipage a reçu ses prix, il est demandé au représentant du constructeur gagnant de les rejoindre. Avec son trophée, il se place devant l'équipage gagnant et ensuite se déplace sur un côté.
- 2.15 Les hymnes du pilote gagnant (selon passeport) ainsi que celui du constructeur (selon pays d'homologation de la voiture) ou équipe constructeur gagnant(e) (préalablement désignés par le concurrent au moment de l'inscription) sont joués. Au moment où l'hymne du pilote vainqueur est joué, les drapeaux des pays des trois premiers pilotes sont hissés conformément aux protocoles olympiques standard. Les équipages ne doivent porter ni casquette, ni lunettes. Immédiatement après, si la nationalité du constructeur gagnant est différente de celle du pilote, l'hymne national de ce constructeur est joué alors que le drapeau est hissé. Lorsque le pilote et le constructeur ont la même nationalité, l'hymne ne doit pas être joué deux fois et tous les drapeaux doivent être hissés simultanément. Hisser les drapeaux devrait prendre exactement autant de temps qu'exécuter les hymnes. Après les hymnes, il peut y avoir une autre douche au champagne avec 6 bouteilles préalablement ouvertes.
- 2.16 Les équipages sont ensuite amenés vers la salle de presse pour la Conférence de Presse finale de la FIA.
- 2.17 La voiture gagnante est conduite au Parc Fermé par le représentant de l'équipe.

2.18. L'équipage gagnant de Priorité 3, les trois premiers équipages au classement général, le représentant du constructeur gagnant et le Délégué Médias de la FIA sont amenés à la salle de presse pour la Conférence de Presse finale de la FIA. L'accès au moyen de transport ne devrait pas être entravé par les spectateurs.

2.19. Les autres voitures gagnantes sont amenées par les techniciens au Parc Fermé ou aux vérifications techniques finales. L'organisateur prévoira une escorte.

2.20. Tous les autres équipages traversent la rampe en respectant l'horaire et l'ordre prévu, la vedette étant donnée à des équipages selon l'appréciation de l'organisateur.

ANNEXE II

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET DOCUMENTS STANDARD

1) Procédures administratives

Comme indiqué à l'Article 16.3.5 du Règlement du Championnat du Monde des Rallyes, le tableau ci-après présente l'échéancier pour la publication des documents du CMR :

Activité	De	A	Délai	Règlement
Projet d'itinéraire & carte	Organisateurs	FIA, constructeurs, manufacturiers de pneus & Délégué Sécurité	7 mois avant le rallye	CMR 16.3.1 CMR 15.1
Commentaires sur l'itinéraire & la carte	FIA & Délégué Sécurité	Organisateurs	6 mois avant le rallye	CMR 16.3.1
La FIA peut envoyer un observateur pour contrôler les nouvelles épreuves spéciales proposées.	FIA	Organisateurs	5 mois avant le rallye	CMR 15.1.1
Guide 1 du Rallye publié sur le site Web	Organisateurs	Informations à : Constructeurs et Equipes des constructeurs Manufacturiers de pneus Autres engagés éventuels FIA ISC / ISCT Coordinateurs	5 mois avant le rallye	CMR Annexe III Point 1
Projet de plan de sécurité	Organisateurs	FIA & Délégué Sécurité	4 mois avant le rallye	CMR 16.3.2
Projet de règlement particulier	Organisateurs	FIA	4 mois avant le rallye	CMR 16.3.4
Récapitulatif des assurances	Organisateurs	FIA	4 mois avant le rallye	CMR 16.3.3, PG 6
Désignation des Commissaires Sportifs pour le Rallye	FIA	Organisateurs	3 mois avant le rallye	PG 4.1
Commentaires sur le projet de plan de sécurité	FIA & Délégué Sécurité	Organisateurs	3 mois avant le rallye	CMR 16.3.2
Commentaires sur / approbation du projet de règlement particulier	FIA	Organisateurs	3 mois avant le rallye	CMR 16.3.4
Délivrance des visas	FIA	Organisateurs	3 mois avant le rallye	CMR 16.3
Publication du règlement particulier sur le site Web	Organisateurs		2 mois avant le rallye	PG 3.1.3
Questionnaire médical	Organisateur	FIA	2 mois avant le rallye	-
Désignation des pneus	Engagés	FIA	Indiqué dans l'Annexe V CMR	CMR Annexe V
Date de clôture standard des engagements au CMR	Engagés	Organisateurs	5 semaines avant le rallye	-
Guide 2 du Rallye	Organisateurs	Tous les engagés FIA	4 semaines avant le rallye	CMR Annexe III Point 1

2007 World Rally Championship Sporting Regulations
Règlement Sportif du Championnat du Monde des Rallyes de la FIA 2007

		ISC / ISCT Coordinateurs Médias FIA Médias accrédités Autres personnes sur demande		
Liste des engagés acceptés par les Organisateurs	Organisateurs	FIA	4 semaines avant le rallye	-
Publication du Road Book	Organisateurs	Engagés, officiels & délégués	4 semaines avant le rallye	CMR 11
Commentaires sur / approbation de la liste provisoire des engagés	FIA	Organisateurs	3 semaines avant le rallye	-
Publication de la liste des engagés dans l'ordre des pilotes prioritaires	Organisateurs	Engagés, médias, officiels & délégués	3 semaines avant le rallye (ou rallye précédent)	-
Notification des exigences en matière de carburant	Engagés	Fournisseur de carburant et FIA	3 semaines avant le rallye	CMR 9.1
Publication du livret de sécurité pour les médias	Organisateurs	Médias accrédités	2 semaines avant le rallye	-
Publication de l'ordre de départ	-	Panneau d'affichage officiel & médias	Le jeudi après la réunion des Commissaires Sportifs	-

2) Documents Standard

Les documents suivants sont requis.

Format Standard

- Règlement particulier (Site Internet)
- Guide 1 du Rallye (Site Internet)
- Guide 2 du Rallye (doit être imprimé et Site Internet)
- Livret de Sécurité pour les Médias (doit être imprimé)
- Listes des engagés et des résultats
- Itinéraire (doit être imprimé et Site Internet)
- Road Book (doit être imprimé)

Format libre

- Plan de Sécurité
- Cartes
- Programmes
- Manuels concernant l'organisation
- Documents internes
- Informations concernant les hélicoptères

ANNEXE III

DOCUMENTS STANDARD

1. GUIDES 1 ET 2 DU RALLYE

Guide 1 du Rallye

Publié sur le site Internet officiel de chaque rallye 5 mois avant le début du rallye concerné.

Une notification (par courriel) de la publication doit être envoyée :

- aux constructeurs et équipes des constructeurs du CMR
- aux engagés de l'année précédente (facultatif)
- à la FIA
- aux délégués FIA
- à ISC / ISCT
- aux représentants des séries annexes
- aux manufacturiers de pneus
- aux autres organisateurs
- à d'autres personnes sur demande

Guide 2 du Rallye

Les informations sont mises à jour et plus détaillées que dans le Guide du Rallye 1. Toute information redondante par rapport au Guide du Rallye 1 devrait être signalée clairement par la mention "inchangé par rapport au Guide 1 du Rallye".

Publié comme document d'orientation et distribué 4 semaines avant le début du rallye :

- aux constructeurs et équipes des constructeurs du CMR
- aux manufacturiers de pneus
- aux autres engagés (adresse correspondante indiquée sur le formulaire d'engagement)
- à la FIA
- aux délégués FIA
- à ISC / ISCT
- aux représentants des séries annexes
- à tous les médias accrédités FIA permanents
- aux autres organisateurs

Guides 1 et 2 du Rallye

Rubriques communes

ART.	Rubriques et sous-rubriques	GR 1	GR 2
1	Présentation / bienvenue Présentation des principaux officiels, du Président, etc. Aperçu du rallye "Ce document n'a pas de valeur réglementaire – à titre informatif uniquement"	X X X X	X X X X
2	Coordonnées des personnes à contacter a) Coordonnées permanentes Adresses postales et visiteurs, téléphone et fax Adresse de courrier électronique et adresse Internet Fonctions et adresses de courrier électronique des principaux officiels b) Coordonnées PC du Rallye Adresses postales et visiteurs, téléphone et fax Adresse de courrier électronique et adresse Internet Heures d'ouverture du bureau du rallye c) Coordonnées Centre Médias	X X X X X X X	X X X X X X X X X
3	Programme et délais à respecter a) Programme avant la semaine du rallye b) Programme durant la semaine du rallye	X X (Si possible)	X X X
4	Informations concernant les engagements Titres pour lesquels le rallye compte Critères d'acceptation des engagements Liste des droits d'engagement Série de documents concernant les engagements Projet de liste des engagés (si terminée)	X X X X X	X Règlements " " " X
5	Parc(s) d'Assistance et zones d'assistance éloignées s'il y a lieu Informations sur le(s) Parc(s) d'Assistance, etc. Installations disponibles au Parc d'Assistance Liste de contrôle concernant le Parc d'Assistance : - Type de surface - Référence GPS - Aires réservées aux équipes Constructeurs et aux Constructeurs du CMR - Zones d'accueil des sponsors - Approvisionnement en eau - Autres services Voir la liste de contrôle pour le dessin du Parc d'Assistance dans les Annexes	X X X	X X X X
6	Reconnaitances Inscription (où, quand, qui ?) Procédure d'inscription Résumé de la réglementation applicable et instructions spécifiques Suivi GPS (numéros de départ, points de distribution)	X X	X X Règlements " X
7	Mise au point Généralités (horaires, emplacement, longueur de l'épreuve, distance jusqu'au Parc d'Assistance, etc.) Instructions / informations détaillées Inscription (s'il y a lieu)	X X	X X X X

Art.	Rubriques et sous-rubriques	GR 1	GR 2
8	Médias Coordonnées avant le rallye Coordonnées sur le rallye Procédure d'accréditation / critères et délais Bureau d'accréditation – emplacement et heures d'ouverture Salle principale des médias – emplacement et heures d'ouverture Salle des médias auxiliaire – emplacement et heures d'ouverture Conférences de presse – heure et emplacement Coordonnées médias des équipes Couverture médiatique escomptée (TV & radio, horaires, chaînes et fréquences)	X X X 	X X X X X X X X X
9	Poste radio émetteur-récepteur Procédure de demande Coordonnées de la personne / de l'autorité en charge	X X X	X X X
10	Carburant Conditions générales (ex. modalités pour les pilotes non prioritaires) Informations complémentaires s'il y a lieu (comparées au règlement particulier)	X X	X X
11	Modalités d'accueil Coordonnées des personnes / société chargée de l'accueil	X X	X X
12	Hélicoptères Procédure d'inscription / informations Liste des compagnies d'hélicoptères nationales	X X X	X X X
13	Importation des véhicules et pièces détachées Lois nationales / formalités douanières	X X	X X
14	Hôtels / réservation de chambres Coordonnées pour les réservations ou liste d'hôtels	X X	X X (s'il y a lieu)
15	Liste des informations et services utiles Climat Fuseau horaire Monnaie Concessionnaires automobiles Sociétés de location de véhicules Compagnies aériennes et aéroports Service copie Cartes Téléphones mobiles (Location et assistance) Société de sécurité Taxis Restaurants Banques Etc.	X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X

Rubriques figurant uniquement dans le Guide Rallye 2

Art.	Rubriques
16	Vérifications techniques / plombage et marquage Date, lieu et horaires (temps individuels dans l'Additif) Préparations à effectuer avant de présenter la voiture aux vérifications techniques Points de distribution / retour pour le système de suivi FIA pour la sécurité Vérifications techniques finales
17	Procédure de départ Emplacement et horaire Programme Procédure et instructions
18	Procédure d'arrivée Emplacement et horaire Programme Procédure et instructions
19	Activités RP Spectacles pendant le rallye, etc.
20	Laissez-passer et plaques Description des différents laissez-passer et plaques – quels laissez-passer autorisent l'accès à quel endroit
21	Services médicaux et de sécurité Numéro de téléphone d'urgence Numéros de téléphone : - Hôpitaux de la région - Police - Service de remorquage - Pharmacies

Annexes

Note : Le format des Annexes est laissé à l'appréciation de l'organisateur (par catégorie, dans l'ordre chronologique ou autre)

Rubriques	GR 1	GR 2
Itinéraires (datés et numérotés)		
Etape 1	X	X
Etape 2	X	X
Etape 3	X	X
Itinéraire comparé aux années précédentes	X	X
Programme des reconnaissances		X
Cartes (format A4)		
Aperçu Etape 1	X	X
Aperçu Etape 2	X	X
Aperçu Etape 3	X	X
Carte pour chaque épreuve spéciale		X
Cartes des reconnaissances		X
Carte pour la mise au point ("Shakedown")		X
Plans des villes concernées (indication de l'emplacement du PC, du Parc d'Assistance, des hôpitaux, etc.)		X
Road Books ou cartes de la région, de la ville, diagrammes explicatifs		
Road Book de l'aéroport au PC (ou voies de raccordement)		X
Road Book du PC au Parc d'Assistance		X
Road Book du Parc d'Assistance à la mise au point ("Shakedown")		X
Road Book pour la mise au point et le retour au Parc d'Assistance		X
Road Book du PC à la zone des vérifications techniques		X
Road Book du Parc d'Assistance à la zone des vérifications techniques		X
Road Book vers les zones de ravitaillement éloignées / supplémentaires (s'il y a lieu)		X
Road Book du PC au centre médias (s'il y a lieu)		X
Dessins et agencements		
Parc d'Assistance	X	X *
Vérifications techniques		X
Installation box sécurité FIA		X
Zone d'assistance éloignée s'il y a lieu		X
PC du rallye		X
Zone de départ		X
Zone d'arrivée		
Formulaires (les délais de commande/réservation peuvent varier d'une épreuve à l'autre. Le lieu de publication des formulaires est laissé à l'appréciation des organisateurs)		
Formulaire de réservation de chambres d'hôtels / hébergement		
Formulaire pour la commande d'installations de Parcs d'Assistance		
Formulaire d'accréditation Médias		
Formulaire d'inscription pour les hélicoptères		
Formulaire d'inscription pour les reconnaissances		
Formulaire pour la commande de matériel supplémentaire		
Formulaire de demande de poste radio émetteur-récepteur (s'il y a lieu)		
Formulaire de dédouanement (s'il y a lieu)		
Graphiques des dénivelés des spéciales		
Projet de liste des engagés		Si terminé

* Liste de contrôle pour le dessin dans le GR2 :

- Aire réservée aux équipes des constructeurs ou aux constructeurs du CMR
- Aire réservée aux autres concurrents (P2, P3, non prioritaires)
- Aire réservée aux manufacturiers de pneus
- Aire réservée au CH d'entrée / CH de sortie ISC (avec numéros)
- Parc Fermé (flexi-assistance / superallye)
- Zone technique
- Marquage des pneus
- Aire de ravitaillement (si non éloignée)
- Zone d'assistance éloignée s'il y a lieu
- Entrée et sortie des véhicules d'assistance
- Emplacement des services d'urgence, d'incendie, de police, médicaux, etc.
- Aire de stationnement pour les véhicules auxiliaires
- Aire de stationnement pour la presse et les VIP
- Parking spectateurs
- Bureau du rallye / centre d'informations
- Toilettes publiques
- Approvisionnement en eau
- Dépôt(s) d'ordures
- Site d'atterrissage pour hélicoptères

2. LISTES DES ENGAGÉS ET DES RÉSULTATS

Annotation :

Les listes peuvent être affichées plus tôt que ce qui est mentionné dans le règlement particulier mais les horaires spécifiés sur les listes DOIVENT TOUJOURS être ceux qui sont mentionnés dans le règlement particulier.

Si la publication d'une liste prévue à une certaine heure est retardée pour quelque raison que ce soit, le Directeur de Course publiera une note indiquant la nouvelle heure prévue pour l'affichage.

Avant le rallye

1 Projet de liste des engagés

- A remettre par l'organisateur après la clôture des engagements quatre semaines avant l'épreuve, dans l'ordre numérique pour tous les concurrents, avec les équipages P2 proposés
- Doit être envoyé à la FIA pour approbation / commentaires concernant le classement des pilotes prioritaires
- Commentaires à renvoyer par la FIA dans la semaine qui suit
- Peut être remis aux médias "sous réserve de l'approbation de la FIA"

2 Liste des engagés

- Doit être distribuée par l'organisateur trois semaines avant l'épreuve, avec d'éventuels commentaires de la FIA

3 Liste des engagés dans l'ordre des pilotes prioritaires

Doit être signée par le Directeur de Course.

- Doit être présentée suite au précédent rallye du Championnat
- Doit comprendre l'approbation de la FIA concernant le classement des pilotes prioritaires
- Doit également être présentée après les vérifications administratives et techniques, absents du CRJ / CMRVP non inclus
- Doit être publiée sur le panneau d'affichage officiel le à

4.1 Liste de départ pour la cérémonie de départ (s'il y a lieu)

Note de bas de page : "Publiée sur le tableau d'affichage officiel le..... à"

Doit être signée par le Directeur de Course.

- Doit être présentée à l'issue des vérifications administratives et techniques
- Doit indiquer l'horaire de départ et les concurrents dans l'ordre de la cérémonie de départ
- Doit être publiée sur le tableau d'affichage officiel conformément à l'horaire indiqué dans le règlement particulier

4.2 Liste des partants de l'Etape 1 – Section 1

Note de bas de page : "Publiée sur le tableau d'affichage officiel le..... à"

Doit être signée par le Directeur de Course.

- Doit être présentée à l'issue des vérifications administratives et techniques
- Doit indiquer l'horaire de départ, les paires de voitures (s'il y a lieu) et l'ordre de départ
- Doit être publiée sur le tableau d'affichage officiel conformément à l'horaire indiqué dans le règlement particulier

4.3 Liste des partants de l'Etape 1 – Section 2 (Applicable seulement si organisation d'une épreuve super spéciale le jeudi soir)

Note de bas de page : "Publiée sur le tableau d'affichage officiel le..... à"

Doit être signée par le Directeur de Course.

- Doit indiquer l'horaire de départ et les concurrents dans l'ordre de départ
- Doit être étudiée lors de la réunion des Commissaires Sportifs précédant le départ
- Doit être publiée sur le tableau d'affichage officiel conformément à l'horaire indiqué dans le règlement particulier

Pendant et après l'Etape 1 :

5 Classement provisoire de l'épreuve spéciale – "Après épreuve 1 – Copenhague 1 (9,99 km)"

Pas de signature, pour information uniquement.

- Doit être distribué selon décision de l'organisateur.

6 Liste des partants de l'Etape 2

*Notes de bas de page : " * Sous réserve de satisfaire aux nouvelles vérifications techniques et conformément à l'Article 4.6 du règlement du CMR "*

"Publiée sur le tableau d'affichage officiel le..... à"

Doit être signée par le Directeur de Course.

- Doit se fonder sur le classement établi à l'arrivée de la dernière épreuve spéciale de la précédente étape excluant l'épreuve Super Spéciale seulement si celle-ci est la dernière épreuve de la précédente étape.
- Doit inclure tous les équipages ayant abandonné qui n'ont PAS déclaré leur retrait définitif
- Doit inclure tous les équipages prenant un nouveau départ signalés par un astérisque comme mentionné ci-dessus (nouvelles vérifications techniques conformément à l'Article 4.6.2 du règlement du CMR et conformément aux autres conditions mentionnées en 4.6.2)
- Doit indiquer l'horaire et l'ordre de départ comme proposés par le Directeur de Course
- Doit être étudiée lors de la réunion des Commissaires Sportifs ou publiée à nouveau après tout éventuel repositionnement par les Commissaires Sportifs
- Doit être publiée sur le tableau d'affichage officiel conformément à l'horaire indiqué dans le règlement particulier

7 Classement officiel partiel à l'issue de l'Etape 1

Doit être signé par le Directeur de Course.

- Doit être présenté lorsque l'étape est achevée par tous les équipages toujours dans le rallye, à savoir lorsque la liste de toutes les voitures prenant effectivement le départ de l'Etape 2 est disponible. Cela peut être 4 heures avant le départ de l'Etape 2 ; l'affichage peut toutefois être effectué à une heure raisonnable le matin aux environs de l'heure de départ du rallye.

Même s'il n'y a pas d'heure indiquée pour l'affichage de ce résultat, l'heure effective d'affichage par le Directeur de Course devrait être notée. Ce résultat est donné à titre informatif uniquement.

8 Rapports contenant des informations disponibles uniquement pour impression depuis le système informatique des résultats du PC du rallye (ou rédigés par des personnes) :

- Rapport du Directeur de Course (en version abrégée)
- Toutes les pénalités exprimées en temps autres que les temps des épreuves spéciales
- Abandons
- Exclusions
- Tableau récapitulatif des temps des épreuves
- Rapport du Délégué Technique

Pendant et après l'Etape 2 :

9 Classement provisoire de l'épreuve spéciale – "Après l'épreuve 8 – Londres 1 (44,44 km)"

Pas de signature, pour information uniquement.

- Doit être distribué selon décision de l'organisateur.

10 Liste des partants de l'Etape 3

*Notes de bas de page " * Sous réserve de satisfaire aux nouvelles vérifications techniques et conformément à l'Article 4.7 du règlement du CMR "*

"Publiée sur le tableau d'affichage officiel le..... à"

Doit être signée par le Directeur de Course.

- Doit se fonder sur le classement établi à l'arrivée de la dernière épreuve spéciale de la précédente étape excluant l'épreuve Super Spéciale seulement si celle-ci est la dernière épreuve de la précédente étape.
- Doit inclure tous les équipages ayant abandonné qui n'ont PAS déclaré leur retrait définitif
- Tous les équipages prenant un nouveau départ signalés par un astérisque comme mentionné ci-dessus (nouvelles vérifications techniques conformément à l'Article 4.6.2 du règlement du CMR et conformément aux autres conditions mentionnées en 4.6.2)
- Doit indiquer l'horaire et l'ordre de départ comme proposés par le Directeur de Course
- Doit être étudiée lors de la réunion des Commissaires Sportifs ou publiée à nouveau après tout éventuel repositionnement par les Commissaires Sportifs
- Doit être publiée sur le tableau d'affichage officiel conformément à l'horaire indiqué dans le règlement particulier

11 Classement officiel partiel à l'issue de l'Etape 2

Doit être signé par le Directeur de Course.

- Doit être présenté lorsque l'étape est achevée par tous les équipages toujours dans le rallye, à savoir lorsque la liste de toutes les voitures prenant effectivement le départ de l'Etape 3 est disponible. Cela peut être 4 heures avant le départ de l'Etape 3 ; l'affichage peut toutefois être effectué à une heure raisonnable le matin aux environs de l'heure de départ du rallye.

Même s'il n'y a pas d'heure indiquée pour l'affichage de ce résultat, l'heure effective d'affichage par le Directeur de Course devrait être notée. Ce résultat est donné à titre informatif uniquement.

12 Rapports contenant des informations disponibles uniquement pour impression depuis le système informatique des résultats du PC du rallye (ou rédigés par des personnes) :

- Rapport du Directeur de Course (abrégé)
- Toutes les pénalités exprimées en temps autres que les temps des épreuves spéciales
- Abandons
- Exclusions
- Tableau récapitulatif des temps des épreuves
- Rapport du Délégué Technique

Pendant et après l'Etape 3 :

13 Classement provisoire de l'épreuve spéciale - "Après l'épreuve 17 – Paris 1 (30,00 km)"

Pas de signature, pour information uniquement.

- Distribué selon décision de l'organisateur.

14 Classement final provisoire

Note de bas de page : "Publié sur le tableau d'affichage officiel le..... à"

Doit être signé par le Directeur de Course.

- Doit inclure tous les équipages qui sont entrés dans le Parc Fermé d'arrivée
- Doit inclure toutes les pénalités exprimées en temps
- Doit être étudié lors de la réunion des Commissaires Sportifs
- Doit être publié sur le tableau d'affichage officiel conformément à l'horaire indiqué dans le règlement particulier

15 Classement final officiel

Note de bas de page : "Publié sur le tableau d'affichage officiel le..... à"

- Doit être signé et publié sur le tableau d'affichage officiel à l'issue du délai prévu pour les réclamations et après l'achèvement des vérifications techniques finales (et d'éventuelles décisions à prendre).

16 Rapports contenant des informations disponibles uniquement pour impression depuis le système informatique des résultats du PC du rallye (ou rédigés par des personnes):

- Rapport d'épreuve du Directeur de Course
- Toutes les pénalités exprimées en temps autres que les temps des épreuves spéciales
- Abandons
- Exclusions
- Tableau récapitulatif des temps des épreuves
- Vitesses moyennes les plus élevées
- Statistiques concernant les engagés / le départ / l'arrivée
- Rapports techniques à l'issue des vérifications techniques à l'arrivée.

3. LIVRET DE SÉCURITÉ POUR LES MÉDIAS

Les Guides 1 et 2 pour les Rallyes comprennent une grande section consacrée aux médias et remplacent l'ancien « Guide pour les Médias ». Un livret de sécurité conçu spécialement à l'attention des Médias visuels est nécessaire. Il est recommandé que ce livret contienne au minimum les éléments ci-après.

Afin de préparer au mieux ce livret, les organisateurs devraient :

- 1) Inviter un photographe de la FIA et / ou un caméraman d'ISC à se rendre sur les épreuves spéciales avec le Délégué Presse National et le Responsable de la Sécurité dès que le parcours du rallye est défini. Il est

recommandé qu'un photographe local soit engagé uniquement s'il s'agit d'un professionnel expérimenté ou d'un détenteur d'une accréditation FIA.

2) Identifier, pour chaque épreuve, un certain nombre de zones sûres ("zones photos") réservées aux photographes et aux équipes TV.

3) Ces "zones réservées aux photographes" devraient être indiquées par écrit, avec des diagrammes pour chaque emplacement précisant de manière détaillée :

- le numéro et la longueur des ES
- l'heure de fermeture du parcours des ES pour les médias portant une chasuble
- l'heure de départ des ES pour la première voiture
- les références du Road Book et les références GPS
- les zones spécialement réservées aux photographes
- les zones réservées aux spectateurs
- l'aire de stationnement pour les médias portant une chasuble
- les voies d'accès
- la distance, sur le parcours des ES, entre les zones réservées aux photographes et le départ des ES
- les rubans de sécurité.

4) Tous les diagrammes proposés devraient être approuvés par le Délégué Sécurité de la FIA.

5) Une fois approuvés, les diagrammes constitueront une section du Livret de Sécurité pour les Médias.

6) Le livret devrait également comprendre :

- La description par écrit des endroits où sont admises les personnes portant une chasuble et des opérations qu'elles peuvent accomplir. Cette section doit, au minimum, être rédigée en anglais et dans la langue locale. Exemple

- Elles devraient être autorisées à se déplacer immédiatement devant les rubans / les délimitations pour spectateurs pour se rendre d'un point à l'autre de l'épreuve et / ou traverser l'épreuve pendant les intervalles entre les passages des voitures de rallye, toujours conformément aux instructions de sécurité des commissaires de route. En outre, les médias portant une chasuble seront autorisés à quitter les épreuves spéciales dans l'intervalle entre les épreuves spéciales répétées, et ce dans la direction du parcours du rallye. Ceci ne sera autorisé que lorsqu'indiqué dans le Livret de Sécurité pour les Médias et uniquement après que la voiture-balai aura annoncé l'ouverture de la route après le premier passage des voitures de rallye.

- Les zones spécifiques réservées aux photographes, pour les personnes portant une chasuble uniquement, doivent être délimitées par des rubans et signalées de manière appropriée, et avoir un accès restreint. Les commissaires préposés aux médias, tout particulièrement formés aux besoins, aux droits et aux devoirs des médias, devraient être identifiables dans les zones réservées aux photographes.

- Les cartes générales indiquant toutes les épreuves spéciales avec les routes réservées, les routes d'intersection, les points de fermeture, les zones réservées aux photographes, le parking pour les médias portant une chasuble.

- Un tableau contenant tous les laissez-passer, toutes les chasubles (permanents et rallye par rallye) ainsi que tous les laissez-passer pour les voitures des médias et des médias portant une chasuble ayant été autorisés.

- L'identification et la gestion des médias, comme indiqué dans l'Annexe 15 du Cahier des Charges des Médias de la FIA (FIA Media Facilities and Operation Guide).

Les organisateurs devraient tenir compte des différents niveaux de préparation requis dans chaque zone réservée aux photographes, en fonction des conditions locales et du nombre de médias portant une chasuble susceptibles d'être présents.

Le Délégué Médias de la FIA se tient à la disposition des organisateurs pour les aider dans la production du Livret de Sécurité pour les Médias, qui devrait être distribué à toutes les personnes portant une chasuble, à tous les responsables de spéciales et à tout le personnel de sécurité et aux vigiles.

EXEMPLE DE PRÉSENTATION D'ITINÉRAIRE



START LEG 1 - THURSDAY XX XXX 2007						
TC SS	Location	S.S. dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target Time	1st cardue
1	OLYMPIC STADIUM START					17:50
1	SSSOAKA 1	2.80			10'	18:00
1A	Parc Fermé In		1.83	4.63	15'	18:15
LEG 1, section 1 totals		2.80	1.83	4.63		
OVERNIGHT REGROUPING						
RE - START LEG 1 - FRIDAY XX XXX 2007						
1B	Parc Fermé Exit - Service A In					08:00
SERVICE A (Olympic Stadium)					10'	
1C	Service A Exit					08:10
	Km to next refuel	49.93	101.52	151.45		
2	SS 2 Selinoundas 1	12.60	34.08	34.08	44'	08:54
						08:57
3	SS 3 Olympus 1	37.33	36.66	49.26	50'	09:47
						09:50
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 30.78 km after finish SS 3 Km to next refuel		17.41	56.60	74.01		
4	SS 4 Simandra 1	17.41	34.35	71.68	1h 20'	11:10
						11:13
4A	Regroup & Technical Zone In		53.03	70.44	1h 20'	12:33
4B	Regroup Exit - Service B In					12:51
SERVICE B (Olympic Stadium)					(67.34) (158.12) (225.46)	30'
4C	Service B Exit					13:21
	Km to next refuel	49.93	101.52	151.45		
5	SS 5 Selinoundas 2	12.60	34.08	34.08	44'	14:05
						14:08
6	SS 6 Olympus 2	37.33	36.66	49.26	50'	14:58
						15:01
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 30.78 km after finish SS 6 Km to next refuel		17.41	56.60	74.01		
7	SS 7 Simandra 2	17.41	34.35	71.68	1h 20'	16:21
						16:24
7A	Parc Fermé & Technical Zone In		53.03	70.44	1h 20'	17:44
7B	Parc Fermé Exit - Service C In					
FLEXI SERVICE C (Olympic Stadium)					(67.34) (158.12) (225.46)	45'
7C	Service C Exit- Parc Fermé In					
For all classified cars TC 7C closes at						23:00
LEG 1, section 2 + 3 totals		134.68	316.24	450.92		
LEG 1 totals		137.48	318.07	455.55		
OVERNIGHT REGROUPING						



LEG 2 - SATURDAY XX XXX 2007

TC SS	Location	S.S. dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target Time	1st car due	
7D	Parc Fermé Exit - Service D In					08:00	
SERVICE D (Olympic Stadium)						10'	
7E	Service D Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 5 47.52	102.75	150.27		08:10	
8 SS 8	Plaka	47.52	44.40	44.40	54'	09:04 09:07	
8A	Technical Zone In		58.35	105.87	1h 52'	10:59	
8B	Technical Zone Exit - Remote Service In				3'	11:02	
REMOTE SERVICE (Alsos)						15'	
8C	Remote Service Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 6 44.28	100.78	145.06		11:17	
9 SS 9	Markati	44.28	23.42	23.42	32'	11:49 11:52	
9A	Regroup & Technical Zone In		77.36	121.64	2h 08'	14:00	
9B	Regroup Exit - Service E In				18'	14:18	
SERVICE E (Olympic Stadium)						30'	
Total km from SP D to SP E							
		91.80	203.53	295.33			
9C	Service E Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 7 30.52	69.53	100.05		14:48	
10 SS 10	Ormylia	30.52	44.40	44.40	54'	15:42 15:45	
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 25.13 km after finish SS 10							
<i>Km to next refuel</i>							
		RZ 8 15.13	50.92	66.05			
11 SS 11	Danaos	15.13	38.63	69.15	1h 20'	17:05 17:08	
11A	Parc Fermé & Technical Zone In		37.42	52.55	56'	18:04	
11B	Parc Fermé Exit - Service F In						
FLEXI SERVICE F (Olympic Stadium)						45'	
11C	Service F Exit - Parc Fermé In						
<i>For all classified cars TC 11C closes at</i>						23:15	
LEG 2 totals		137.45	323.98	461.43			
OVERNIGHT REGROUPING							

SECTION 4

SECTION 5



START LEG 3 - SUNDAY XX XXX 2007

TC SS	Location	S.S. dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target Time	1st car due
11D	Parc Fermé Exit - Service G In					07:00
SERVICE G (Olympic Stadium)						10'
11E	Service G Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 9	23.90	64.36	88.26	07:10
12 SS 12	<i>Fteri 1</i>		23.90	45.10	45.10	54' 08:04 08:07
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 19.26 km after finish SS 12		RZ 10	17.97	54.36	72.33	
13 SS 13	<i>Korfes 1</i>		17.97	32.72	56.62	1h 05' 09:12 09:15
13A	Regroup & Technical Zone In		40.90	58.87	1h 00'	10:15
13B	Regroup Exit - Service H In					13' 10:28
SERVICE H (Olympic Stadium)						30'
13C	Service H Exit <i>Km to next refuel</i>	RZ 11	23.90	64.36	88.26	10:58
14 SS 14	<i>Fteri 2</i>		23.90	45.10	45.10	54' 11:52 11:55
Remote refuel (All competitors) Refuel venue : 19.26 km after finish SS 14		RZ 12	17.97	54.36	72.33	
15 SS 15	<i>Korfes 2</i>		17.97	32.72	56.62	1h 05' 13:00 13:03
15A	Olympic Stadium - Finish		40.90	58.87	1h 00'	14:03
Section 7 totals			(41.87)	(118.72)	(160.59)	
LEG 1 totals			137.48	318.07	455.55	
LEG 2 totals			137.45	323.98	461.43	
LEG 3 totals			83.74	237.44	321.18	
OVERALL TOTALS			358.67	879.49	1238.16	

SECTION 6

SECTION 7

INSTRUCTIONS

- Boxes showing visits to service parks and remote service should have a thick black surround and, when printed in colour, in a light blue infill shade.
- Boxes showing Regroups or other TC activities should have a thin black surround and no infill shade.
- Boxes showing any refuel must have a thin black surrounding and a yellow infill shade.
- Boxes showing End of Leg and End of Rally total figures should have a thin black surround and a light grey infill shade.
- For the start time of SSS 1 (if for Thursday), please refer to WRC article 6.
- At the end of L1 & L2, no time is necessary against the Flexiservice OUT/ParcFermé IN TC, however, the latest time when all classified cars must be in Parc Fermé must be stated.

ANNEXE IV

ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ DES VOLS D'HÉLICOPTÈRES



Contenu

Introduction

Propositions

Annexe 1	Règlements de vol pendant les Rallyes
Annexe 2	Système de numérotation des hélicoptères
Annexe 3	Zone d'atterrissage des hélicoptères dans les parcs d'assistance
Annexe 4	Sites d'atterrissage des hélicoptères près des épreuves spéciales
Annexe 5	Procédures Radio
Annexe 6	Briefing des pilotes
Annexe 7	Documentation & Cartes
Annexe 8	Horaires
Annexe 9	Formulaire d'inscription des hélicoptères

Introduction

L'élaboration d'un règlement standard régissant l'organisation (CMR) des vols d'hélicoptères pendant les épreuves du Championnat du Monde des Rallyes vise à mettre en place les conditions nécessaires à la sécurité des vols de tous les hélicoptères participant au dit Championnat.

Dans ce contexte, il est tout particulièrement nécessaire de donner la priorité au rôle qu'y assument les hélicoptères médicaux et de sécurité FIA.

Il est demandé à chaque Organisateur de nommer un « Coordinateur Hélicoptères ». La FIA peut recommander une personne ayant l'expérience internationale requise.

Rôle du Coordinateur Hélicoptères

- 1) En collaboration avec les autorités civiles aériennes nationales (si nécessaire) et de manière à assurer la sécurité des vols, le Coordinateur détermine les espaces aériens réglementés et/ou les espaces soumis à avis aux navigateurs aériens (NOTAM) pour toute la durée de l'épreuve. Seuls les hélicoptères dûment inscrits auprès des organisateurs du rallye concerné sont autorisés à voler dans cet espace aérien.
- 2) De concert avec un opérateur ou un pilote local, le Coordinateur dirige le briefing des pilotes la veille du Rallye; à cette occasion, les pilotes d'hélicoptères AH reçoivent des informations détaillées concernant les procédures à suivre, les fréquences radio et autres questions touchant à la navigation aérienne. Une liste des hélicoptères et des pilotes est également fournie à chaque participant, de manière à assurer l'atmosphère de camaraderie et le partage des responsabilités nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.
- 3) Le Coordinateur donne des informations détaillées en la matière aux pilotes d'hélicoptères dûment inscrits avant ou pendant le briefing des pilotes. Il est prévu que toutes les questions administratives et communications seront réglées par voie de messagerie électronique (courriel).
- 4) Le Coordinateur organise, si nécessaire, un service radio du trafic aérien pour tous les hélicoptères de Rallye.
- 5) Il incombe au Coordinateur d'établir et de développer un recueil de règles de sécurité pour la navigation aérienne des hélicoptères opérant dans le cadre des épreuves CMR. Un projet de règlement de vol pour les hélicoptères opérant pendant les Rallyes est annexé au présent document (cf. annexe 1).

Tâches de l'Organisateur du Rallye

- 1) Indiquer dans toutes les notices d'information fournies par l'Organisateur du Rallye que « conformément aux règlements de sécurité FIA et aux dispositions des autorités civiles aériennes intéressées, tout hélicoptère participant au Rallye doit être dûment inscrit auprès des Organismes concernés. »
- 2) Distribuer un formulaire d'inscription standard (cf. projet présenté à l'annexe 9) des hélicoptères.
- 3) Assister et soutenir les démarches de la FIA et de l'ISC auprès des autorités aériennes nationales concernées et appuyer le traitement des demandes d'attribution de fréquences radio, de désignation des espaces aériens, des permissions d'atterrissage, etc.
- 4) Identifier des zones d'atterrissage adéquates pour les hélicoptères dans les différents parcs d'assistance du Rallye ainsi que pour les épreuves spéciales, avec leurs coordonnées GPS respectives.
- 5) Identifier l'emplacement des infrastructures hospitalières et leurs sites d'atterrissage sur les cartes, avec photographies et coordonnées GPS.
- 6) Mettre à disposition un local approprié au QG du Rallye pour le briefing des pilotes, habituellement la veille du départ du Rallye.

Annexe 1

Proposition de règlement pour la sécurité des vols d'hélicoptères pendant les Rallyes

Les dispositions ci-dessous constituent un projet de règlement destiné à être distribué à tous les pilotes intéressés :

(xx) hélicoptères se sont dûment inscrits pour participer au Rallye (cf. liste annexée).

Toutes les communications radio se font en anglais exclusivement.

Les tâches des différents hélicoptères étant plus ou moins importantes, la priorité absolue doit être donnée aux hélicoptères opérés par la FIA et l'Organisateur de l'épreuve pour motifs de sécurité des spectateurs et d'urgence médicale.

La plupart des hélicoptères restants embarque des passagers depuis les parcs d'assistance jusqu'aux différents emplacements réservés aux spectateurs en cours d'épreuve, de manière à pouvoir assister au passage des 15 premières voitures environ et ensuite regagner les parcs d'assistance. Il n'est pas permis à ces hélicoptères de suivre les voitures.

Pour sa part, l'ISC opérera au moins un hélicoptère Wescam, chargé de suivre les voitures à basse altitude pour filmer les épreuves.

A noter qu'il existe un risque important pour les pilotes d'entrer en collision avec d'autres hélicoptères, surtout en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Tous les hélicoptères dûment inscrits seront dotés d'un autocollant d'identification, qui doit être directement fixé sur l'hélicoptère.

Il incombe à toute personne voyant qu'un hélicoptère n'a pas été dûment inscrit de lui fournir une copie du présent règlement et de transmettre toutes les informations pertinentes au Coordinateur Hélicoptères CMR. En effet, tout hélicoptère non inscrit signifie que son pilote n'a pas été briefé et qu'il pourrait porter atteinte à la sécurité des engagés et du public.

(Si approprié) Les épreuves spéciales et les parcs d'assistance du Rallye sont considérés comme des espaces aériens réglementés, raison pour laquelle seuls les hélicoptères inscrits ont le droit de voler dans ces zones pendant le Rallye.

Dans le souci d'éviter toute collision et pour assurer la sécurité générale des vols pendant les Rallyes, nous prions les pilotes de bien vouloir se conformer aux présentes dispositions, faciles à appliquer.

1. Ordre de priorité : l'ordre de priorité des hélicoptères, sauf disposition réglementaire aérienne nationale contraire, est le suivant :

- a. La FIA, qui opère un hélicoptère pour la sécurité des spectateurs et un hélicoptère technique
 - b. Les Services Médicaux d'Urgence locaux
 - c. La police et autres agences de sécurité locales
 - d. Les hélicoptères équipés de caméras Wescam filmant les épreuves.
- En cas d'incident sur le Rallye, b) et c) seront prioritaires.

2. Il est demandé aux hélicoptères approchant les parcs d'assistance d'indiquer, sur la fréquence qui leur a été attribuée, au moins 2 minutes avant l'atterrissage, la direction à partir de laquelle ils escomptent amorcer leur approche et de contacter encore une fois le contrôle aérien au moment de leur approche finale.

3. Il est demandé aux hélicoptères de s'annoncer avant de décoller du parc d'assistance.

4. Il est demandé aux pilotes d'hélicoptères d'annoncer leurs intentions aux contrôleurs aériens (« Rally Traffic ») sur la fréquence suivante (indiquer la fréquence radio attribuée) avant l'atterrissage et le décollage pendant les épreuves spéciales. Il est demandé à l'équipage de s'identifier par le numéro de l'hélicoptère.

5. Il est demandé à l'hélicoptère embarquant une caméra de télévision Wescam d'annoncer sa présence lors des spéciales, lorsqu'il suit les voitures à basse altitude.

6. Lorsque l'hélicoptère se déplace dans un périmètre inférieur ou égal à 1000 pieds d'une épreuve de rallye, il lui est demandé de ne voler que dans le sens de la course. L'altitude de vol minimale est de 500 pieds au-dessus du niveau du sol. Il est demandé aux hélicoptères traversant la piste de la survoler à une altitude minimale de 1000 pieds au-dessus du niveau du sol, si possible perpendiculairement au sens de la course. L'atterrissage devrait se faire, dans la mesure du possible, à 100 mètres au moins de la piste. Si l'atterrissage/décollage se fait à moins de 100 mètres de la piste, l'hélicoptère n'est autorisé à atterrir/décoller qu'après le passage d'une voiture et devra s'éloigner au plus vite de la piste, de manière à ne pas distraire le concurrent. Il est strictement interdit aux hélicoptères de suivre une voiture engagée – quelles que soient les circonstances.

7. Les pilotes d'hélicoptère sont rendus attentifs au fait que l'hélicoptère embarquant une caméra TV Wescam suivra fréquemment les voitures de tête sur le même tronçon des spéciales à très basse altitude.

8. Il est demandé aux pilotes de s'assurer qu'ils connaissent l'horaire de départ de chaque épreuve et de s'être posés au sol avant cela. Merci de prendre bonne note des intervalles de 1 et 2 minutes prévus entre chaque voiture.

9. Il est demandé aux pilotes d'allumer leurs feux d'atterrissage lorsqu'ils se déplacent à proximité des épreuves et des parcs d'assistance.

10. En cas d'incident en cours de rallye, l'hélicoptère médical peut réquisitionner le site d'atterrissage d'autres hélicoptères, au cas où il ne disposerait d'aucun site pour ce faire. Il est demandé au pilote de l'hélicoptère médical de rester dans ou près de son appareil, pour pouvoir décoller dans les meilleurs délais, si nécessaire.

11. Il est interdit aux hélicoptères de voler trop près du public (prière de citer les règlements nationaux afférents)

12. Prière de citer les règlements nationaux concernant les restrictions de vol en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Annexe 2

Système de numérotation des hélicoptères

Chaque hélicoptère se voit attribuer un numéro permettant de clairement l'identifier. Les numéros attribués n'ont rien à voir avec le niveau de priorité des hélicoptères.

Numéros des hélicoptères	Attribution
1.	Délégué Sécurité FIA
2.	Délégué Technique FIA
3.	Medivac
4.	Télévision ISC
5.	Télévision ISC
6.	Télévision ISC
7.	Organisateurs locaux
8.	Organisateurs locaux
9.	Organisateurs locaux
10 – 19.	Equipes (un hélicoptère par équipe)
20. – 29.	Médias
30. +	Hélicoptères public & privés (y compris hélicoptères additionnels des équipes)

Medivac : Les hélicoptères Medivac ont priorité absolue.

Des autocollants d'identification seront fournis et fixés sur la carlingue de l'hélicoptère selon instructions.

Annexe 3

Zone d'atterrissage des hélicoptères dans les parcs d'assistance

Seuls les hélicoptères dûment inscrits auprès des organisateurs du rallye concerné ont l'autorisation d'atterrir dans les parcs d'assistance ou autres sites CMR.

La conception de la zone d'atterrissage des hélicoptères et les procédures d'atterrissage varient en fonction de l'espace disponible.

Un espace devrait toujours être réservé aux hélicoptères de la FIA, des Organisateurs, de l'ISC et des équipes engagées (« hélicoptères primaires »), de manière à ce qu'ils puissent atterrir tout près ou à 1 km

au maximum du parc d'assistance (« site d'atterrissage primaire »). Si nécessaire, les autres hélicoptères (public) se verront attribuer un site d'atterrissage différent. Les hélicoptères publics peuvent toutefois être autorisés à atterrir sur le site d'atterrissage primaire pour débarquer ou embarquer des passagers, pour autant qu'ils stationnent temporairement au sol et que le moteur continue de fonctionner.

Conception du site d'atterrissage primaire

Un site d'atterrissage spécifique sera prévu pour chaque hélicoptère primaire. L'emplacement le plus propice sera attribué à l'hélicoptère 1, et ainsi de suite pour l'ensemble des hélicoptères concernés. Les équipes conservent le même numéro pour toute l'année du CMR, suivant leur place au classement du Championnat des Constructeurs de l'année précédente.

Exemple :

Parc d'assistance Hélicoptère 1 Hélicoptère 2 Hélicoptère 3 Hélicoptère 4 etc.

Les services anti-incendie et l'approvisionnement en carburant sont mis en place conformément à la législation locale en la matière. Les dispositions afférentes doivent être respectées.

Annexe 4

Zones d'atterrissage pour les épreuves spéciales

L'objectif visé à long terme consiste à dresser une liste de sites d'atterrissage appropriés et sûrs pour tous les hélicoptères inscrits. Les sites devraient se situer suffisamment près des épreuves spéciales pour pouvoir y accéder à pied et avoir obtenu les autorisations d'utilisation requises, notamment.

Pour certaines épreuves, notamment en Finlande, les démarches nécessaires ont déjà été entreprises par les organisateurs et les sites ont été indiqués sur une carte spéciale, avec leurs coordonnées GPS respectives.

Pour d'autres épreuves, par contre, le système actuel veut chaque pilote se débrouille pour trouver un site d'atterrissage approprié.

Il est proposé que le Coordinateur Hélicoptères effectue une reconnaissance avec l'organisateur de l'épreuve concerné pour repérer les sites appropriés et fournir toutes informations nécessaires, ainsi qu'une carte, aux pilotes. Ces prestations ne seront peut-être pas toutes garanties pour l'ensemble des épreuves de la première année d'opération.

Annexe 5

Procédures radio

Les procédures radio seront établies pour les arrivées/départs aux/des parcs d'assistance et les épreuves spéciales du rallye.

Une station radio au sol sera mise sur pied dans les parcs d'assistance particulièrement fréquentés, notamment pour ce qui concerne les procédures d'atterrissage et le parking des appareils.

Dans ce contexte, il sera demandé aux pilotes de contacter la station radio avant l'atterrissage et le décollage des parcs d'assistance et de s'identifier au moyen du numéro d'hélicoptère. A cette occasion, les pilotes recevront les informations nécessaires à la sécurité aérienne.

Lors de l'approche d'un parc d'assistance, les hélicoptères devraient contacter la station radio au moins 2 minutes avant l'atterrissage, indiquant la direction à partir de laquelle ils escomptent amorcer leur approche, puis rappeler encore une fois lors de l'approche finale.

Les hélicoptères contacteront également la station radio avant le décollage du parc d'assistance et s'annonceront à nouveau 30 secondes plus tard, pour que les autres pilotes sachent qu'ils peuvent décoller en toute sécurité.

Lorsqu'ils approchent une épreuve spéciale, il est demandé aux hélicoptères de communiquer leurs intentions au « contrôle aérien (Rally Traffic) » avant d'atterrir et de décoller des épreuves spéciales, en s'annonçant au moyen de leur numéro d'identification.

L'hélicoptère embarquant la caméra TV Wescam s'annonce, lorsqu'il suit les voitures à basse altitude.

Annexe 6

Briefings des Pilotes

Le briefing des pilotes d'hélicoptères est un élément important de la sécurité et du bon déroulement des opérations héliportées des épreuves CMR. Il sera donc demandé aux organisateurs de mettre à disposition une salle appropriée pour ce faire, avec des sièges en demi-cercle et un écran.

Le briefing se fera en anglais et dans la langue nationale.

Un modèle de présentation standard devra être élaboré pour ce faire. Il devra comprendre les points suivants :

Passage en revue du CMR, du rallye, de l'organisation de l'épreuve spéciale et des intervalles entre les différents concurrents
Horaires et emplacement des épreuves
Procédures de décollage et d'atterrissage en vigueur
Règlement aérien en vigueur sur le plan local
Règlement de vol pour le rallye
Procédures radio pendant le rallye
Procédures et ordres de priorité applicables sur le site d'atterrissage du parc d'assistance
Distribution des autocollants d'identification
Procédures pour l'approvisionnement en carburant
Informations détaillées sur tous les hélicoptères et numéros des téléphones portables des pilotes
Informations détaillées sur les infrastructures médicales et hospitalières à disposition.
En cours d'année prochaine, l'ISC escompte également fournir des informations météo sur le parc d'assistance par réseau TV.

Annexe 7

Documentation avant le rallye

Certains organisateurs de rallyes fournissent une documentation à l'avance à l'intention des pilotes d'hélicoptères, d'autres pas.

La documentation suivante sera fournie par le Coordinateur Hélicoptères CMR :

Règlements de vol du rallye

Horaires de l'épreuve

Coordonnées GPS des différents épreuves (départ et arrivée) et des sites d'atterrissage

Carte du rallye, devant inclure des informations aéronautiques et les secteurs couverts par l'hélicoptère Wescam

Liste des hélicoptères inscrits, leur rôle et informations détaillées sur les pilotes

Toutes les communications avant le rallye se feront par voie de messagerie électronique (e-mail).

Annexe 8

Programme

4 semaines avant le rallye : Mise en circulation des formulaires d'inscription des hélicoptères

2 semaines à l'avance : Distribution de l'itinéraire du rallye et des différentes coordonnées GPS, du programme et horaires de l'épreuve, ainsi que des règlements de vol du rallye

1 jour à l'avance : Briefing des pilotes, mise à disposition des autocollants d'identification des hélicoptères, cartes et listes des pilotes.

Annexe 9



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES HELICOPTERES

HELICOPTÈRE

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE L'HELICOPTÈRE	
TYPE ET MARQUE	
COULEURS	

PROPRIÉTAIRE

ENTREPRISE/NOM	
ADRESSE	
TELEPHONE	

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Affectation prévue de l'hélicoptère pour le rallye ?	
Jet a1 au parc d'assistance requis? quantité?	
Emplacement prévu pour le parking nocturne?	

PILOTE

NOM :
ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :
MESSAGERIE ELECTRONIQUE (toutes les informations seront transmises par e-mail):
ADRESSE ET TÉLÉPHONE PORTABLE PENDANT L'ÉPREUVE :

VOL SOUS CONTRAT DE

NOM	
ADRESSE	
TÉLÉPHONE	

POSSIBILITÉ DE TRANSPORTER DES PATIENTS : OUI NON

Je soussigné/e, pilote de l'hélicoptère ci-dessus, accepte par la présente de me conformer aux règlements qui me seront notifiés pendant le rallye.

DATE :

SIGNATURE :

ANNEXE V PNEUS

Pays	Dates	1 FIA codes- barres désignés	2 Nombre utilisable	3 Date de désignation des codes- barres et sculpture	Km mini et maxi entre 2 changements de pneus	Nombre de trains escompté	Nombre de sculptures(*)	4 CR-J ou CMR-P
Monaco	19-21.01	80 / 40 (asphalte / neige)	50	12.01(neige) 15.01(asphalte)	40-60	8	3	
Suède	09-11.02	70	45	01.02	40-60	7	1	30
Norvège (5)	16-18.02	66	45	02.02 (45) 12.02 (21)	40-60	6	1	24
Mexique	09-11.03	60	33	25.01	60-80	5	1	24
Portugal	30.03-01.04	60	40	23.03	40-80	5	1	24
Argentine	04-06.05	55	35	22.03	40-80	5	1	30
Italie	18-20.05	50	33	10.05	50-80	6	1	24
Grèce	01-03.06	65	40	24.05	40-60	6	2	30
Finlande	03-05.08	56	40	25.07	40-80	7	1	20
Allemagne	17-19.08	60	42	13.08	40-60	6	2	22
Nouvelle-Zélande	31.08-02.09	60	38	16.07	40-80	6	1	30
Espagne	05-07.10	70	47	01.10	40-60	7	2	22
France	12-14.10	65	42	08.10	40-60	6	2	22
Japon	26-28.10	60	35	13.09	50-80	6	1	30
Irlande	16-18.11	70	47	09.11	60-40	7	2	30
Grande-Bretagne	30.11-02.12	60	38	23.11	40-70	6	1	30

Voitures de Production

Junior

- 1 Sur trois des Rallyes suivants (Mexique, Nouvelle-Zélande, Argentine, Japon), il sera possible de désigner un maximum de 12 pneumatiques en échange des pneumatiques précédemment choisis. Cet échange devra être effectué avant le vendredi 18h00 CET précédant le départ du Rallye. Pour le Mexique et la Nouvelle-Zélande, ces pneumatiques pourront avoir des sculptures différentes.
- 2 Le nombre de pneumatiques utilisables comprend les pneumatiques utilisés pour le Shakedown.
- 3 La date de désignation doit être la date indiquée dans la colonne 3 avant 18h00 CET et 24h00 après pour l'équipe Constructeur.
Les codes-barres devront être liés aux sculptures.
- 4 Nécessite la désignation des codes-barres lors des vérifications techniques avant le Rallye (excepté pour le Shakedown).

(*) Nombre de sculptures : sur 2 rallyes maximum, il sera possible de désigner un maximum de 10 pneumatiques avec une nouvelle sculpture utilisée pour la première fois, différente de la (ou des) sculpture(s) désignée(s) normalement.
- 5 Pour la Norvège, la désignation se fera en deux étapes :
 - le 02.02, désignation de 45 pneus maximum
 - le 12.02, désignation de 21 pneus restants provenant de la liste des 70 pneus désignés pour la Suède

ANNEXE VI

PACKAGE ADMINISTRATIF / DROITS D'ENGAGEMENT

	Constructeur (2 voitures)	Constructeur (3 voitures)	Equipe Constructeur (2 voitures)	Equipe Constructeur (1 voiture)	CRJ / CMR-P
Statut	P1	P2 (3 ^e voiture)	P1	P1	P3
Concurrent	Le constructeur inscrit	Le constructeur inscrit	L'équipe inscrite	L'équipe inscrite	Le pilote ou le concurrent inscrit
Droit d'engagement standard	€30 000	€33 000 (total pour 3 voitures)	€10 000 (total pour 2 voitures)	€5,000	€3 250 (recommandé)
Documents	✓	✓	✓	✓	✓
Zone du Parc d'Assistance (minimum recommandé)	40m x 20m	45m x 20m	30m x 20m	20m x 20m	10m x 10m
Mise au point "Shakedown" - package	Oui Participation obligatoire	Oui Participation recommandée	Oui Participation obligatoire	Oui Participation obligatoire	Oui Participation recommandée
Parkings au PC (si possible)	2	2	1	1	0
Publicité facultative exigée	Non	Non	Non	Non	Oui, sauf si paiement du forfait additionnel

Package

	Constructeur (2 voitures)	Constructeur (3 voitures)	Equipe Constructeur (2 voitures)	Equipe Constructeur (1 voiture)	CRJ / CMR-P
Plaques de véhicule					
• Plaques VIP (ou invités)	10	12	8	4	1
• Plaques d'assistance	6	9	4	2	1
• Plaques auxiliaires	12	15	8	4	2
Documents					
• Règlement (si imprimé)	10 (10)	12 (12)	8 (8)	4 (4)	2 (2)
• Road Books	12 (8)	15 (10)	8 (6)	4 (4)	3 (2)
• Guide 2 du Rallye	20 (15)	25 (20)	15 (10)	6 (4)	3 (2)
• Cartes du parcours	20 (15)	25 (20)	15 (10)	6 (4)	5 (2)
• Programme	20	20	15	6	5
• Livrets résultats	5 (5)	6 (6)	5 (5)	3 (3)	2 (2)
• CD du Plan de Sécurité	1	1	1	1	0
Laissez-passer					
• Laissez-passer invités équipes	40	50	30	10	0
• Laissez-passer équipes (si demandé) – peut s'agir de bracelets	30	40	25	15	0

() = Nombre d'exemplaires à envoyer par poste / par coursier au Directeur Sportif